

**Université de Liège
Université Catholique de Louvain
Facultés Universitaires Catholiques de Mons
Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux**



DEA Interuniversitaire en Développement, Environnement et Sociétés

« Influence des organisations de la société civile sur les politiques de développement au Burkina-Faso : enjeux, dynamiques et perspectives »

Par : **Amadou BARRY**

Promoteur : **Pr. Marc PONCELET (ULg)**

Lecteurs : **Pr. Pierre Joseph LAURENT (UCL)**
Pr. Fabienne LELOUP (FUCAM)

**Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies
interuniversitaire en Développement, Environnement et Sociétés
(2004-2006)**

Janvier 2006
Liège-Belgique

A mon épouse Aïcha Welhoré, en reconnaissance pour sa
patience, sa compréhension, son amour et pour tous les
sacrifices consentis...

A notre fils Cheikh Abdelaziz Cherrif.

Remerciements

Je voudrais exprimer mes sincères remerciements à mon promoteur, le Professeur Marc Poncelet qui a accepté me guider dans ce travail de recherche. Merci également à toute son équipe de Pôle-Sud ; je pense particulièrement à Gautier Pirotte, Kimwanga Pèlerin pour leurs appuis constants et réflexions critiques qui ont permis d'améliorer ce travail.

J'exprime ma profonde reconnaissance à Broederlijk Delen pour l'octroi de cette bourse d'études et ma reconnaissance à INADES-Formation/BURKINA pour l'opportunité qui m'a été donnée d'effectuer ce DEA.

Mes chaleureux remerciements :

- à Luk Verbeke, Karen Minglers, Bart Dewaele, Philippe De Leener pour les soutiens qu'ils m'ont apporté durant ce séjour en Belgique.
- à tous les responsables des OSC, des institutions étatiques, des bailleurs de fonds rencontrés au cours de l'enquête-terrain.
- aux familles Barry à Kongoussi, Koïta à Djibo, Traoré à Ouaga.
- à Dadam, Bouba, Safi, Maï, Oumar, Haoua, Abdou, Halima, Ibrahim, Amsétou, Yaya et à tous les amis au Burkina, qui ont œuvré pour que ma petite famille ne sente pas mon absence.
- à tous les membres de la grande famille d'INADES-Formation/BURKINA, à tous les amis et collègues qui ont été nombreux à me témoigner leur soutien et sympathie.
- à Baldé, Eric, Jad, Kevin, Nadette, Noel, Wouango, pour leur disponibilité et pour tous les soutiens qu'ils m'ont apporté à chaque fois que j'en avais besoin.

« Après les décennies de développement, voici venues celles de lutte contre la pauvreté. Comment en est-on arrivé à ce paradoxe, que le développement ou sa poursuite produise la pauvreté ou le contre-développement ? On avait quelques idées simples et presque sûres concernant le développement. On avait des recettes et beaucoup de chefs-cuisiniers pour les préparer et les servir aux pays en quête de développement, en particulier ceux d’Afrique dont le Burkina était, hier, l’un des moins « développé » ou « moins avancé » et est aujourd’hui l’un des plus pauvres et des plus endettés, en queue de classement de l’indice de développement humain. Apparemment, ces recettes n’ont pas marché.

Avons-nous des idées plus claires de ce que le développement recherché a produit : la pauvreté ? Avons-nous de meilleures recettes, de meilleures stratégies pour lutter contre elle » ?

SANOUE F, préface à **Analyse de la pauvreté au Burkina-Faso**, INADES-Formation Burkina, Ouagadougou, 2003, p. 5.

« Chez les nations aristocratiques, les corps secondaires forment des associations naturelles qui arrêtent les abus de pouvoir. Dans les pays où de pareilles associations n’existent point, si les particuliers ne peuvent créer artificiellement et momentanément quelque chose qui leur ressemble, je n’aperçois plus de digue à aucune sorte de tyrannie et un grand peuple peut-être opprimé impunément par une poignée de factieux ou par un homme » TOCQUEVILLE A., *De la démocratie en Amérique*, Tome 1, Paris, Robert Laffont, 1986, p.193.

TABLE DES MATIERES

Page

Liste des acronymes	v
Liste des tableaux.....	vii
CHAPITRE 0 : Introduction générale : présentation de la recherche et de la démarche méthodologique.....	1
0.1. Contexte et justification de l'étude	1
0.2. Questions et objectifs de recherche.....	4
0.3. Problématique	5
0.4. Hypothèses de recherche	6
0.5. Démarche méthodologique.....	6
0.5.1. Production des données	7
0.5.2. Traitement et interprétation des données	9
0.5.3. Difficultés rencontrées.....	9
CHAPITRE 1 : Approche théorique du concept de société civile.....	11
1.1. Société civile conçue comme Tiers-secteur	11
1.2. Société civile africaine : une impossible existence.....	13
1.3. Société civile africaine : elle existe mais.....	15
1.4. Quelques théories sur l'émergence de la société civile dans les pays du Sud.....	17
CHAPITRE II : Mise en perspective historique	21
2.1. Première période : de l'indépendance à la chute de la 3 ^{ème} République (1960-1980).....	21
2.2. Deuxième période : du Redressement à la fin de la Rectification (1980-1990).....	25
2.3. Contextes et enjeux de l'émergence du concept de société civile	28
2.3.1. Contexte national.....	28
2.3.2. Enjeux de l'émergence de la société civile	31
CHAPITRE III : Organisations de la société civile au Burkina : état des lieux.....	34
3.1. Définition et composantes des OSC.....	34
3.2. Appréciations critiques.....	38
3.3. Cadres législatifs et institutionnels des OSC.....	39
3.4. Forces et faiblesses des OSC	42
3.4.1. Forces.....	42
3.4.2. Faiblesses.....	43
3.5. Dynamiques actuelles.....	44
CHAPITRE IV : Politiques de développement au Burkina-Faso : le CSLP et la SDR.....	50
4.1. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté révisé	51

4.1.1. Axes stratégiques et programme d'action prioritaire	51
4.1.2. Financement du CSLP révisé	54
4.1.3. Stratégie de suivi/évaluation	55
4.2. Stratégie de développement rural.....	57
4.2.1. Axes stratégiques et programme d'action prioritaire	57
4.2.2. Financement de la SDR	62
4.2.3. Stratégie de suivi/évaluation	62
CHAPITRE V : Analyse de l'influence des OSC.....	64
5.1. Pourquoi une implication des OSC ?	64
5.2. Comment et à quoi les OSC sont-elles impliquées ?	66
5.3. OSC et politiques de développement : de faibles capacités d'influence.....	69
5.4. Faibles capacités d'influence des OSC : éléments d'explication	71
Conclusions et perspectives	76

Liste des acronymes

AFVP	Association Française des Volontaires de Progrès
AJB	Association des Journalistes du Burkina
APD	Aide Publique au Développement
BLONGA-B	Bureau de Liaison des ONG et Associations du Burkina
BSONG	Bureau de Suivi des ONG
BUCO	Bureau de la Coopération Suisse
CAPES	Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales
CDP	Congrès pour la Démocratie et le Progrès
CDR	Comité de Défense de la Révolution
CEDRES	Centre d'Etude, de Documentation, de Recherches Economiques et Sociales
CERFI	Centre d'Etude, de Recherche et de Formation Islamique
CES	Conseil Economique et Social
CGD	Centre pour la Gouvernance Démocratique
CGTB	Confédération Générale du Travail du Burkina
CNR	Conseil National de la Révolution
COAFEB	Coordination des Organisations et Associations des Femmes du Burkina
CODDE	Coalition des Organisations de la société civile pour le Développement Durable et Equitable
CODMPP	Coordination des Organisations démocratiques de Masse et des Partis Politiques
CPF	Confédération Paysanne du Faso
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTB	Coopération Technique Belge
DSONG	Direction de Suivi des ONG
FENOP	Fédération Nationale des Organisations Paysannes
FEPAB	Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina
FMI	Fonds Monétaire International
FNJPAF	Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso
GERDDES	Groupe d'Etude, de Recherche sur la Démocratie et le Développement Economique et Social
GREFCO	Groupe de Recherche, de Formation et de Conseils
IDEA	Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale
IF/B	Institut Africain pour le Développement Economique et Social- centre africain de Formation/ bureau du Burkina
IFI	Institution Financière Internationale
INSD	Institut National de la Statistique et la Démographie.
IPD/AOS	Institut Panafricain pour le Développement/ Afrique de l'Ouest-Sahael
MBDHP	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
NPO	Not Profit Organization
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement Economique et Social
ODE	Organisation pour le Développement des Eglises évangéliques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PAP	Programme d'Action Prioritaire
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDA/GTZ	Programme de Développement de l'Agriculture/ Coopération technique allemande
PIB	Produit Intérieur Brut

PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDP	Révolution Démocratique et Populaire
RECIF/ONG	Réseau de Communication, d'Information et de Communication des Femmes travaillant dans les ONG
SDR	Stratégie de Développement Rural
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SP/CPSA	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SPONG	Secrétariat Permanent des ONG
STC/PDES	Secrétariat Technique de Coordination des Politiques de développement Economique et Social

Liste des tableaux

page

Tableau-1. Groupes d'acteurs enquêtés, types d'outils et thématiques abordées.....	8
Tableau-2. Financement prévisionnel du CSLP révisé (2004-2006).....	55
Tableau -3. Elaboration de la SDR : étapes, périodes, méthodes et acteurs impliqués	67
Tableau-4. Elaboration du CSLP : étapes, périodes, méthodes et acteurs impliqués	68
Tableau-5. Axes stratégiques du CSLP 2000-20002 et du CSLP révisé (2004-2006).....	71

CHAPITRE 0 : Introduction générale : Présentation de la recherche et de la démarche méthodologique

0.1. Contexte et justification de l'étude

Pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'ouest, le Burkina-Faso, avec un PNB par habitant de 270 \$ US en 2004, est régulièrement classé, à partir de l'Indice de Développement Humain (IDH) en queue des Nations¹.

Malgré les multiples efforts conjugués des différents acteurs du développement, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté reste importante. En effet 46,4% de la population ont un revenu par tête de moins de 82672 FCFA (seuil de pauvreté au Burkina : 2003).

La population, estimée à 11906137 habitants croit à un rythme de 2,7% avec une densité moyenne de 37 habitants au Km². C'est une population jeune d'autant plus que près de la moitié de la population totale (49,1%) a moins de 15 ans.

Le secteur rural occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Il emploie 86% de la population totale. Environ 40% du PIB proviennent des activités agricoles (agriculture 25%, élevage 12%, foresterie et pêche 3%) considérées comme étant les principales sources de croissance économique du pays.

Malgré la baisse constante de l'Aide Publique au Développement (APD), le Burkina continue de bénéficier d'un flux important de cette source de financement. Selon le Rapport de la Coopération au Développement 2002² l'APD contribue pour près de 80% au financement du programme d'investissement public.

En effet, pour l'année 2002, la communauté internationale a déboursé environ 488 millions de dollars US pour le financement du développement du Burkina. Cette APD repose sur l'aide multilatérale, bilatérale et la contribution des ONG. En 2002, l'aide multilatérale a été estimée à 287, 21 millions de dollars US, soit 58,87% de l'APD, l'aide bilatérale à 180 millions de dollars (36,93% de l'APD) et la contribution des ONG à 20,40 millions de dollars (4,18% de l'APD). Ces données illustrent, si besoin en était, la grande dépendance du pays en matière de financement d'actions de développement et le rôle vital de la communauté des bailleurs de fonds.

Etant un des rares pays de l'Afrique sub-saharienne à se payer « le luxe de la démocratie » dans les années septante (2^{ème} République 1970/1974 et 3^{ème} République 1978/1980 avec l'historique ballottage du président candidat par le leader de l'opposition aux élections présidentielles de Juin 1978), le Burkina a sombré dans une succession de régimes militaires dits d'exception durant toute la décennie quatre vingt.

Il a fallu attendre l'adoption de la constitution de Juin 1991 pour renouer avec le processus démocratique. Les principes de pluralisme politique, syndical et associatif ont été reconnus, entraînant à l'occasion une prolifération de partis politiques, des mouvements syndicaux, des ONG et associations de développement.

C'est à la même période (mars 1991), que le pays s'est engagé dans le processus de libéralisation de son économie sous l'égide des institutions de Bretton Woods. « Comme pratiquement tous les pays de la sous région, mais un peu plus tardivement (1991), en raison du régime d'austérité économique instauré par la Révolution Démocratique et Populaire (RDP) de Thomas SANKARA entre 1983 et 1987, le Burkina s'est engagé dans les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) ». IF/B (2002 : 24)

¹ Cf. Rapports PNUD, Développement humain durable, 2000 à 2003.

² Burkina-Faso (2005), Rapport de coopération pour le développement.

Les grands bouleversements, amorcés dans les années nonante aboutissent à une redéfinition des rôles des principaux acteurs de l'arène nationale :

- L'Etat : durant les premières décennies de développement du Burkina postcolonial (1960-1990), l'Etat était considéré comme principal moteur du développement économique et social et unique acteur de la construction de l'Etat-nation. Puis vinrent les années nonante, marquées par les réformes économiques et structurelles, impulsées sous la tutelle des institutions de Bretton Woods. L'Etat est désormais contraint de recentrer son rôle sur ces fonctions régaliennes, concentrant dès lors son action sur deux missions essentielles : orienter et impulser le développement socio-économique et mettre en place le cadre propice à l'expression des initiatives privées.
- Le secteur privé : le gouvernement burkinabè, en ratifiant les accords du cycle de l'Uruguay après l'engagement dans le PAS a scellé l'entrée du pays dans le processus de globalisation des échanges. L'Etat, en vertu de ces accords et PAS, amorce son désengagement des secteurs économiques à travers la privatisation de nombreuses unités économiques jusque là créées et gérées par lui. Le secteur privé, censé produire des emplois et des richesses, devient à côté de la société civile, un acteur émergent.
- La société civile : auréolée de toutes les vertus et fortement appuyée par les partenaires au développement (PNUD et Union Européenne pour le cas spécifique du Burkina-Faso), la société civile devient un acteur incontournable de la vie nationale. A ce titre, elle se voit investi de nouvelles et importantes fonctions : être un contre-pouvoir face aux velléités hégémoniques des pouvoirs publics en jouant le rôle de veille et de contrôle de l'action de l'Etat.

Cette redéfinition des principaux acteurs du développement, s'explique :

- d'une part, par le poids de la communauté des bailleurs de fonds dans la définition des politiques de développement à travers les conditionnalités (réformes économiques et structurelles, démocratisation)
- d'autre part, par les nouvelles opportunités offertes par le retour de la démocratie représentative libérale avec l'élargissement des espaces de liberté.

La redéfinition des acteurs de la scène nationale consacre l'émergence de la société civile burkinabè que l'on n'hésite pas à qualifier de dynamique du fait de la densité, la richesse variée du tissu associatif et sa tradition pluraliste.

Déjà actives dans les différents chantiers de développement, les Organisations de la Société Civile (OSC) sont renforcées, dans les années nonante, par l'émergence de nouveaux acteurs (ONG de promotion des droits humains, presse privée). Bénéficiant de la sollicitude des bailleurs de fonds, elles élargissent leurs champs d'action en s'investissant dans le renforcement de la démocratie et la promotion de la bonne gouvernance.

La participation de la société civile à la définition et à la mise en œuvre des politiques de développement devient même une exigence des bailleurs de fonds. « Les bailleurs de fonds n'entendent plus aujourd'hui engager un programme de coopération, en particulier dans les secteurs sociaux, mais encore plus récemment dans la conduite des programmes de développement, sans un processus, sinon participatif, du moins consultatif, avec la société civile, dans un cadre d'échange tripartite bailleurs/gouvernement/société civile ». (CES : 2000 ; 34).

C'est précisément dans ce cadre que les OSC ont été invitées à participer à l'élaboration de la Stratégie de Développement Rural (SDR) et du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

En plus de leur contribution au développement socio-économique, les OSC devraient dans le cadre du nouveau contexte, favoriser le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance. Cependant, une quinzaine d'années après la restauration de la démocratie et de l'émergence des OSC, les changements tant annoncés se font toujours attendre.

En effet, par rapport à la démocratie et à la bonne gouvernance et malgré les progrès remarquables, les résultats atteints demeurent encore fragiles, du moins si l'on en croit le rapport de l'étude réalisée par le CGD (2004 : 9) « Depuis l'avènement du processus de démocratisation au Burkina-Faso à partir de 1991, marqué notamment par l'adoption d'une constitution et l'organisation d'élections présidentielles et législatives, le pouvoir d'Etat est dévolu et exercé à travers un processus formellement démocratique. En effet, les grandes décisions politiques concernant la gestion de la vie publique sont prises à travers les institutions constitutionnelles, notamment par l'exécutif et l'Assemblée Nationale. Dans les faits, les grandes décisions sont prises dans des sphères politiques restreintes, en particulier par le Président du Faso et son parti, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), qui contrôlent les autres centres du pouvoir. Cet état de fait résulte de la nature du régime politique et du système partisan au Burkina-Faso caractérisé par l'hégémonie du parti présidentiel ».

Par ailleurs, la consolidation du processus de démocratisation se butte à d'autres obstacles dont en particulier le poids de l'armée resté en état depuis la révolution. « Théoriquement, l'armée n'intervient plus dans le débat politique. Dans la réalité, elle demeure extrêmement présente dans les coulisses du pouvoir ». C.G.D (2004 : 10).

Sur le plan économique, les réformes engagées ont permis d'atteindre des résultats macro-économiques globalement satisfaisants : maîtrise des dépenses publiques, réduction du déficit des finances publiques, un taux moyen de croissance du PIB de l'ordre de 5% par an, ...etc. Malgré ces fortes performances, les conditions de vie des populations ne se sont pas améliorées de façon significative.

Cette situation est bien illustrée par les différentes études réalisées par l'INSD en 1999 et 2003 et dont les résultats confirment la persistance de la pauvreté et son étendue sur la moitié de la population.

L'essor d'un secteur privé, moteur de la croissance à travers la création d'emplois et de richesses se heurte à des pratiques que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de « maffieuses ». Selon l'étude du CGD (2004 : 52) « les relations entre l'Etat et le secteur privé burkinabè sont souvent caractérisées par l'interpénétration qui, en réalité concerne des réseaux qui se lancent dans une course stérile pour l'enrichissement personnel au détriment d'activités créatrices et productives. Ces réseaux bénéficient de l'octroi des marchés de l'Etat ou des privatisations d'entreprises publiques et financent en retour les activités ou campagnes électorales du parti au pouvoir, quand ce ne sont pas les hommes au pouvoir eux-mêmes ou leurs proches qui créent des entreprises à qui ils octroient des marchés publics ou revendent à vil prix les entreprises publiques privatisées ».

Depuis quelques années déjà, les OSC sont porteuses d'un certain nombre de revendications relatives au renforcement de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement rurales. Malgré la participation desdites OSC à la définition des politiques, leur poids sur les orientations et stratégies de développement demeurent faibles.

Etant sur le terrain de développement depuis une dizaine d'années en tant qu'employé d'un projet de développement puis d'une ONG et « militant » de la société civile, nous nous sommes sentis interpellés par ces faibles capacités d'influence de la société civile burkinabè sur les politiques de développement. Cette préoccupation a été partagée avec notre actuel employeur INADES-Formation/Burkina et un de ses partenaires techniques et financiers,

l'ONG belge Broederlijk Delen. L'intérêt porté à cette problématique a conduit ces deux ONG à prendre des dispositions utiles nous permettant ainsi de réaliser cette étude.

0.2. Questions et objectifs de la recherche

Depuis quelques années déjà, la problématique de l'implication des populations dans l'élaboration des politiques de développement du Burkina-Faso est au centre des préoccupations des grands décideurs :

- les bailleurs de fonds, estimant que la non implication des acteurs non étatiques dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement est l'une des principales causes de l'échec des trois décennies de développement, invita l'Etat à élargir les espaces de participation en vue de valoriser les initiatives privées longtemps étouffées.
- Le gouvernement burkinabè qui avait commencé à expérimenter des expériences participatives dans des projets de développement adhéra à l'idée d'autant plus qu'elle était susceptible de drainer d'importantes ressources financières au profit des programmes de développement.

C'est dans un tel contexte que les OSC au Burkina ont décidé de ne plus se « cantonner » dans le champ socio-économique mais aussi de se positionner comme acteurs politiques.

Au cours du forum national de la société civile tenu à Bobo-Dioulasso en novembre 2001, les OSC se sont en effet engagées à « prendre une part active à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement afin de s'assurer qu'à toutes les étapes, les intérêts du plus grand nombre et particulièrement des populations pauvres soient réellement pris en compte ». CGD/PNUD (2002 : 16)

Dès lors, les organisations de la société civile vont revendiquer une meilleure place dans la gestion des affaires publiques. Estimant incarner les aspirations des populations, elles vont désormais traduire les préoccupations des « gens d'en bas » sous la forme d'actions d'influence dans la définition des politiques nationales de développement.

Les OSC sont-elles à même de pouvoir influencer les politiques de développement ou s'agit-il d'une simple stratégie d'acteurs pour capter la manne financière destinée à appuyer la promotion de la société civile?

La présente étude se veut une contribution à la connaissance des OSC au Burkina et de ses capacités d'influence sur les politiques de développement. La principale question de recherche qui a guidé cette recherche est la suivante : **dans un contexte marqué par une promotion de la société civile par l'Etat et la communauté des bailleurs de fonds, comment expliquer les faibles capacités d'influence des OSC dans la définition des politiques de développement au Burkina-Faso ?**

Cette recherche vise deux objectifs :

- décrire et analyser les organisations de la société civile au Burkina
- analyser les capacités d'influence des OSC sur les politiques de développement au Burkina-Faso.

0.3. Problématique

Au cours de la dernière décennie du défunt siècle, les politiques de développement, en particulier celles des pays du Sud connaissent, en un temps record, une évolution particulièrement rapide.

L'« intrusion » des institutions de Bretton Woods dans la définition de ces politiques, à travers les profondes réformes imposées aux pays du Sud, constitue le point de départ de cette évolution. En effet, en proie à des graves crises socio-économiques à la fin des années quatre vingt, ces pays s'engagent, sous la houlette desdites institutions dans d'importantes réformes économiques et structurelles à travers des programmes dits d'abord d'ajustement structurel, puis de facilités d'ajustement renforcées.

Parallèlement à ces réformes et parfois à cause d'elles, les concepts de démocratie et de bonne gouvernance prennent, selon Peemans (2002), une place capitale dans les discours dominants. Le recentrage des missions de l'Etat à ses fonctions régaliennes et la libéralisation de l'économie ne peuvent aboutir aux résultats escomptés que si ces réformes, dit-on, sont appuyées par une démocratisation des systèmes politiques et l'instauration de la bonne gouvernance.

L'engagement de la plupart des pays subsahariens dans ces processus de démocratisation, de réformes économiques et la disposition des bailleurs de fonds ont favorisé la création de nombreuses organisations dites de la société civile.

En effet, depuis une quinzaine d'années maintenant, l'on assiste à une formidable éclosion d'ONG et associations de développement, d'une presse plurielle, d'organisations de défense des droits humains, et d'une multitude d'organisations se réclamant toutes de la société civile. Se proclamant porte voix des « sans voix », ces organisations ont profité de la remise en cause du rôle prééminent de l'Etat dans la régulation des rapports politiques, sociaux et économiques par les institutions internationales pour se positionner en tant qu'acteur incontournable dans la gestion des affaires publiques.

C'est donc dans un tel contexte qu'a émergé dans la plupart des pays du Sud, le concept de société civile avec ses fonctions d'acteur de développement économique, de promoteur de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Censée constituer un contrepouvoir face à des Etats « patrimoniaux », la société civile bénéficie d'appuis multiformes de la part de la communauté des bailleurs de fonds qui exige désormais sa participation à la définition des politiques de développement. Cette disposition favorable des institutions internationales a conduit certaines organisations de la société civile, longtemps actives dans le social, à s'orienter progressivement dans le champ politique.

Malgré une célébration quasi-universellement de la société civile, l'on est confronté à un certain nombre de difficultés lorsqu'on veut mener une réflexion sur l'application de ce concept dans les pays du Sud en général, en Afrique subsaharienne en particulier.

D'origine occidentale, la notion de société civile qui date d'Aristote a connu une extraordinaire évolution sémantique et est actuellement traversé par divers courants.

Quelle est la signification contemporaine de ce concept dans les Etats du Sud ? Qui en fait partie ? Qui n'en fait pas partie ? Quelles sont ses principales fonctions ?

Pendant que les uns (Banque mondiale, FMI) magnifient la société civile parée toutes les vertus et considérée comme la panacée pour la promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance dans les pays du Sud, certains auteurs (Badie : 1992), (Chabal et Daloz : 1999), Haubert (2000) n'hésitent pas à récuser son existence en Afrique où elle ne serait qu'une idéologie, un simple slogan dont il faudrait s'en passer.

Même les valeurs de démocratie, de bonne gouvernance et les avantages comparatifs prétendument portés par les organisations de la société civile (en particulier les ONG) sont remis en cause par certains auteurs (J-P. Deler et al : 1998, P. Ryfman : 2004, Bernard

Husson : 1998, etc.). Ces critiques sont relayées par certaines institutions comme IDEA (2004 : 9) qui affirme que « la logique de fonctionnement de la société civile n'est pas nécessairement différente de celle de l'Etat africain dont on critique à juste titre les insuffisances (gestion patrimoniale, corruption, népotisme, bureaucratisation). Tout comme l'Etat, on y observe en effet, des stratégies d'accumulation, de recherche de rentes et de promotion d'intérêts personnels ou factionnels ».

Comment la société civile, qui n'est pas aussi « vertueuse qu'on veut le faire croire » peut-elle promouvoir efficacement la démocratie et la bonne gouvernance ?

Dans ce contexte de réformes économiques et structurelles « imposées », certains n'hésitent pas à affirmer que les Etats post-coloniaux sont sous « la tutelle » de la Banque mondiale et du FMI. Dans un tel cas, les politiques publiques, quoique élaborées avec une participation de la société civile ne seraient rien d'autres que la traduction des objectifs prônés par ces institutions internationales en plans d'actions gouvernementaux.

Quelles peuvent être les marges de manoeuvre de ces Etats? Quelles sont les capacités d'influence de la société civile dans de tels Etats où selon J-P.O de Sardan (1999), l'espace public serait introuvable?

Notre recherche s'inspire des nombreux travaux effectués sur la société civile en Afrique subsaharienne (J.F. Bayart : 1989, B. Badie : 1992, A. Marie : 1999, Chabal et Daloz : 1999, M. Haubert (2000) pour ne citer que ceux- là. Malheureusement, l'analyse des capacités d'influence de la société civile sur les politiques de développement est d'une manière globale très peu développée dans leurs ouvrages.

0.4. Hypothèses de recherche

Depuis une quinzaine d'années, l'on assiste à l'émergence des OSC au Burkina-Faso. L'implication de celles-ci à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques de développement fait même partie des conditionnalités des bailleurs de fonds.

Cependant, malgré cette implication des OSC à l'élaboration du CSLP et de la SDR, celles-ci ont en définitive, très peu pesé sur les orientations et stratégies qui y ont été adoptées.

Cette faible capacité d'influence des politiques pourrait s'expliquer :

- d'une part, par les capacités limitées des pouvoirs publics à savoir associer les OSC dans l'élaboration des politiques de développement selon des démarches participatives,
- d'autre part, par le fait que l'influence des politiques est un exercice long, lourd, coûteux et ne correspond pas aux méthodes d'intervention des organisations de la société civile. En effet, les stratégies d'action, les logiques institutionnelles et les rôles traditionnels de la plupart de ces organisations de la société civile (organisations paysannes, ONG et associations de développement, ... etc.) ne semblent pas adaptés à l'exercice d'influence des politiques nationales de développement.

0.5. Démarche méthodologique

Nous avons choisi de réaliser cette étude dans une perspective de recherche qualitative basée sur l'enquête terrain.

Pour une analyse rigoureuse d'une réalité bien complexe que sont le processus d'émergence des organisations de la société civile au Burkina-Faso et l'influence de celles-ci sur la définition des politiques, nous avons estimé que l'enquête terrain était la démarche la plus appropriée. Ce choix se justifie par les nombreux avantages qu'il offre par rapport aux

autres méthodes : combinaison de plusieurs outils permettant la triangulation des informations, un processus itératif permettant de faire des va et viens auprès des personnes ressources, ...etc. Mais comment les données ont-elles été produites ?

0.5.1. Production des données

Pour la production des données, nous avons eu recours à quatre types d'outils : la collecte et l'exploitation des données documentaires, les entretiens, les études de cas et l'observation participante.

Collecte et l'exploitation des données documentaire :

La société civile est une notion polysémique. Pour mieux comprendre le concept, nous avons exploité des ouvrages généraux sur la société civile, ouvrages récoltés principalement à l'Université Catholique de Louvain et au service du changement social de l'Université de Liège. Nous avons utilement complété ces informations à travers la lecture des ouvrages généraux sur le Burkina-Faso, des études et rapports sur la société civile burkinabè. Ces ouvrages ont été obtenus au niveau des bibliothèques de l'Université de Ouaga, des centres de documentation du Conseil Economique et Social (CES), du Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) et du Secrétariat Permanent des ONG (SPONG). Nous avons aussi exploité des études et rapports produits par certaines composantes de la société civile, principalement des mouvements des droits humains, des ONG et Associations de développement, des organisations paysannes et syndicales. La littérature grise, produite par des organisations syndicales et le Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et des Partis Politiques (CODMPP) a été rapidement parcourue.

Entretiens

Pour conduire les entretiens, nous avons identifié quatre groupes d'acteurs stratégiques, distincts de par leur nature, fonction et objectif. Le premier groupe est constitué des acteurs des principales composantes de la société civile burkinabè, actives dans le champ du développement. Il s'agit des associations de défense des droits humains, des instituts de recherche et de formation, des ONG et associations de développement, des organisations féminines, paysannes, de la presse ainsi que des organisations religieuses.

Le second groupe comprend des institutions étatiques, dont les missions sont entre autre l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement économique et sociale.

Les partenaires techniques et financiers (institutions internationales, ambassades, programmes de la coopération bilatérale) forment le troisième groupe.

Le dernier groupe est constitué des personnes ressource, témoins privilégiés de l'histoire et de l'évolution socio-politique du Burkina.

Le tableau ci-après présente en synthèse les groupes d'acteurs rencontrés, le type d'outils utilisés et les thématiques abordées lors des entretiens.

Groupes/effectifs	Type d'outils	Thématiques abordées
Associations de défense des droits humains (2) Instituts de recherche et de formation (4) ONG et Associations de développement (8) Organisations féminines (2) Organisations paysannes (3) Organisation de la presse (1) Organisations religieuses (3)	Entretiens, consultation documentaire	Organisation/fonctionnement, Expériences en plaidoyer/lobbying, Participation CSLP/SDR, Appropriation du CSLP/SDR Analyse des OSC, Analyse rapports Etat/OSC Analyse du pouvoir d'influence des OSC Suggestions/Propositions
Institutions Etatiques (3)	Entretiens, consultation documentaire	Organisation/fonctionnement, Processus d'élaboration des politiques de développement, Processus d'implication des OSC Analyse société civile, Analyse participation des OSC au CSLP, SDR, Analyse rapports Etat/OSC/PTF Analyse du pouvoir d'influence des OSC, Suggestions/propositions
Partenaires techniques et financiers (7)	Entretiens, consultation documentaire	Conception Société Civile, Types d'appui aux OSC, Analyse de la situation Burkinabé Analyse des relations Etat/PTF/OSC Appréciation de la participation des OSC au CSLP, SDR, Analyse du pouvoir d'influence des OSC, Suggestions/propositions
Personnes ressources (5)	Entretiens	Histoire de la société civile Burkinabé, Analyse de la société civile, Enjeux/dynamiques Analyse de la situation nationale Analyse rapports Etat/PTF/OSC Analyse processus d'élaboration des politiques de développement Analyse du pouvoir d'influence des OSC, Liens société civile, démocratie, bonne gouvernance et développement Suggestions/propositions

Tableau-1. Groupes d'acteurs enquêtés, types d'outils et thématiques abordées.

Etudes de cas

Les études de cas ont été centrées sur le processus d'élaboration des principales politiques de développement au Burkina à savoir :

- Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)
- Le document Stratégie de Développement Rural (SDR)

L'ambition qui nous a animé à utiliser les études de cas, est de pouvoir analyser l'implication des organisations de la société civile dans l'élaboration des politiques nationales de développement. A cet effet, nous nous sommes posé les questions suivantes :

- Par qui ont été élaborées ces politiques de développement ? Comment et pourquoi ?
- Comment les organisations de la société civile ont-elles été impliquées ? Lesquelles ? A quelle étape ? Pourquoi ?

- Comment les OSC ont-elles organisés leur participation à l'élaboration de ces politiques ?
- Quelles sont les actions d'influence qui ont été engagées par les OSC ? Avec quels succès ? Quels échecs ? Pourquoi ?
- Comment les actions prioritaires ont-elles été retenues ?
- Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Comment ont-elles été levées ?
- Quels dispositifs ont été mis en place pour la mise en œuvre des politiques élaborées ? Pour le suivi-évaluation ?
- Etc.

Observation participante

Au cours de cette enquête terrain, nous avons participé en tant qu'observateur à un atelier de concertation ONG/Gouvernement. Nous avons aussi, en tant qu'employé d'une ONG, participé à de nombreux ateliers dont celui sur la validation des textes d'orientation de la décentralisation, sur le Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (PANE), ...etc. Nous avons exploité nos notes de participant et les comptes rendus élaborés à cet effet.

0.5.1.2. Traitement et interprétation des données

Durant l'enquête-terrain, nous avons combiné plusieurs outils et appliqué le principe de la triangulation à travers le recoupement et le croisement des informations collectées au niveau des différents groupes stratégiques, d'abord à l'intérieur de chaque groupe puis avec tous les groupes.

Les informations collectées au cours des entretiens étaient systématiquement consignées dans des comptes-rendus.

Le principe de triangulation a été respecté dans l'exploitation des comptes-rendus des entretiens, des documents officiels des ministères, les documents internes des OSC et les différentes déclarations des parties prenantes. Les informations collectées ont été regroupées selon les principales thématiques abordées (Cf. p.8).

L'interprétation des données a été faite sur la base des techniques d'analyse de contenu, particulièrement à travers l'analyse thématique. Les informations collectées ayant été classées selon les principales catégories, l'analyse thématique a permis de mettre en évidence l'analyse et l'interprétation que les acteurs concernés donnent aux principaux aspects des problématiques abordées.

0.5.1.3. Difficultés rencontrées

Nous avons réalisé l'enquête terrain au Burkina pendant les vacances d'été. Malheureusement, c'est à cette période aussi que la plupart des administrations des ONG et des bailleurs de fonds sont fermées pour raison de congés du personnel.

Malgré la lettre de recommandation de notre faculté, il n'a pas toujours été facile d'obtenir des rendez-vous avec les structures que nous avons identifiées. C'est ainsi que malgré tous les efforts déployés, nos démarches pour rencontrer les responsables de la Banque mondiale, de l'Agence Française de la Coopération (AFD), des ONG Christian Aid et OXFAM-Intermon n'ont pas abouti pour des raisons diverses.

Souvent, nous avons été obligé de passer par des relations pour obtenir certains rendez-vous. Par ailleurs, dans beaucoup de structures, la mobilité du personnel est assez forte et nous n'avons pas toujours eu la chance de rencontrer des personnes suffisamment avisées de la problématique que nous traitons.

Présentation du document

Le présent mémoire, résultat de notre recherche sur le thème : *influence des organisations de la société civile sur les politiques de développement au Burkina-Faso : enjeux, dynamiques et perspectives* s'articule de la manière suivante :

- Le chapitre introductif fait une présentation de la recherche et la description de la démarche méthodologique empruntée.
- Le premier chapitre est consacré à une approche théorique du concept de société civile.
- Le deuxième chapitre propose une mise en perspective historique du processus d'émergence des organisations de la société civile au Burkina-Faso et analyse le contexte et enjeux liés à ce processus.
- l'état des lieux et les dynamiques observables actuellement au niveau de cette société civile constituent le troisième chapitre
- Le quatrième chapitre présente les principales politiques de développement à savoir le (CSLP) et la (SDR).
- L'influence des organisations de la société civile sur les politiques de développement est analysée dans le chapitre cinq.

En conclusion, nous faisons un résumé des résultats de cette recherche et dégageons quelques grandes perspectives.

CHAPITRE I. Approche théorique du concept de société civile

D'apparition récente en Afrique subsaharienne, la société civile est une notion très ancienne qui a connu une extraordinaire évolution tant au niveau de l'intérêt dont il a été l'objet qu'au niveau des différentes définitions qui lui ont été données. « De sa première apparition, dissimulée derrière le *koininia politihè* d'Aristote aux multiples associations constituant un réseau d' « antennes sociales » (Habermas), la notion de société civile n'a pas toujours revêtu la même signification. Les évolutions sémantiques dont elle a été l'objet trahissent les multiples transformations politiques, économiques et sociales qu'on connues les sociétés d'Europe occidentale où cette notion a été formulée initialement ». Pirotte (2005 : 2). Cette mise en perspective historique des principales conceptions de la société civile a été au centre des oeuvres de nombreux auteurs dont J. Chevalier (1992), D. Colas (1992) P. Ghils (1993), F. Houtart (1998), G. Pirotte (2002). Par ailleurs, beaucoup de travaux ont été réalisés sur le concept de société civile et il serait prétentieux de vouloir, dans le cadre de cette recherche, passer en revue l'abondante littérature qui y a été consacrée.

Pour notre part, nous voudrions, à travers cette partie de notre travail, nous consacrer à la présentation des principales approches contemporaines du concept tout en les confrontant au contexte burkinabè.

1.1. Société civile conçue comme Tiers-secteur

Dans l'approche Tiers-secteur, la société civile est considérée comme une espèce d'évidence. Elle regroupe ce grand ensemble d'initiatives et d'organisations créatrices de nouvelles pratiques sociales et constituant une troisième force à côté de l'Etat et du marché. Deux principales théories se partagent cette approche : les théories d'économie sociale et celles des Non Profit Organization (NPO).

L'économie sociale regroupe ce « vaste domaine d'activités très diverses échappant aussi bien aux logiques marchandes classiques qu'à celles des entreprises et des secteurs publics » (Motchane, 2000). Elle tire ses origines des formes les plus anciennes des associations humaines et s'est davantage renforcée avec l'élargissement des espaces de liberté. Comme le rappellent si bien J. Defourny et al. (1999 : 12), « l'économie sociale a des profondes racines historiques et son cheminement depuis plus d'un siècle est jalonné de remarquables réalisations. Fondée sur la libre association de citoyens agissant en tant que consommateurs, producteurs, épargnants ou usagers de services très divers, elle a été le creuset d'initiatives collectives mais privées qui ont souvent constitué des réponses novatrices aux grands défis de leur époque et qui ont influencé durablement nos systèmes socio-économiques ».

En effet, c'est cette forme de l'économie qui, au début du XIX^{ème} siècle, a permis de prendre en charge certains besoins et d'assurer plus de sécurité à des travailleurs comme l'attestent par exemple les sociétés de secours mutualiste en Occident. Celles-ci étaient alors conçues comme une sorte de système de prévoyance et de protection collective face aux fréquents accidents du travail. Les ouvriers qui n'avaient pas assez de moyens financiers pour assurer le coût des traitements médicaux, s'associaient pour alimenter, par des cotisations régulières, des caisses qui les aideraient en cas de malheur.

« Combinant des dynamiques privées d'initiative et de gestion avec des finalités non centrées sur le profit mais plutôt sur l'intérêt collectif » (J. Defourny et al (1999 : 12), ces formes d'organisations, se sont rapidement développées aussi bien au Nord qu'au Sud.

Ce développement, selon la littérature consacrée, s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs : l'existence de grands besoins fortement ressentis par la population mais non satisfaits ni par le marché ni par l'Etat d'une part, et le sentiment d'appartenance à un

groupe commun, à une communauté de destin, d'autre part. Concernant les pays du Sud, un troisième facteur est ajouté à savoir l'intervention extérieure (missionnaires, ONG du Nord). Les trois principales composantes de l'économie sociale sont : les entreprises coopératives, les sociétés mutualistes et les organisations à statut juridique variable, regroupées généralement sous le vocable d'associations.

La vie et le fonctionnement de ces organisations sont régis par les quatre principes suivants :

- la finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que le profit,
- l'autonomie de gestion,
- le processus de décision démocratique,
- la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des biens.

Chez les anglo-saxons, l'analyse du tiers secteur est opérationnalisée à travers le concept de NPO. Selon J. Defourny, al, (1999 :40), ces organisations présentent les principales caractéristiques suivantes :

- « elles sont formelles, c'est-à-dire qu'elles ont un certain degré d'institutionnalisation, ce qui suppose généralement la personnalité juridique ;
- elles sont privées, c'est-à-dire distinctes de l'Etat, et des organisations directement issues des pouvoirs publics ;
- elles sont indépendantes, au sens où elles doivent avoir leurs propres règles et instances de décision ;
- elles ne peuvent distribuer de profits à leurs membres et à leurs administrateurs
- elles doivent comporter un certain niveau de participation volontaire de bénévoles et/ou de donateurs, et elles doivent résulter d'une adhésion libre et volontaire de leurs membres ».

Selon des théoriciens de l'économie sociale, E. Archambault (1996) et J. Defourny, al (1999) les théories d'économie sociale et de NPO partagent de nombreux traits communs. Ceux-ci se résument essentiellement à :

- la valorisation de l'autonomie, c'est-à-dire l'indépendance des organisations du tiers secteur vis-à-vis de l'Etat et du marché,
- une certaine institutionnalisation de ces organisations, ce qui les distingue des structures informelles,
- l'aspect volontaire ou le bénévolat.

A côté de ces points de convergence, s'élèvent toutefois deux grands points de divergence que résume J. Defourny, al, (1999 : 40) en ces termes : « le centre conceptuel de l'approche non profit se trouve dans la contrainte de non-distribution des profits, ce qui la rend très pertinente pour saisir les associations sans but lucratif, tandis que le concept d'économie sociale doit beaucoup aux principes coopératifs dont le cœur est la recherche de la démocratie économique ».

Sur la base de ces analyses, on serait obligé dans l'étude des OSC au Burkina de faire recours aux deux approches. En effet, si l'approche NPO sied bien à l'analyse des ONG, associations de développement et autres organisations paysannes ou féminines, il nous semble qu'il y a un risque d'exclusion de certaines organisations comme les nombreuses coopératives (agricoles, d'épargne et de crédit, les mutuelles de santé) puisque celles-ci ne sont pas dans la contrainte de non distribution de profits. D'où la nécessité d'emprunter l'approche économie sociale si l'on veut intégrer ce type d'organisation dans notre étude.

Même en combinant ces deux approches, il y aura toute une partie de la réalité burkinabè qui risque de rester en marge. En effet avant l'« importation » de l'Etat moderne au Burkina, de nombreuses organisations traditionnelles existaient dans presque toutes les communautés nationales qui composent l'actuel Etat burkinabè. Ce sont selon INADES-

Formation (2002 : 14) des associations d'entraide et de solidarité « qui trouvent leurs

fondements dans les rapports sociaux traditionnels. La nature et les fonctions de ces organisations sont très diversifiées. Dans toutes les ethnies du Burkina, il existe ce genre d'associations constituées sans tenir compte des clivages tels que le lignage ou le sexe. Ce sont :

- les Naam au Yatenga,
- les Ton à l'ouest du Burkina (Bobo, Sembla, Sénoufo, etc.),
- le Djamnati chez les peuls (Soum),
- le Walpièdè chez les gourounsi »

Malgré la « modernisation », ces formes traditionnelles existent toujours et sont souvent plus dynamiques que certaines formes importées d'organisation de la population. Cependant ces organisations ne répondent pas à tous les critères de deux approches. En effet, même si certaines d'entre elles se sont muées selon les formes modernes, beaucoup restent encore « informelles », ou du moins dans la forme non institutionnalisée.

Par ailleurs, le fonctionnement de ces organisations traditionnelles n'obéit pas toujours aux critères de « la démocratie à l'occidentale ». Ne sont-elles pas pour autant d'authentiques organisations du Tiers-secteur ?

Les rapports des organisations du Tiers-secteur à l'Etat ont fait l'objet de réflexions de certains théoriciens, en particulier ceux des NPO, R.M. Salamon (1997), (B. Gidron., R.M. Kramer et R.M. Salamon. (1992). Ces derniers distinguent principalement quatre types de rapports que les NPO peuvent entretenir avec les pouvoirs publics :

- en suppléant les pouvoirs publics à travers l'offre de certains services à des populations non touchées par les pouvoirs publics,
- en complétant l'action des services publics par d'autres offres de biens ou services,
- en collaborant avec les pouvoirs publics. Dans ce cas précis, c'est le gouvernement qui, le plus souvent, finance des activités réalisées par les NPO au profit des populations.
- En adversaire, à travers la dénonciation ou l'interpellation des pouvoirs publics.

Au Burkina, de nombreuses organisations du Tiers-secteur (ONG, Associations de développement, coopératives agricoles, ...etc.) se situent le plus souvent dans le champ du complémentaire et de la collaboration avec les pouvoirs publics. Cependant, les organisations syndicales, les ONG de droits de l'Homme, celles de défense des consommateurs se situent en général dans des relations conflictuelles. Mais cette partie sera développée dans le prochain chapitre.

1.2. Société civile africaine : une impossible existence ?

S'appuyant sur l'analyse comparée des systèmes politiques africains aux modèles de l'Occident, des auteurs (Bayart, 1989 ; Badie, 1992 ; Chabal et Daloz 1999) récusent le concept de société civile en Afrique subsaharienne. Malgré la diversité des arguments que chacun des auteurs avance, il importe de relever ici que tous se réfèrent à la nature de l'Etat et aux caractéristiques des sociétés africaines.

Les principaux obstacles à la validation du concept de société civile en Afrique fréquemment cités par ces auteurs sont :

- la non émancipation de l'Etat en tant qu'institution par rapport à la société,
- la non ou faible différenciation entre la sphère privée et la sphère publique,
- la grande emprise de la communauté sur l'individu.

C'est dans cet ordre de pensée que Badie (1992) propose trois principes permettant de définir la société civile, principes que l'on n'observe guère sur la scène africaine. Il s'agit de:

- « la différenciation des espaces sociaux privés par rapport à l'espace politique,
- l'individualisation des rapports sociaux qui confèrent aussi à l'allégeance citoyenne une valeur prioritaire,
- l'horizontalité des rapports à l'intérieur de la société qui fait préférer la logique associative à la structuration communautaire et qui à ce titre, marginalise les identifications particularistes au profit de l'identification stato-nationale » (Badie, 1992, cité par Pirotte, 2002 : 65)

Analysé dans sa trajectoire socio-historique, l'Etat en Afrique a été, selon Bayart (1989) réapproprié selon des voies originales. C'est la thèse de l'hybridation de modèle de l'Etat occidental en Afrique, soulignant le caractère du métissage des principes allogènes aux réalités socio-culturelles locales. Selon l'auteur, le transfert du modèle occidental de l'Etat en Afrique a été réadapté, donnant ainsi naissance à ce qu'il a appelé « Etat rhizome », c'est-à-dire un Etat dont « les tiges supérieures (les institutions) sont moins importantes que les racines souterraines qui plongent dans le monde complexe des luttes factionnelles et des rivalités de territoires ». Dans un tel contexte, la société civile ne peut-être qu'un simple produit d'importation.

Les critiques de Chabal et Daloz (1999), sur l'Etat africain nous semblent les plus radicales. Ils estiment en effet que les systèmes politiques africains ne ressemblent aux modèles occidentaux qu'en apparence.

Dans les faits, affirment ils, ces systèmes restent encore dominés par ce qu'ils appellent « les formes infra-institutionnelles et patrimonialistes de légitimation du pouvoir ». Selon ces deux auteurs, « on retrouve partout une grande confusion entre sphère publique et intérêts privés, une désorganisation persistante se traduisant notamment par une souveraine inefficacité gouvernementale et administrative, le refus de toute véritable institutionnalisation et un relatif dédain pour les règles formelles sur le plan politico-économique ; tandis que ce sont au contraire les relations particularistes, de nature népotiste ou clientéliste, qui se voient naturellement favorisées ». (Chabal, Daloz : 1999 ; 6).

Sans un Etat structurellement différencié, on ne saurait parler de société civile. C'est fort de cet argument que Chabal et Daloz affirment que la dichotomie Etat/société civile n'est guère opérante en Afrique. La société civile, dans un tel contexte ne serait rien d'autre qu'une idéologie.

De cette vision des choses, Chabal et Daloz (1999 ; 34) arrivent à la conclusion suivante : « l'émergence d'une société civile, entendue comme un ensemble de structures institutionnalisées, mues par des individus poursuivant des intérêts communs en dehors de toute immixtion de la part des gouvernants, ne saurait être pleinement signifiante que face à un Etat fort et véritablement différencié. Alors et alors seulement, le caractère impérieux d'une réaction de nature organique prend tout son sens. Or, répétons-le, ce type de césure est apparu de manière quasiment fortuite en Europe de l'Ouest, selon des enchaînements largement involontaires et imprévus, que l'on aurait peine à retrouver dans les situations subsahariennes. S'il est certain que l'Etat n'existe que par rapport à la société, et qu'il importe de garder toujours en tête cette articulation, il faut bien comprendre que ce qui se trame entre les deux n'est aucunement un jeu à somme nulle. On a moins affaire à un scénario de substitution, de revanche, que de développement complémentaire et il est à cet égard tout à fait concevable que l'Etat puisse se renforcer en même temps que la société civile. Insister autre mesure sur la partie de bras de fer qui prévaudrait en l'occurrence, et à fortiori y voir la clé explicative des soubresauts repérables dans certains pays nous semble à la fois exagéré et artificiel, car c'est faire bien peu de cas des stratégies de protagonistes passés maîtres dans l'art de jouer en permanence sur plusieurs tableaux. En conséquence de ce qui précède, il est permis de se demander si la société civile n'est pas trop rapidement conçu comme une réalité établie » ?

1.3. Société civile africaine : elle existe mais...

Les conclusions de certains auteurs (René Otayek (1999), Maxime Haubert (2000), Alain Marie (2000)) sont moins radicales que celles des auteurs précédemment cités, même si parfois, ils partagent certains de leurs arguments.

René Otayek (1999) nuance certains des arguments des tenants de la théorie de l'impossible existence d'une société civile africaine en mettant en relief les stratégies d'acteurs qui pourraient libérer la société civile de certaines entraves à son émancipation. « Très en vogue à l'heure actuelle, le concept de société civile est également l'un des plus controversés qui soient, certains auteurs soutenant que, du fait notamment de la confusion sphère publique et sphère privée qui caractérise les pays non occidentaux, l'émergence d'une véritable société civile s'y avère extrêmement problématique (...). La disqualification du concept au regard des situations subsahariennes s'articule fondamentalement autour de l'argument selon lequel l'Etat et la société s'y interpénétreraient à un degré tel qu'ils se confondraient l'un dans l'autre. Basé sur l'hypothèse que l'Etat autoritaire a absorbé la société civile en s'annexant ses institutions et en la fondant dans son ordre, ce scénario ne fait guère cas des multiples cas des multiples procédures de contournement et d'évitement, de subversion par lesquelles la société réussit à éroder la domination de l'Etat. » (Otayek, 1999 :15, cité par Pirotte, 2002 :65)

Quant à M. Haubert (2000), il reconnaît que l'application du concept de société civile en tant qu'instrument d'analyse et non comme mot d'ordre politique dans le monde postcolonial rencontre de nombreux obstacles dus principalement aux caractéristiques de ces sociétés conjuguées à la nature de l'Etat. Contrairement au monde occidental, « la formation d'une sphère privée où des personnes individualisées ont des capacités de s'associer librement de diverses façons pour des objectifs relevant notamment du bien public » Haubert, (2000 : 34) ne s'y est pas encore opérée.

Cependant, poursuit le même auteur, « ces obstacles n'empêchent pas que puissent se former des embryons de « société civile » au fur et à mesure qu'une société se dégage de la communauté et qu'une référence à l'Etat et éventuellement à l'Etat-nation, se substitue ou tout au moins s'ajoute aux allégeances communautaires ». Haubert, (2000 : 35).

Ce point de vue rejoint celui d'A. Marie (2000 : 38) qui affirme lui aussi que « des éléments de la société civile se forment dans le monde postcolonial et qu'ils sont plus nombreux et plus solides depuis une vingtaine d'années ». Mais pour ce dernier, ce sont principalement les mesures d'ajustement structurelles imposées par les institutions de Bretton Woods qui ont provoqué les profonds bouleversements qu'on observe actuellement dans les sociétés subsahariennes. Elles ont en effet œuvré à la structuration des sociétés africaines en sociétés de classe, favorisant ainsi l'émergence de la société civile. « Le paradoxe de l'ajustement structurel, c'est donc qu'il a contribué à affaiblir la communautarisation de la société en renforçant les tendances à long terme, jusqu'alors puissamment neutralisées par la logique de la dette, à l'individualisation de la personne : l'individu est désormais sommé de s'en sortir de manière plus indépendante, en comptant d'abord sur ses propres forces... ». Marie, (2000 : 44).

Toutefois, les deux auteurs n'ont pas toujours la même interprétation du discours dominant sur la société civile. C'est ainsi que Marie ne partage pas les critiques de Haubert par rapport à la conception idéologique de la société civile dans le discours hégémonique. Dans la conclusion de son ouvrage en effet, Haubert (2000 : 78) est très radical, allant jusqu'à soutenir qu'« en ce qui concerne le monde postcolonial, la notion de société civile est une notion beaucoup trop vide, trop contradictoire, trop chargée idéologiquement et en définitive trop dangereuse pour qu'elle pût être retenue et utilisée, sauf éventuellement dans le sens

strictement analytique qui a été précisé antérieurement. C'est pourquoi le mieux qu'on ait à faire, sans doute, est de la remonter sur les étagères supérieures de nos bibliothèques et de la laisser se recouvrir de cette vénérable poussière qui lui va bien ».

Nous ne partageons pas tous les arguments développés ici, surtout lorsque nous essayons de les appliquer à la réalité burkinabè. En effet et contrairement à de nombreux pays de la sous-région, le Burkina n'a pas attendu le discours de la Baule ni les réformes économiques et structurelles instaurées dans le cadre du PAS pour « entrer » en démocratie, ni « avoir » sa société civile. En effet, de l'indépendance à nos jours, le pays a connu onze régimes politiques différents dont quatre constitutionnels et sept militaires. Malgré cette instabilité politique, le pays a toujours connu une vie associative et syndicale très dynamique. Actives déjà dans les années septante (le premier collectif d'ONG regroupant 17 organisations a été créé en 1975), les ONG et Associations de développement ont fortement contribué au développement socio-économique du pays en s'investissant dans le secours d'urgence d'abord puis dans divers domaines d'intervention (éducation, santé, agriculture, élevage, hydraulique villageoise, réalisation d'infrastructures socio-économiques, promotion de la femme, etc.) suppléant ou complétant admirablement les défaillances de l'Etat.

Quant aux organisations syndicales, elles ont été le fer de lance des luttes populaires, constituant ainsi un véritable contre-pouvoir. L'insurrection populaire de janvier 1966 a mis fin aux dérives anti-démocratiques du régime du père de l'indépendance tandis que la grève générale de Décembre 1975 mettait un terme au projet du Général-Président visant à implanter, (à l'image du Togo, de l'ex Zaïre entre autres), un parti unique (le Mouvement National pour Le Renouveau) au Burkina-faso.

Tout récemment, ce sont des organisations de droits de l'Homme, des organisations syndicales, des associations de journalistes, d'ONG de développement, des partis politiques, des hommes et femmes qui ont créé une coalition (CODMPP) pour lutter contre l'impunité et pour le renforcement de la démocratie, suite à l'assassinat du journaliste Norbert Zongo et de ses compagnons le 13 décembre 1998. Les militants de ce mouvement citoyen qui a traversé tout le Burkina et qui est long dans sa durée, sont issus de toutes les catégories socio-professionnelles, sans distinction d'ethnie, de religion, d'âge ni de sexe.

Face à la barbarie de l'acte commis, les populations, malgré les risques encourus se sont révoltées et ont demandé des comptes au pouvoir sans tenir compte d'aucune « allégeance communautaire ».

Tous ces rappels pour dire que même si les sociétés civiles de type occidentale n'existent pas encore en Afrique, il y a des faits sociaux qui permettent de penser à l'émergence de société civile du type africain au Burkina-Faso. Certes, l'Etat burkinabè, à l'image des Etats subsahariens, reste encore un « produit importé », traversé par des pratiques patrimoniales. Comparé à la période d'avant année nonante, il nous semble même que la démocratisation formelle a renforcé ces pratiques patrimoniales. Comme le rappelle si bien le ministre d'Etat S. Diallo³, « tout le mal africain réside d'abord dans ce présidentielisme africain, où, dans une république, la tendance globale est de concentrer tout le pouvoir aux mains d'un seul homme, le Président. Les autres pouvoirs, qui étaient censés limiter le pouvoir présidentiel se trouvent tous affaiblis ».

Ceci étant, faut-il pour autant en déduire qu'au Burkina-Faso, la société civile constitue un contre-pouvoir fort face aux velléités hégémoniques des pouvoirs publics ? Notre point de vue, c'est que malgré l'héritage d'une tradition de lutte et une quinzaine d'années de mise en œuvre du processus de démocratisation, des réformes institutionnelles et des appuis multiformes des bailleurs de fonds, la société civile burkinabè est encore un projet en construction.

³ Salif Diallo, ministre d'Etat, homme fort du régime Comparé in le Pays N°3438 du 16/8/2005, p.5

Certes, on assiste à une croissance exponentielle d'organisations dites de la société civile. Mais cette croissance n'est-elle pas le résultat de la création de nombreuses structures fictives, des diverses scissions qui sont intervenues dans certaines organisations, des stratégies d'acteurs (hommes politiques, élites urbaines) ? Nombreuses, mais parfois sans légitimité sociale, les OSC ne peuvent, dans un tel contexte, constituer un contre pouvoir fort.

En définitive, la « célébration » de la société civile au Burkina, a, de notre point de vue, favorisé l'ascension sociale des leaders de certaines OSC (OP, associations), déstabilisé les anciennes forces de contre-pouvoir (organisations syndicales) tout en renforçant l'image du pays à l'extérieur. Quant à la contribution de la société civile burkinabè au renforcement de la démocratie et la bonne gouvernance, ce thème mériterait d'être analysé à travers une étude plus approfondie.

1.4. Quelques théories sur l'émergence de la société civile dans le pays du Sud

L'émergence de la société civile dans les pays du sud a été au centre des réflexions de nombreux auteurs. Dans la littérature y consacrée, on peut distinguer les principaux thèmes suivants :

- les causes de l'émergence du concept de société civile dans le Sud,
- les fonctions attribuées à cette société civile,
- les effets de la célébration de ce concept.

Dans son ouvrage « Le développement des peuples face à la modernisation du monde » J.PH. Peemans (2002) démontre que la montée en puissance du paradigme néolibéral au début des années quatre-vingt et son impact sur les politiques de développement ont favorisé l'émergence de la société civile dans les pays du Sud.

A la fin des années septante fait il observer, le contexte international est caractérisé par des crises d'origine diverse : la crise des théories de développement (chacune ayant montré ses limites et contradictions), la crise de la dette, la crise post-1973. A la même période, les relations internationales connaissent de profondes mutations, liées principalement à l'ascension des partis conservateurs en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis et à la montée en puissance des organisations multilatérales (FMI, Banque Mondiale) dont « le pouvoir d'intervention s'est élargi vers les Etats les plus faibles pour les imposer des politiques d'ajustement ». Peemans (2002 : 139).

Dans les pays du Sud, l'Etat développeur, accusé de tous les maux (oppression, corruption, népotisme, etc.) est disqualifié du champ du développement. Dès lors, des réformes économiques et politiques entreprises sous l'égide des institutions de Bretton Woods auront pour objectif de réduire le rôle de l'Etat en le limitant à ses fonctions régaliennes. En effet, « le Sud, dès les années quatre-vingt, est devenu le laboratoire et le banc d'essai d'une réaffirmation des rapports vertueux entre démocratie, marché et développement. La démarche a été d'abord liée à la critique de l'Etat excessivement interventionniste et perturbateur du marché, et donc obstacle au développement. Cette forme d'Etat était associée naturellement à des pouvoirs « non démocratiques » et le retour à des formes allégées d'Etat était vu comme devant être nécessairement plus « démocratique » et favoriser en soi les mécanismes normaux du marché » (Peemans : 2002 ; 297).

L'idéologie de la « transition à la démocratie et à l'économie de marché » s'inscrit dans ce contexte de réformes des Etats du Sud. Un concept émerge dans cette mouvance : « la bonne gouvernance ». C'est ce qui fait dire à Peemans (2002 : 307) que « dans les années nonante, les thèmes de la réforme de l'Etat, de la décentralisation, de la consolidation de la société civile, de la promotion du marché apparaissent donc des thèmes liés, notamment mais pas exclusivement, à travers le concept de bonne gouvernance ». Ces réformes aboutissent à l'émergence de nouveaux acteurs regroupés sous le concept de société civile avec pour

mission principale la promotion de la démocratie, la bonne gouvernance et le développement local.

S. Khilnani (2001), partage cette thèse mais en insistant particulièrement sur le rôle des institutions internationales. Pour lui, la résurgence de la société civile au Sud s'expliquerait par l'intérêt que les institutions internationales portent à certains acteurs non étatiques. « Pour accélérer le développement et le rendre plus efficace, elles (institutions internationales) sont tentées de court-circuiter l'Etat en aidant directement des acteurs dits « de la société civile » - entreprises privées, coopératives, associations animées par des églises, ONG - considérés comme des éléments indispensables d'une vie politique plus responsable, plus ouverte et plus représentative ». Khilnani, (2001 : 39)

Quant à G. Pirotte (2002), il explique l'émergence de la société civile en Afrique et en Europe de l'Est par la conjonction de plusieurs facteurs : l'échec des premières décennies du développement et des politiques de mise en œuvre sous l'influence des grandes théories explicatives, les réformes économiques et institutionnelles à travers les PAS, la montée en force des institutions de Bretton Woods dans la définition des politiques de développement, etc. Mais l'auteur souligne davantage le rôle joué par le « complexe développeur » dans l'émergence de la société civile en Afrique. A ce propos justement, Pirotte affirme que « les années 80 constituent une période d'affirmation des ONG dans le grand concert de l'aide internationale. Cependant, c'est surtout au cours de la décennie suivante que les ONG vont connaître un succès un peu partout dans le monde. Leur rôle, leur place dans le concert international de l'aide au développement, leur universalisation et leur endogénéisation dans différents continents n'ont cessé de croître. Leur consécration au sein du complexe développeur sera très visible dans les années 90 grâce à deux nouveaux concepts : la gouvernance et la société civile ». Pirotte, (2002 :139).

Censées être les représentants-types de cette société civile, les ONG vont désormais prendre une place importante dans les champs du développement économique et celui de la promotion de la bonne gouvernance.

Dans cette série de raisons plus ou moins proches, il faut tout de même signaler la voix discordante de C. Monga (1994). L'auteur s'est en effet particularisé en défendant la thèse de la revanche des sociétés africaines. Pour lui, l'émergence de la société civile correspond à la quête de liberté que les populations africaines revendiquent à travers des mobilisations collectives.

Appliquée au contexte Burkinabè, nous pensons plutôt que l'émergence de la société civile repose sur la conjonction de plusieurs facteurs. Il s'agirait principalement :

- du retour à une vie constitutionnelle après la longue parenthèse de régimes exceptionnels militaires,
- de l'émergence sur la scène nationale des nouveaux acteurs dont les ONG de droits humains et des acteurs de la presse indépendante,
- des nouvelles conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds (le Burkina-Faso étant fortement dépendant de l'aide internationale)

A partir des années nonante, un consensus, rapidement établi, met en étroite liaison développement, démocratie, bonne gouvernance. A ce titre, la société civile, incarnée par les ONG et parée de toutes les vertus se voit investie de nouvelles fonctions dont notamment celle de contre-pouvoir face aux velléités hégémoniques de l'Etat.

Cette fonction de contre-pouvoir s'inspire fortement des écrits des penseurs Montesquieu et des lectures qui sont faites de l'oeuvre de Tocqueville (1986) *La démocratie en Amérique*. « Chez les nations aristocratiques, les corps secondaires forment des associations naturelles qui arrêtent les abus de pouvoir. Dans les pays où de pareilles

associations n'existent point, si les particuliers ne peuvent créer artificiellement et momentanément quelque chose qui leur ressemble, je n'aperçois plus de digue à aucune tyrannie et un grand peuple peut-être opprimé impunément par une poignée de factieux ou par un homme » (Tocqueville, 1986 :193 cité par G. Pirotte, 2002 : 49). Dans cette optique, ce sont les ONG qui sont identifiées comme capables de remplir la fonction de contre-pouvoir. C'est ce que rappellent T. Pech et M-O Padis (2004 : 17) lorsqu'ils disent que « selon une croyance largement répandue, les ONG agiraient indépendamment ou en dépit des Etats, voire contre eux. Contre-pouvoir issu de la société civile, elles s'imposeraient, par définition, comme une force de contestation, hantée par la haine de l'arbitraire, de la *realpolitik*, de l'exceptionnalisme, des pouvoirs répressifs et plus généralement des logiques de puissance ».

Les agences internationales adhèrent à cette conception et à travers les conditionnalités, décident d'appuyer la constitution de la société civile comme force de contre-pouvoir dans les pays du Sud. C'est ce que souligne Laëtitia Atlani-Duault (2005 : 6) lorsqu'elle affirme que pour les institutions internationales « ...les ONG locales dans les pays du Sud sont les principaux leviers de contestation du pouvoir d'Etat, et doivent être aidées en tant que telles. Censées former, selon les mots du PNUD, « la partie de la société qui relie les individus au domaine public et à l'Etat, à savoir la dimension politique de la société », elles organisent les gens en puissants groupes, à même (...) de constituer un contre-pouvoir face au gouvernement » (PNUD : 1997 :10). Les agences multilatérales sont chargées d'aider les réseaux d'ONG Sud à jouer ce rôle de contre-pouvoir, en leur assurant, entre autre, un environnement législatif favorable et des financements appropriés ».

Cette vision des choses vient renforcer le point de vue de M. Haubert (2000 :26) qui affirmait justement que «... le rôle de la société civile est beaucoup moins d'intervenir dans le choix des politiques à mettre en œuvre que de surveiller son partenaire étatique pour qu'il ne sorte pas de son rôle. Pour la Banque mondiale, il s'agit essentiellement de veiller à qu'il ne se livre pas à des comportements prédateurs et arbitraires, à ce qu'il n'empiète pas sur le secteur privé (lucratif ou non lucratif), à ce qu'il n'affecte pas les ressources dont il dispose de façon inefficace ».

En même temps que les agences multinationales dénoncent l'Etat « oppresseur, corrompu, prédateur,... », les vertus de la société civile ne cessent d'être proclamées. Sous l'influence de l'idéologie dominante, des concepts (démocratie, décentralisation, développement local, bonne gouvernance, etc.) font (refont ?) surface et les ONG réadaptent leurs offres pour les porter auprès des populations.

Dès lors, celles-ci élargissent leurs champs d'intervention vers ces nouveaux domaines d'intervention (promotion des droits de l'Homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance, appui à la décentralisation et au développement local).

La disposition des bailleurs de fonds à appuyer les ONG a eu pour conséquence une expansion exponentielle des structures associatives dans les pays du Sud. Ce phénomène a fait l'objet de recherche de certains auteurs dont entre autres Olivier de Sardan (1995), G. Pirotte et M. Poncelet, (2002). A la lumière de ces études, la « révolution associationniste », ne semble pas, contrairement aux vœux de bailleurs, déboucher sur la constitution de force de contre-pouvoir. Conduite au Bénin et au Congo Démocratique, l'étude de G. Pirotte et M. Poncelet (2002) conclut que « l'apparition puis le développement de ce secteur (ONG) ne répondent donc pas à une logique d'émergence de revendications, de besoins et de capacités d'intervention issus du « bas » ou portés par des oubliés du développement d'hier. A Cotonou et à Lubumbashi, le secteur ONG s'est nourri des stratégies de reconversion d'une fraction de l'élite urbaine liée à l'appareil d'Etat vers l'aide sociale privée et semi-privée. Ces structures associatives se caractérisent par une absence de fondement militant, même parfois dans le cas d'organisations de défense des droits de l'Homme. Ces associations manquent parfois de base

« naturelle » et s'adressent le plus souvent, contrairement à leur discours, à des publics qu'elles ne connaissent pas intimement. Des publics d'utilisateurs plutôt que des publics d'adhérents se trouvent ainsi constitués davantage que mobilisés».

A travers cette revue de la littérature, nous avons voulu mettre en relief les principales approches théoriques du concept de la société civile, appliquées principalement dans le contexte général de l'Afrique subsaharienne. Dans les chapitres suivants, nous allons confronter ces approches aux réalités burkinabè. Dans l'immédiat, nous allons d'abord retracer l'histoire des OSC au Burkina.

CHAPITRE II. Mise en perspective historique

Comme dans la plus part des pays subsahariens, l'émergence du concept de société civile au Burkina-Faso remonte au début des années nonante. Cependant, l'histoire du pays révèle que certaines composantes des organisations de la société civile ont pris une part active dans l'évolution socio-politique de ce pays. La mise en perspective historique du processus d'émergence de la société civile est construite en termes de périodisation et s'articule comme suit ;

- Première période : de l'indépendance à la « chute » de la 3^{ème} République (1960-1980)
- Deuxième période : du redressement national à la fin de la Rectification. (1980-1990)

Cette mise en perspective historique tire sa source d'une synthèse des écrits de CGTB (2003), Diawara (1996), Guissou (1996), Ouédraogo & Colgo (2004), Sandiwidi (1996) et des récits des personnes ressources dont la liste figure en annexe.

2.1. Première période : de l'indépendance à la « chute » de la troisième République (1960-1980)

A l'accession du Burkina-Faso (ex. Haute-Volta) à la souveraineté nationale le 5 août 1960, l'Etat était considéré comme le principal moteur du développement national. Mais à côté de cet Etat, on notait la présence d'autres acteurs, très actifs sur le champ socio-politique.

➤ Les organisations syndicales

Dans les années 1960, les organisations syndicales constituaient l'une des forces politiques la plus puissante de l'arène nationale. Constitué essentiellement du syndicalisme salarié, son existence date de la période coloniale. Jusqu'aux indépendances, les travailleurs de l'Afrique francophone, dans leur combat pour l'amélioration de leurs conditions matérielles et morales et pour l'indépendance des colonies, militaient dans des sections syndicales, d'une part rattachées à des centrales de la Métropole : la Confédération Générale du Travail (CGT), la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC), la Confédération Générale du Travail- Force Ouvrière (CGT/FO) et d'autre part reliées aux organisations internationales que sont la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) et la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (CISC).

En 1960, le mouvement syndical burkinabè était constitué de trois centrales syndicales influencées par les courants du syndicalisme mondial : l'Union Syndicale des Travailleurs Voltaïques⁴ (USTV) affiliée à la FSM, l'Organisation Voltaïque des Syndicats Libres (OVSL) affiliée à la CISL et la Confédération Nationale des Travailleurs Voltaïques (CNTV) à la CISC.

Première centrale syndicale créée dans l'ex Haute Volta, l'USTB est née sous le nom de l'Union Territoriale des Travailleurs de Haute-Volta (UTTHV) en 1948. Affiliée à la CGT, elle était à sa création une section territoriale de l'Union Générale des Travailleurs de l'Afrique Noire (UGTAN). Seul syndicat d'alors à se réclamer de la lutte anti-impérialiste, l'UGTAN prêchera pour l'indépendance immédiate des colonies et pour l'unité lors du référendum de 1958. Qualifiée d'organisation communiste, la confédération aura mailles à partir avec les nouveaux pouvoirs installés à l'indépendance des anciennes colonies

⁴ En août 1984, la Haute Volta change de nom et devient Burkina Faso "la patrie des hommes intègres". Les habitants du pays sont des burkinabè.

françaises (Niger, Cote d'Ivoire, Sénégal, ...etc.). Paradoxalement, l'USTB réussira à s'implanter au Burkina malgré l'aversion du Président Maurice au système communiste. Elle recrute dans le milieu des fonctionnaires de l'enseignement, de l'agriculture et de l'élevage. L'USTB se réclamait du syndicalisme révolutionnaire et lutte contre le régionalisme, le néo-colonialisme et l'impérialisme français. Dès 1960, cette centrale connaît une crise due à l'immixtion des autorités politiques dans la vie syndicale. Cette scission débouche sur la création d'une nouvelle centrale syndicale qui prend le nom de l'Union Nationale des Syndicats de Haute Volta (UNSHV) et qui deviendra successivement Union Nationale des Travailleurs de Haute Volta (UNTHV) en 1963, Organisation Nationale des Syndicats Libres (ONSL) en 1964. L'ONSL est affiliée à la CISL

La troisième centrale, c'est la CNTB, l'actuelle appellation de l'ancienne section voltaïque de la CFTC. Celle-ci s'est rapidement implantée en Afrique francophone grâce à des sections locales créées dans les colonies. Au Burkina, la section locale est née en 1950. En juillet 1956, les sections africaines du syndicat chrétien décidèrent, dans un esprit d'autonomisation, de créer une confédération africaine. Ainsi est née la Confédération Africaine des Travailleurs Chrétiens (CATC), regroupant les unions territoriales de la CFTC de l'Afrique occidentale française. Au congrès de 1957, la CATC change de nom : en lieu et place des travailleurs chrétiens, on parle désormais de travailleurs croyants.

Malgré ce changement, la CATC continua à être fortement soutenue par le clergé catholique. Au Burkina, son implantation a surtout été importante dans la fonction publique, la régie du chemin de fer et dans quelques entreprises privées. Syndicat d'obédience confessionnelle, la CATC défend la doctrine et la morale chrétienne. Elle prône l'apolitisme et est de fait qualifiée de syndicalisme réformiste. La CATC deviendra la CNTV au congrès de 1972 puis CNTB en 1984.

A côté de ces trois centrales, existaient de nombreux syndicats autonomes qui créèrent en 1974 une nouvelle centrale syndicale d'orientation anti-impérialiste, la Confédération Syndicale Voltaïque (CSV), l'actuelle CSB.

Par ailleurs, il faut noter l'émergence durant cette période d'un syndicalisme scolaire et étudiant comme l'Association des Elèves du Secondaire de Ouagadougou (AESO) et l'Union Générale des Etudiants du Burkina (UGEB).

Comme on peut le constater, le mouvement syndical burkinabè était fortement influencé par les deux principales lignes défendues par le syndicalisme français :

- la ligne dite du syndicalisme réformiste : elle prône l'apolitisme, ses revendications portant essentiellement sur l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses membres. A l'indépendance du Burkina, deux centrales ont épousé cette orientation : la CNTB et l'ONSL.
- La ligne du syndicalisme révolutionnaire : Aux traditionnelles revendications pour l'amélioration de conditions de vie et de travail, s'ajoutent de revendications politiques. Ce sont les centrales USTB (en théorie ?) et la CSB qui ont pratiqué ce type de syndicalisme.

Malgré cette diversité doctrinale et les multiples crises qui ont secoué certaines centrales syndicales, les organisations syndicales ont réussi à développer une unité d'action et ont historiquement joué un rôle politique important. Selon le CES (2000 :48), « les syndicats sont toujours sortis du cadre étroit et traditionnel de la défense des intérêts corporatistes de leurs membres, et se sont efforcés d'élargir leur rôle à la défense du pluralisme politique et syndical et des libertés publiques d'une part, et à la dénonciation de la mauvaise gestion publique d'autre part. Ce qui fait qu'il s'est toujours constitué et a été considéré comme un réel contre-pouvoir ».

C'est donc en toute logique que les rapports des organisations syndicales avec le pouvoir politique ont été houleux. En effet, dès les premières années de l'indépendance, les

rapports des syndicats avec le régime politique du père de l'indépendance se détériorent très rapidement suite à des mesures adoptées par le pouvoir. Les activités syndicales ont été considérées comme des activités subversives et une loi votée par l'Assemblée Nationale en avril 1964 fait obligation aux différents syndicats de fusionner en une seule centrale syndicale qui allait être sous le contrôle du parti Etat, l'Union Démocratique Voltaïque-Rassemblement Démocratique Africain (UDV-RDA). Cette tentative de transformer le mouvement syndical en une cheville ouvrière du parti présidentiel rencontra une farouche opposition des organisations syndicales. Dans un élan de survie et pour faire face aux mesures d'austérité (abattement des salaires de 20%, blocage des avancements pendant 2 ans, augmentation de l'impôt,...etc.) adoptées en décembre 1965, les organisations syndicales organisèrent le soulèvement populaire qui emporta le régime de la 1^{ère} république le 3 janvier 1966.

Les relations avec les militaires, arrivés au pouvoir grâce à ce soulèvement populaire ne seront pas sans conflits. Face à la crise économique et au déficit chronique du budget, les nouveaux dirigeants étaient obligés de mettre en œuvre des politiques d'austérité pour redresser la situation. Par ailleurs, pour asseoir leur autorité, les militaires vont progressivement restreindre les libertés publiques. En août 1969, la grève de dix jours des agents de la santé regroupés au sein du Syndicat National des Travailleurs de la Santé Humaine et Animale (SYNTSHA) sera sévèrement réprimée.

Néanmoins, les revendications pour un retour à une vie constitutionnelle normale aboutissent à l'adoption d'une nouvelle constitution donnant naissance à la 2^{ème} république (14 juin 1970 au 8 février 1974).

Malgré ce retour à une vie constitutionnelle normale, les relations syndicats et pouvoir politique restent houleuses. L'enrôlement forcé des élèves et étudiants dans l'armée au cours de l'été 1971 et les sévères sanctions appliquées aux enseignants grévistes en janvier 1973 ne facilitent pas le dialogue. « Fatigué » des querelles intestines des leaders politiques, le Général Président décide, le 8 Février 1974 de mettre fin à cette expérience constitutionnelle. Désormais, c'est un gouvernement militaire dit de Renouveau National qui préside aux destinées du pays. Les partis politiques sont interdits et les mesures de restriction de l'exercice des libertés se multiplient.

En 1975, le chef de l'Etat s'inspirant des cas togolais, malien et congolais (ex Zaïre) crée le Mouvement National pour le Renouveau (Mou.Na.R.), cadre unique d'expression politique et sociale du pays. La création de ce parti unique rencontra une forte opposition des organisations syndicales. Elles déclenchèrent une grève générale unitaire les 17 et 18 décembre 1975 pour exiger la dissolution immédiate du parti unique, l'élargissement des droits et libertés de citoyens et un retour à une vie constitutionnelle.

Face à l'immense succès de la grève, le Général Lamizana est obligé de surseoir à son projet. Pour la première fois en Afrique subsaharienne, des organisations syndicales font reculer un régime militaire, éloignant du coup le spectre de la dictature du parti unique au Burkina-Faso. Une nouvelle constitution, consacrant l'avènement de la 3^{ème} République est adoptée en Novembre 1977. Le processus de restauration de la démocratie se mettra lentement, couronné finalement par l'élection présidentielle de Juin 1978.

Cette élection eu un échos international favorable car pour la première fois en Afrique subsaharienne, un Général président sortant est mis en ballottage par un opposant, en l'occurrence, M. Macaire Ouédraogo, un ancien syndicaliste. Une courte majorité se dégage pour le camp présidentiel (29 députés sur les 59 députés que compte l'Assemblée Nationale). C'est le régime constitutionnel le plus bref au Burkina-Faso. Il est en effet tombé le 25 novembre 1980, à la suite du coup d'Etat dit des « colonels ».

La 3^{ème} République n'a pas en effet réussi à faire face aux nombreuses crises socio-politiques qui l'ont traversé. C'est encore le mouvement syndical, à travers les revendications

liées à la crise scolaire (exclusion d'un millier d'élèves et d'étudiants suite aux luttes de 1979, la grève de 50 jours des enseignants du Syndicat National des Enseignants Africains de Haute Volta (SNEAHV) qui a eu raison de cette expérience démocratique.

Tout au long de cette période, les syndicats eux même n'ont pas été exempts de crises internes. C'est particulièrement le cas de l'USTB qui a connu de nombreuses scissions : première scission déjà en 1960 débouchant sur la création de l'UNSHV, changement de nom en 1963 (UNTHV) puis mutation en OVSL en 1963 puis scission en 1974 avec la création de l'UGTV. Par ailleurs, quinze syndicats autonomes jugeant leurs centrales peu combattives, les ont quitté pour créer la CSV en septembre 1974.

➤ Les associations et ONG de développement

Les ONG et les associations constituent au sein des organisations de la société civile burkinabè, la composante la plus active dans les actions de développement économique et social. Au cours de cette première période, ce sont d'abord des organisations étrangères mues par un esprit de solidarité humaine qui vont s'installer ou renforcer progressivement leur présence dans le nouvel Etat indépendant.

La promotion économique et sociale des populations, particulièrement celles vivant dans les zones rurales, est au centre de leurs préoccupations. Les ONG à vocation caritative et humanitaire d'inspiration religieuse sont les premières à s'installer au Burkina-Faso. Il s'agit principalement:

- du Secours Catholique Français, installé déjà en 1956,
- du Secours Catholique Américain en 1960,
- du Christian et Missionary Alliance en 1960,
- du CESAO, crée par les Pères Blancs en 1960.

Soutenant les pouvoirs publics qui étaient confrontés aux nombreux défis du « développement », ces organisations investirent particulièrement dans l'éducation (construction d'écoles, collèges) et dans la santé (construction de dispensaires, offre gratuite de soins et de médicaments, etc.)

Parallèlement à ces ONG étrangères, des nationaux commencèrent à créer des associations « de ressortissants de ... ». Mais par crainte que cela ne développe un ethnisme ou un régionalisme préjudiciable à la cohésion nationale, le gouvernement d'alors décida de freiner l'expansion de ce phénomène. Toutefois, ce type d'association va connaître un nouvel essor au cours de la seconde moitié des années septante avec l'apparition des associations dites de « développement de la localité de... ».

Lors de la grande sécheresse qui frappa les pays sahéliens en 1973/1974, on observa une forte affluence des ONG étrangères au Burkina. Celles si s'emploieront principalement dans l'humanitaire à travers des actions de secours d'urgence et d'aide alimentaire (actions sanitaires, distribution de vivres, ...etc.)

Le souci d'une meilleure efficacité a conduit dix-sept ONG à se mettre ensemble pour créer, en janvier 1975, le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) premier collectif d'ONG au Burkina.

L'option d'une société de développement communautaire adoptée par le gouvernement du Renouveau National en 1974 a par ailleurs favorisé l'éclosion d'un mouvement pré-coopératif et coopératif au Burkina. Sous l'impulsion des organismes d'Etat (ORD) ou des ONG, des Groupements des Villageois (GV), des organisations communautaires de base sont créés dans tous les villages avec des domaines d'intervention très larges, couvrant tous les aspects du développement économique et social. D'autres initiatives, puisant leurs fondements dans l'organisation traditionnelle de la société ont vu le

jour au cours de cette période. C'est par exemple le cas des Naam reconnus juridiquement en 1978.

Durant toute cette période, les relations ONG/pouvoir publique restèrent très faibles, limitées aux échanges protocolaires et administratifs. Les gouvernements successifs ont gardé à l'égard des ONG, une certaine distance que cache mal une relative méfiance. Pourtant, les ONG ont considérablement complété l'offre du gouvernement en matière d'infrastructures socio-économiques, d'éducation et de santé. Il faudra attendre la décennie quatre vingt pour voir les deux acteurs se rapprocher.

➤ **Les autorités religieuses et coutumières**

Avant l'introduction de l'Etat moderne, les populations burkinabè étaient régis par deux types d'organisation politique : les sociétés à chefferie centralisée (Moosé, Gurmantché, Fulbé, etc.) et les sociétés acéphales. A. Ouédraogo et B. Cologo (2004), décrivent brillamment les rapports entre les pouvoirs traditionnels et les gouvernements successifs du Burkina.

Les relations des dirigeants de la 1^{ère} République et les chefs traditionnels sont difficiles. Le Président Yaméogo veut construire un Etat républicain et ne fait aucune concession au pouvoir traditionnel. Pire, il prendra des mesures visant à détruire les fondements du « Naam » :

- « La chefferie est privée de la possibilité de se renouveler. Ainsi fut-il interdit de procéder au remplacement des chefs décédés ;
- En Janvier 1962, des décrets interdisent « le port de tout costume ou coiffure révélateurs du statut de chef ou d'esclave »;
- Le Moog-naaba Tigre de Tenkodogo est convoqué à la présidence et un décret le suspend de son titre. La mesure sera néanmoins levée un mois plus tard. ». A. Ouédraogo, B. Cologo (2004 :19).

Pendant le long règne du Général Lamizana (1966-1980), les relations entre les deux acteurs vont s'améliorer et devenir même très cordiales. Lamizana doit sa victoire aux élections présidentielles de Juin 1978 grâce au soutien massif des rois et chefs traditionnels. En ce qui concerne les religions, c'est principalement le clergé catholique qui est très actif sur la scène politique nationale. Bien que le nombre de catholiques soit relativement faible (autour de 10%), le clergé catholique qui a formé la plupart des élites burkinabè aura une forte influence sur la vie politique nationale. Le président Yaméogo ancien séminariste bénéficia ainsi du soutien de l'église catholique jusqu'à son « entrée en polygamie » en 1965. Cet acte fut condamné par l'église et son « lâchage » par le clergé contribua à l'affaiblissement de son régime. .

2.2. Deuxième période : du redressement à la fin de la rectification (1980-1990)

Sur le plan politique, cette période est caractérisée par une succession de coups d'Etat qui vont porter des militaires au pouvoir. La série est ouverte par le Colonel Saye Zerbo avec son Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National (CMRPN) du 25 novembre 1980 au 7 novembre 1982. Puis ce fut le tour du Commandant Jean-Baptiste Ouédraogo de « tomber » le régime du Colonel et d'instaurer le Conseil du Salut du Peuple (CSP) du 7 novembre 1983 au 4 août 1983. La série de coups d'Etat se poursuit par les Capitaines Thomas Sankara avec son Conseil National de la Révolution (CNR) du 4 août 1983 au 15 octobre 1987 et le Capitaine Blaise Compaoré qui dirigea le Front Populaire du 15 octobre 1987 à Juin 1991.

Au niveau des politiques, de nouvelles approches, favorisant l'implication des populations sont expérimentées à travers des projets de développement rural intégré et qui seront remplacés par des programmes de gestion de terroirs à la fin des années quatre vingt.

➤ Les organisations syndicales

Les régimes d'exception sont par excellence des régimes de négation des libertés. En général, les premières décisions prises (après l'instauration d'un couvre-feu) visent l'abrogation de la loi fondamentale, la dissolution des institutions républicaines et l'interdiction des partis politiques et la restriction des espaces de libertés. Aucun de ces régimes militaires n'a dérogé à la règle. Même pas le régime du CMRNP qui est arrivé au pouvoir grâce aux syndicats et qui au départ bénéficia du soutien de la puissante centrale CSV de l'époque, de certains partis politiques, du clergé catholique, etc. Ce climat de confiance sera rapidement altéré par les barons du régime auxquels il est reproché des pratiques d'enrichissement illicite, de corruption, de gestion « patrimoniale » des biens publics. Les rapports pouvoir/syndicats deviennent une fois de plus houleux en raison des mesures antisyndicales qui seront mises en œuvre durant cette période.

- suppression puis limitation du droit de grève en novembre 1981,
- dissolution de la CSB et mandat d'arrêt contre son Secrétaire Général,
- arrestation et déportation des militants syndicaux pour fait de grève.
- Etc.

Face à la mise en péril des libertés, les organisations syndicales ont organisé une résistance farouche. Les différentes formes de lutte engagées pour la sauvegarde des libertés conjuguées aux contradictions qui traversaient l'armée ont mis fin au régime des Colonels le 7 novembre 1982.

Le nouveau régime (CSP) pour légitimer sa prise de pouvoir proclame le libre exercice des libertés syndicales, abroge les mesures antisyndicales et entreprend une opération de charme envers les syndicats. Les syndicats sont enfin considérés comme des partenaires sociaux et le gouvernement promet d'instaurer un dialogue permanent avec les syndicats. Mais ce régime, le plus bref des régimes militaires succombe rapidement à ses contradictions internes. L'aile révolutionnaire du CSP (évincée du pouvoir le 17 mai) s'empare des rênes du pouvoir et proclame la Révolution Populaire et Démocratique (RDP) le 4 août 1983.

Sous la Révolution, les rapports du CNR avec les syndicats seront des plus exécrables. Pourtant, dès la proclamation de la Révolution, la puissante CSB apporta son soutien à ce qu'elle a qualifié « d'insurrection populaire qui va libérer le pays du joug néocolonial ». Toutefois, certains syndicats autonomes se démarquèrent de cette position en condamnant le coup d'Etat.

Très rapidement, le régime révolutionnaire invita les travailleurs à mettre en place dans leurs lieux de travail des Comités de Défense de la Révolution (CDR), émanation du CNR et qui constituent désormais l'unique cadre de mobilisation du peuple pour la défense et la consolidation de la Révolution. Les travailleurs qui n'adhèrent pas à ces structures seront taxés de « réactionnaires, d'anarcho-syndicalistes », et subiront diverses formes de répression ouvrant ainsi les hostilités entre le nouveau pouvoir et les organisations syndicales. La première grève, lancée en mars 1984 par le syndicat des enseignants est qualifiée de grève putschiste et les 1380 grévistes seront licenciés.

Durant toute la période révolutionnaire, les organisations syndicales seront victimes d'une répression jamais égalée dans le pays et revêtant plusieurs formes : incessantes mutations des leaders syndicaux, suspension, licenciements, dégagements de travailleurs,

bourses d'étudiants « coupées », arrestations, tortures de travailleurs et étudiants, attaques et occupations de la Bourse du travail, ...etc.

Malgré ce climat de terreur, le CNR ne parviendra pas à mettre les syndicats au pas. En effet, la CSB et une dizaine d'organisations autonomes vont se mettre ensemble et créèrent en janvier 1985, le Front syndical qui va se battre pour la reconquête des libertés syndicales et démocratiques.

C'est par un coup d'Etat, le plus sanglant de l'histoire du Burkina (le Président Sankara et douze de ces compagnons y perdirent la vie) que le Capitaine Compaoré arriva à la tête du Front Populaire et mit fin à l'expérience révolutionnaire.

Venu pour « rectifier » les erreurs de la révolution, le Front Populaire va poursuivre les méthodes répressives contre les organisations syndicales tout en les affinant. Mais en 1989, le contexte international se modifie profondément et le Front Populaire est contraint de s'engager dans la transition démocratique.

➤ Les ONG et Associations de développement

C'est particulièrement dans les années 83, à l'avènement de la Révolution, que l'on observe un début d'intégration des ONG dans les politiques de développement du Burkina. Le CNR, à travers une politique volontariste veut rattraper le « retard » du Burkina en matière de développement. De nombreux chantiers de développement seront ouverts (construction de logements, d'infrastructures socio-économiques, de chemins de fer, ...etc.) et le pouvoir n'a d'autres ressources que la mobilisation des forces vives de la Nation. Il se tourne alors vers les ONG qu'il invite à quitter « l'humanitaire » pour s'engager dans les actions de développement à long terme.

Dans la foulée, une structure servant d'interlocuteur ONG/Gouvernement, le Bureau de Suivi des ONG (BSONG) est créé en mai 1984 et rattachée à la Présidence du Faso.

La collaboration entre les deux acteurs sera féconde d'autant plus que leurs préoccupations se rencontrent. En effet, la recherche d'une responsabilisation des communautés de base dans le libre choix et la réalisation des actions de développement est au centre des préoccupations des deux acteurs qui cherchent par ailleurs à relever les défis liés aux problématiques environnementales, à l'auto-suffisance alimentaire, aux questions de l'hydraulique villageoise, de l'éducation et de la santé.

L'implication des ONG dans les politiques nationales de développement se concrétise à travers la participation de celles-ci à la mise en œuvre du Programme Populaire de Développement (octobre 1984 à décembre 1985). Au cours de cette période, les ONG ont réalisé 250 barrages et retenues d'eau sur le territoire national. Cette implication s'est poursuivie lors de l'exécution des plans quinquennaux de développement.

A partir de 1986, le gouvernement, appuyé par des partenaires bilatéraux (Coopération française) et multilatéraux (Banque mondiale, PNUD) va expérimenter des approches visant une implication des communautés de base dans le choix, la planification et la réalisation des actions de développement. Cette expérimentation a été menée dans une dizaine de projets de développement sous l'égide d'une cellule de coordination du programme de gestion des terroirs villageois.

Comme on peut le constater, les années 1980 posent les jalons d'une implication des ONG, des bailleurs de fonds (Coopération française, Banque mondiale, PNUD) dans les politiques de développement au burkina-Faso.

➤ Les autorités coutumières et religieuses

Au cours de cette longue période de régimes militaires d'exception, les relations entre pouvoir traditionnel et pouvoir militaire sont cordiales jusqu'à l'avènement de la Révolution. Elles deviendront alors des plus exécrables. En effet, «un certains nombre de mesures sont prises en vue de combattre la féodalité et les forces jugées rétrogrades et anti-révolutionnaires que sont les chefferies ; on peut citer :

- le décret du 30 décembre 1983 qui abroge « les textes organisant les modes de désignation des chefs de village, ceux fixant les limites de compétences territoriales entre autorités coutumières et autorités administratives ainsi que tous les textes relatifs aux rémunérations, gratifications et autres traitements des chefs coutumiers en Haute-Volta. ...Publiquement les chefs sont vilipendés et humiliés par les membres des CDR qui avaient, pour la plupart, une revanche à prendre sur la vie. L'un des faits majeurs qui a frappé la conscience des citoyens fut, sans conteste, la suspension de l'électricité de la Cour du Moog-naaba de Ouagadougou pour des factures impayées ! » A. Ouédraogo et B. Cologo (2004 :21).

Dès son arrivée au pouvoir le Capitaine Compaoré prend des mesures qui vont dans le sens de la décrispation socio-politique. Il prône l'ouverture et entreprend un processus de réconciliation avec toutes les forces qui ont subi les violences de la Révolution dont notamment les chefferies coutumières et religieuses.

2.3. Contexte et enjeux de l'émergence de la société civile

L'émergence des OSC au Burkina se situe au courant des années nonante. Elle a été favorisée par un contexte international et national favorable. Au plan international, le contexte est marqué par la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide consécutives aux révolutions de l'Europe de l'Est, le discours de la Baule sur la conditionnalité de l'aide à la démocratisation, la montée en puissance des institutions de Bretton Woods dans la définition des politiques des pays pauvres.

Ce contexte international a eu des répercussions assez fortes dans la plupart des pays du Sud dont le Burkina. Ces répercussions et des facteurs internes ont favorisé l'émergence du concept de société civile au Burkina.

2.3.1. Contexte national

Au plan national, l'émergence du concept de société civile a été fortement marquée par les facteurs suivants :

➤ l'expérimentation de nouvelles approches participatives.

Face aux résultats décevants des politiques de développement des premières années d'indépendance, le Burkina a expérimenté avec plus ou moins de succès plusieurs approches de développement.

Epousant les théories tiers-mondistes des années septante, le gouvernement du Renouveau National opta en 1974, l'approche développement communautaire défini comme « l'ensemble des principes et des méthodes créés en vue d'encourager une communauté à s'intéresser à, et à prendre ses responsabilités dans l'amélioration de ces conditions de vie sociale et matérielle ». (Titmus et al : 1972 cités par H.S. Bhola, 1990 :17).

L'instabilité politique et les succès très relatifs de cette approche conduiront les autorités à promouvoir au milieu des années quatre vingt les approches dites « participatives ». Ainsi, l'Etat et ses partenaires (Banque mondiale, PNUD, coopération française, allemande, hollandaise) expérimenteront à travers des projets multi ou bilatéraux, des approches visant la responsabilisation des populations dans le choix, la planification et la réalisation des investissements. «Ainsi, de 1986 à 1990, il a été expérimenté et mis au point l'approche Gestion des terroirs. Cette expérimentation été menée par une dizaine de projets de développement à l'époque, sous l'égide d'une cellule de coordination du Programme National de Gestion des Terroirs villageois, logée d'abord à la Présidence du Faso, puis rattachée au Ministère du Plan et de la Coopération à partir de 1988 ». (M. I. Naba, 2000 :12). Les résultats obtenus ont encouragé le gouvernement et ses partenaires à généraliser l'approche en mettant en place le Programme National de Gestion des Terroirs (P.N.G.T.) dont la première phase a été exécutée de 1992 à 1998. Financé par la Banque mondiale, le PNGT dont la phase actuelle s'étend jusqu'en 2015 couvre de nos jours l'ensemble des quarante cinq provinces du Burkina. Cette approche a favorisé l'émergence d'Organisations Paysannes (OP), de Comités Villageois de Gestion des Terroirs (CVGT), principaux acteurs de l'approche et des ONG, impliquées dans l'approche en qualité de prestataires de service (réalisation de diagnostic conjoint, appui à l'élaboration des plans d'aménagement des terroirs, ... etc.).

Durant cette période dite de « l'ère des approches participatives), de nombreux initiatives ont été expérimentées visant la responsabilisation des populations. La disposition des bailleurs de fonds à appuyer les initiatives communautaires à la base, l'aspiration des populations à « s'en sortir », les nouvelles politiques gouvernementales (développement rural décentralisé, promotion de la gouvernance locale, etc.) expliquent la floraison d'organisations dites de la société civile rurale : Organisation Paysanne (O.P), Organisation Communautaire de Base (OCB), Association pour le Développement de la localité de...

➤ la transition démocratique

C'est à la suite d'un coup d'Etat militaire que le Capitaine Compaoré à la tête du Front Populaire arrive au pouvoir en octobre 1987, mettant fin à l'expérience de quatre ans de Révolution.

Pour asseoir sa base sociale, le nouveau pouvoir prône l'ouverture. Ainsi, le chef de l'Etat lors de son discours du 19 octobre « invitait non seulement les révolutionnaires mais également tous les démocrates à se joindre au mouvement de Rectification⁵ pour l'œuvre de réconciliation nationale ». (F.L. Sawadogo in René Otayek et al, 1996 :310).

Mais comme l'affirme IDEA (1998 :22) cet appel ne visait pas « à mettre en place un Etat de droit démocratique et une démocratie pluraliste, mais d'intégrer des mouvements politiques que l'on pourrait qualifier de centre-gauche en vue d'élargir sa base sociale ». En effet au départ, l'idée des « révolutionnaires » venus au pouvoir pour « rectifier la révolution de ses dérives droitières » consistait à tendre vers « le renforcement et l'approfondissement de la démocratie populaire par la constitutionnalisation du pouvoir révolutionnaire ».

Mais le contexte international (vents de l'Est, discours de la Baule, conditionnalités de FMI/Banque mondiale) et les aspirations des burkinabè ont constitué des freins à ce projet. Les moments forts de la transition démocratique au Burkina ont été selon IDEA (1998 :23)

- « instauration du multipartisme en janvier 1991,
- abandon officiel de l'idéologie marxiste-léniniste et de la doctrine du "capitalisme d'Etat" en mars 1991,

⁵ . Le régime du Front Populaire est appelé mouvement de la rectification

- fin de la confusion institutionnelle entre le ‘‘Front Populaire’’ et l’Etat (c’est la ‘‘déconnexion’’ selon la terminologie officielle) en mai 1991
- Référendum sur le texte final de la constitution le 2 juin 1991. Ce nouveau texte est d’inspiration extrêmement libérale. Il institue la séparation des pouvoirs et ...consacre le suffrage universel comme mode d’élection du président du Faso et des députés. Cette constitution consacre la mise en place de la quatrième République. Elle est promulguée le 11 juin 1991 »

Ce processus a parfois été conduit dans un climat de tension. Le point culminant a été l’opposition des partisans du pouvoir regroupés au sein de l’Alliance pour le Respect et la Défense de la Constitution (ARDC) aux partisans de l’opposition regroupés au sein de la Coordination des Forces Démocratique (CFD) sur la question de la conférence Nationale Souveraine. Finalement c’est un « Forum national de réconciliation » qui sera organisé en février 1991 et dont les travaux seront suspendus du fait des fortes divergences entre les partisans et les opposants au pouvoir en place.

La politique d’ouverture démocratique a favorisé non seulement la floraison de partis politiques mais aussi l’éclosion des OSC. Parmi les nombreuses OSC qui ont vu le jour pendant cette période, on peut citer, entre autres, la centrale syndicale « révolutionnaire de lutte de classe » la Confédération Générale du Travail du Burkina (C.G.TB.) créée en octobre 1988, le Mouvement Burkinabè des Droits de l’Homme et des Peuples (MBDHP) en février 1989, le Groupe d’Etudes, de Recherche sur la Démocratie et le Développement Economique et Social (GERDDES) en mai 1990, etc.

Au lendemain de l’assassinat du journaliste Norbert Zongo, la CGTB et le MBDHP ont par exemple pris une part active à la création, à l’orientation et la direction du vaste mouvement d’indignation et de protestation qui a abouti à la création du Collectif d’Organisations Démocratiques de Masse et des Partis Politiques (CODMPP).

Par ailleurs, le processus de la démocratisation a donné naissance à ce qu’on a appelé le « printemps » de la presse burkinabè.

L’Observateur Paalga, quotidien privé, crée en 1973 et victime d’un incendie criminel sous la révolution fait une réapparition en janvier 1989. Mais l’édition sera saisie et les locaux du journal sont immédiatement mis sous scellé. Toutefois, le journal sera autorisé à paraître dès le 15 février 1991. L’audace a été payante et le paysage audio visuel du Burkina s’élargit avec la parution de nombreux quotidiens et hebdomadaires privés (‘‘Le Pays ’’, ‘‘Le Journal du Soir’’, ‘‘L’Indépendant’’, ‘‘Le journal du jeudi’’, etc.) la création de radio privées émettant en modulation de fréquence (F.M) et une télévision privée (Multi-Média MMTV).

➤ **l’influence de la communauté des bailleurs de fonds**

Durant les quatre années de règne du CNR, le gouvernement burkinabè a mis en oeuvre une politique d’auto-ajustement structurel de son économie. Conduite avec volontarisme, cette politique de rigueur a consisté en une série de mesures visant la réduction des dépenses publiques et un effort de renforcement des recettes. Concrètement, elles se sont traduites par la réduction drastique de la masse salariale, le blocage des avancements dans la fonction publique, l’abaissement de l’âge de la retraite de 55 à 53ans des agents de la fonction publique, la suppression des subventions de l’Etat aux entreprises d’Etat, la réduction du train de vie des « gens d’en haut », la création de nouveaux impôts, etc.

C’est donc dans une situation loin d’être grave comme dans certains pays africains que le Front populaire va engager les négociations avec les institutions de Bretton Woods en 1989 et qui vont aboutir à la signature des accords en Mars 1991, scellant l’entrée du Burkina dans le PAS.

Les importantes réformes économiques, structurelles et l'institution des conditionnalités politiques (décentralisation, démocratisation, bonne gouvernance) imposées dans le cadre de la mise en œuvre du PAS ont fortement contribué à l'émergence d'organisations de la société civile. Ainsi par exemple, de nouvelles responsabilités vont, dans le cadre du désengagement de l'Etat des activités de production, de transformation et de commercialisation et les mesures de libéralisation, être transférées aux organisations paysannes.

Face à cette nouvelle situation, les OP se sentirent obligées de prendre d'importantes responsabilités. La dynamique de ce changement, fortement appuyée par les bailleurs de fonds abouti à la création de plusieurs organisations paysannes de type faitier telles que La Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP), le Conseil National des Professionnels Agricoles du Burkina (CNPA/B), l'Union Nationale des Jeunes Producteurs du Burkina (UNJPA/B), l'Union Nationale des Producteurs du Coton (UNPC).

Au cours de cette période de réformes économiques et de transition démocratique, les bailleurs de fonds font montre d'une disponibilité particulière, en consentant notamment d'importantes ressources financières aux organisations représentatives des populations. La lutte contre le VIH/SIDA, les actions de protection de l'environnement, le micro-crédit, la promotion de la femme, les droits de l'enfant, les activités productives sont des thèmes porteurs. Des organisations de femmes, des associations diverses élaborent des micro-projets qu'ils soumettent directement aux bailleurs de fonds.

Le succès de ce type de projet incita une grande partie de la population à s'organiser en association ou organisation villageoise de développement et à entreprendre les démarches de reconnaissance juridique. En effet, parmi les nombreuses conditions d'accès aux financements des bailleurs, l'existence institutionnelle était des plus importantes.

Le PNUD, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de lutte contre la pauvreté, s'est illustré dans ce domaine en finançant le Système d'Appui aux Initiatives de Base (SAIB) qui a évolué à partir de 1998 en Projet d'Appui aux Initiatives Communautaires de Base (PAICB).

Mais c'est surtout à travers l'appui à la mise en place du Centre pour la Gouvernance Démocratique et de la cellule nationale de renforcement des capacités de la société civile en 1995 que le PNUD aura fortement contribué à l'émergence du concept au Burkina.

Le CGD est un organisme indépendant dont la mise en place a été rendue possible grâce aux financements du PNUD et de la Finlande (IDEA). Sa mission fondamentale est de promouvoir la gouvernance démocratique, à travers des formations, des plaidoyers, la création et la diffusion de connaissances et d'idées nouvelles.

Dans le cadre du renforcement de la collaboration ONG/Gouvernement/PNUD, le PNUD a aussi élaboré, en 1995, le « Programme RAF/95/009 » dont les objectifs sont entre autres ; d'améliorer le dialogue société civile/gouvernement, de renforcer le pouvoir des populations et de rendre la société civile capable de contribuer efficacement à l'élaboration des politiques de développement. La cellule nationale de renforcement des capacités de la société civile est née dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme. Cependant, pour des raisons diverses, la cellule ne sera fonctionnelle qu'en 2000.

Le PNUD, le CGD et la cellule ont conduit un certain nombre d'activités dont des études, des ateliers de formations et le forum des OSC sur le CSLP.

2.3.2. Enjeux de l'émergence de la société civile

Les enjeux de l'émergence de la société civile peuvent être définis en termes de bonne gouvernance, de démocratie et de développement.

Propulsé par la Banque mondiale à la fin des années quatre vingt, le concept de bonne gouvernance s'est imposé comme une priorité au gouvernement burkinabè à la suite des réflexions sur les réformes de l'Etat.

Comprise comme « l'ensemble des mesures mises en œuvre pour assurer et optimiser la gestion des affaires publiques » (IDEA, 1998 : 36), la bonne gouvernance au Burkina couvre les grandes dimensions suivantes :

- « la gouvernance administrative et managériale impliquant l'amélioration de la performance dans la gestion du secteur public, la promotion de l'imputabilité, la création d'un cadre juridique favorable au développement, la promotion de l'information et la transparence ;
- la gouvernance économique qui prend en compte la gestion des ressources et l'ensemble des mécanismes de création et de répartition des richesses ;
- la gouvernance politique et démocratique qui se focalise sur la promotion de la démocratie comme condition sine qua non et un tremplin indispensable pour le développement ». (CES, 2000 :202).

A travers la bonne gouvernance donc, l'on espère renforcer l'efficacité du service public, une meilleure gestion et répartition des ressources, une participation responsable des populations à la vie de la Nation, l'imputabilité, etc.

Mais cette bonne gouvernance ne peut se développer que dans le cadre d'un Etat démocratique, c'est-à-dire un Etat de droit avec une réelle séparation des pouvoirs, où les citoyens, égaux en droit, jouissent des libertés (d'expression, d'association,...) et peuvent choisir leurs représentants auxquels ils demandent des comptes.

Le développement est associé aux concepts de bonne gouvernance et démocratie en ce sens que l'objectif ultime est l'amélioration des conditions de vie des populations.

Comme on peut le constater, cette conception associe étroitement bonne gouvernance, démocratie et développement. Tirée des théories néo-libérales du développement, elle a sonné le glas de l'Etat développeur, le sommant de se recentrer dans ses fonctions régaliennes. Accusé d'être « prédateur » et d'avoir échoué dans ses missions de satisfaire les besoins de base des populations, l'Etat doit ouvrir des espaces de participation à la construction nationale à des nouveaux acteurs comme la société civile.

Dans cette conjoncture, la société civile est devenue comme une sorte de panacée universelle, une espèce d'élément indispensable pour assurer le développement, la démocratisation et la bonne gouvernance.

Gage de succès, l'implication de la société civile dans la définition, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des politiques de développement devient même une conditionnalité.

Cet engouement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour la société civile fait penser selon les propos de F. Sanou « à cet engouement que les marxiste à un moment donné, avaient pour le prolétariat, paré de tous les attributs de sainteté »⁶.

Au Burkina, certains PTF n'hésiteront pas à soutenir l'émergence de cette société civile et son positionnement comme acteur politique. Tel est le cas du PNUD qui, comme on vient de le décrire, a œuvré à la mise en place de la cellule nationale de renforcement des capacités de la société civile.

Par ailleurs, rappelons que la contribution de l'APD au financement des investissements publics du Burkina s'élève à près de 80% du montant global des sommes investies à cet effet. Dans ces conditions, l'exigence de l'implication de la société civile par les bailleurs de fonds devient une conditionnalité que le gouvernement va chercher à satisfaire. A défaut de pouvoir impliquer la société civile dès la conception des politiques, le gouvernement mettra en place des dispositifs permettant au moins la consultation des OSC.

⁶ Propos recueillis lors de l'enquête terrain.

En général, deux types de fonction sont dévolues aux OSC : le rôle de complément des pouvoirs publics à travers des actions en matière de développement économique et social, et celui de contrepouvoir face aux tentations hégémoniques de l'Etat.

Au Burkina, à part les organisations syndicales et les associations de défense des droits de l'Homme, la plupart des OSC sont exclusivement actives dans le champ du développement socio-économique. Sur ce terrain du développement, elles connaissent d'énormes difficultés, principalement en matière de mobilisation de ressources financières.

La nouvelle situation caractérisée par une meilleure disponibilité des bailleurs à délier le cordon de la bourse constitue une opportunité pour toutes ces organisations qui sont confrontées à l'éternel problème de manque de moyens. Mais très souvent, l'accès aux ressources financières est lié à certaines conditionnalités dont entre autres, travailler sur les thèmes jugés prioritaires par les bailleurs. N'y aura-t-il pas alors le risque que de nombreuses OSC, par opportunisme, se transforment en simples « courtiers du développement » ?

Il est évident que certains acteurs, mieux informés, n'hésiteront pas à se positionner sur les créneaux porteurs, juste pour capter la manne financière. L'explosion du nombre d'OSC au cours de ces dernières années pourrait s'expliquer par ces stratégies d'acteurs qui consistent justement à créer des « coquilles vides ».

Il est souvent reproché à certaines OSC des pratiques contraires à la bonne gouvernance et à la démocratie : le non respect des textes constitutifs, la personnalisation du pouvoir et sa centralisation dans les mains du fondateur, la faible participation citoyenne des membres à la vie de leur organisation, la gestion patrimoniale des biens, l'absence de transparence et d'imputabilité, etc. De telles organisations peuvent-elles diffuser les valeurs de bonne gouvernance et de démocratie ?

La fonction de contrepouvoir des OSC pose également des problèmes. En effet certaines organisations, faisant prévaloir leur caractère « apolitique » ont toujours refusé de prendre des positions politiques. Par contre, celles qui s'aventurent dans le champ politique sont souvent qualifiées de manteaux des partis de l'opposition ou des caisses de résonance du parti au pouvoir. Les OSC peuvent-elles devenir des acteurs politiques tout en gardant leur neutralité, leur impartialité par des prises de position non partisans ?

En résumé, nous pouvons dire qu'avant l'émergence du concept de société civile au Burkina dans les années nonante, il existait déjà dans le pays de nombreuses organisations (ONG, syndicats) très actives dans le champ socio politique. Les ONG ont par exemple, fortement contribué à partir des années septante à l'amélioration des conditions de vie des populations. Au départ distant, leurs rapports avec les pouvoirs publics se sont progressivement améliorés et la collaboration pour une meilleure implication des populations dans les actions de développement s'est intensifiée à partir de la seconde moitié des années quatre vingt.

Très organisées, les organisations syndicales ont particulièrement été actives dans le champ politiques. Elles ont été qualifiées de « tombeur de régime » puisque ayant été à l'origine de la chute de plusieurs régimes.

Même si elles gardent leur dynamisme, ces organisations ont été affaiblies par les répressions durant la longue série d'Etats d'exception.

Le contexte international et des facteurs internes (expérimentation des approches participatives, transition démocratique, influence des bailleurs de fonds) ont favorisé l'émergence du concept de société civile et les enjeux de cette nouvelle conjoncture s'expriment en terme de bonne gouvernance, de démocratie et de développement. Mais quel est l'état actuel des OSC au Burkina ? C'est cette question que nous allons analyser dans le prochain chapitre.

CHAPITRE III. Organisations de la société civile au Burkina : état des lieux

Nous venons de présenter l'évolution historique des OSC au Burkina de l'indépendance aux années nonante. Nous avons particulièrement insisté sur le rôle joué par les syndicats, les ONG, les autorités coutumières et religieuses dans l'évolution socio-politique du Burkina. Le contexte d'émergence du concept de société civile et les enjeux qui y sont liés ont été analysés.

Dans ce chapitre, nous allons faire la description de la situation des organisations de la société civile au Burkina des années nonante à nos jours. A cet effet, nous allons présenter la définition et les différentes composantes de la société civile, le cadre législatif et institutionnel dans lequel évoluent ces organisations. L'analyse des forces et faiblesses des OSC et des dynamiques actuelles viendra clore ce chapitre.

3.1. Définition et composantes

Actuellement très à la mode, la notion de société civile est sujette à des définitions diverses, parfois controversées. En effet, malgré une utilisation généralisée, le problème sémantique que soulève le concept reste toujours entier. Comment faire pour arriver à une définition qui puisse être acceptée par tous les acteurs ?

Au Burkina, l'on a eu recours à des études et plusieurs ateliers⁷ pour y parvenir. Les débats ont été parfois houleux, chaque acteur voulant privilégier sa vision des choses. C'est en définitive l'atelier de Bobo qui a permis d'aboutir à un consensus. En rappel, les participants se sont mis d'accord pour définir la société civile comme « toute forme d'organisation en dehors de la famille et de l'Etat, ou toute forme d'organisation entre la sphère domestique et la sphère publique. Il s'agit d'organisations autonomes jouant un rôle d'interface entre l'Etat et le reste de la société, et de contre-pouvoir face aux velléités hégémoniques des pouvoirs publics. La société civile s'oppose à la société politique qui s'exprime à travers les institutions étatiques ainsi qu'à la société économique qui s'exprime à travers les organisations et les activités mues essentiellement par l'esprit du lucre ». PAPNBG/PNUD (2002 : 9)

A l'appui de cette définition, des critères ont été identifiés, permettant de caractériser une organisation de la société civile. Ces critères sont:

- l'autonomie dans la création,
- la liberté d'organisation,
- le but non lucratif, c'est-à-dire la non distribution des profits générés,
- le caractère apolitique et non partisan,
- l'activité citoyenne,
- la promotion de buts d'intérêt général.

Sur la base de cette définition et des critères d'identification, les OSC ont été classées en onze composantes : les associations de défense des droits humains et mouvements à revendications spécifiques, les instituts de recherche et de formation, les mouvements de jeunesse, les ONG et associations de développement, les organisations culturelles et artistiques, les organisations de femmes, les organisations paysannes, les organisations des personnes marginalisées, les organisations de la presse privée, les organisations religieuses et

⁷. Programme d'appui au PNBG, PNUD (2001), Etude sur le renforcement des capacités des OSC au Burkina-Faso,

Programme d'appui au PNBG, PNUD (2001), rapport général de l'atelier sur le renforcement des capacités des OSC,

PNUD, CGD (2002), Etude sur les compétences et les potentialités des OSC au Burkina-Faso.

les organisations syndicales. Nous nous proposons de faire une brève description de ces composantes dans les lignes qui suivent.

➤ **Les associations de défense des droits de l'Homme et mouvements à revendications spécifiques**

De création assez récente (la plupart sont nées dans le courant des années nonante, à la faveur de la restauration de la démocratie), les organisations constituant cette composante sont actives dans des domaines de défense des droits de l'Homme, des droits spécifiques des femmes, des enfants, mais aussi de la défense des consommateurs, de la promotion de la culture citoyenne et de la paix.

On dénombre actuellement un trentaine d'organisations⁸ relevant de cette composante dont des sections d'associations internationales comme AMNESTY International, mais aussi des organisations nationales ou locales. C'est la composante la plus active dans le champ politique : formation à l'éducation civique, supervision des élections, interpellations des pouvoirs publics sur les cas de violation des libertés, de mauvaise gestion des biens publics, etc.

Certaines organisations jouissent d'une réelle crédibilité : le rapport annuel du Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) sur l'état des droits humains au Burkina-Faso ainsi que celui du Réseau National de Lutte Anti-corruption (REN-LAC) sur l'état de la corruption sont très attendus tant au niveau national que dans le milieu des bailleurs de fonds

➤ **Les instituts de recherche et de formation**

Cette composante regroupe des structures nationales, africaines ou internationales ayant des compétences en matière de recherche (études, recherche/action), de renforcement des capacités à travers des sessions de formation et d'actions en appui conseil. On dénombre actuellement une dizaine, dont un nombre élevé ayant leur siège dans la capitale. Par rapport aux autres composantes, elles disposent de ressources humaines spécialisées plus importantes et de fortes potentialités financières et matérielles. Les autres composantes de la société civile burkinabè pourraient tirer un meilleur parti de la forte capacité d'analyse des politiques dont disposent certains de ces instituts de recherche.

Bien qu'il existe de rencontres informelles entre eux, les instituts de recherche, contrairement aux ONG de développement n'ont pas encore mis en place une structure de concertation ou de représentation.

➤ **Les mouvements de jeunesse**

On y retrouve des organisations confessionnelles, laïques, scolaires et étudiantes. Elles sont actives dans des domaines d'activités très divers : organisation de camps-chantiers, information/formation, art-culture-sport, développement communautaire, de lutte contre le VIH/SIDA et d'actions d'information/éducation/communication sur la santé de reproduction, etc.

⁸ Cf. Répertoire des OSC au Burkina

➤ Les ONG et associations de développement

L'histoire de l'implantation et de l'évolution des ONG et associations de développement a déjà été décrite dans le chapitre précédent. Actuellement, on dénombre officiellement 367 ONG et 16.000 associations de développement⁹.

Il existe plusieurs types d'ONG au Burkina :

- Les ONG de financement. Ce sont en général des ONG internationales qui collectent des fonds auprès de leurs sympathisants, de leur gouvernement ou des institutions internationales et qui les redistribuent à des ONG et associations locales pour des actions sur le terrain.
- Les ONG d'appui-conseil : elles accompagnent directement des ONG/associations locales, des projets ou programmes gouvernementaux à travers des appuis techniques et/ou financiers
- Les ONG d'intervention. Elles sont les plus nombreuses. Elles appuient directement les populations organisées dans des structures (Groupement Villageois (G.V), Organisation Paysanne (OP), Organisation Communautaire de Base (OCB), etc.) en les accompagnant dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets.

Des collectifs d'ONG plus ou moins opérationnels (SPONG, BLONGA, RECIF-ONG, etc.) ont été créés en vue de constituer de cadres d'échange et de concertation, de promotion et de représentation de leurs membres.

La contribution des ONG et associations au développement socio-économique est très importante mais leur présence sur le champ politique est faible.

➤ Les organisations culturelles et artistiques

La volonté des pouvoirs publics mais aussi et surtout le dynamisme des organisations culturelles et artistiques ont fait du Burkina la plaque tournante de la culture africaine. Ainsi des manifestations culturelles d'envergure internationale telles que le Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO), le Salon International de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Festival International de Théâtre pour le Développement (FITD), etc. y sont régulièrement organisées. Le théâtre, la musique, la danse, le cinéma, l'art plastique, l'art vestimentaire et culinaire, la littérature, la promotion des cultures traditionnelles sont les principaux centres d'intérêt des organisations culturelles. Elles sont présentes dans toutes les provinces du Burkina, avec cependant des activités plus soutenues dans les grandes villes : Ouagadougou, Bobo-dioulasso et Koudougou en particulier.

➤ Les organisations de femmes

Cette composante regroupe une mosaïque de structures allant du petit groupement féminin aux grandes organisations nationales et internationales de femmes. Elles sont actives dans des domaines fort variés : agriculture, élevage, environnement, activités génératrices de revenus, santé, lutte contre le VIH/SIDA, éducation, promotion et défense des droits de la femme, etc. De plus en plus, certaines organisations de femmes s'investissent dans le champ politique en conduisant des campagnes de plaidoyer contre les violences faites aux femmes ou pour une meilleure implication des femmes dans les prises de décision.

Il existe aussi de nombreux collectifs d'organisations de femmes plus ou moins dynamiques, servant de cadre de concertation ou de représentation.

⁹ . Source : DSONG, 2005.

➤ Les organisations paysannes

La composante Organisations paysannes est la plus importante au plan numérique. Elle est constituée de structures de base (niveau village), de structures de niveau intermédiaire (département, province) et de structures faïtières. On y rencontre des organisations multifonctionnelles réalisant une gamme variée d'activités dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, d'infrastructures socio-économiques, de micro finance, de commercialisation, etc. et des structures qui se spécialisent dans des filières. Les réformes économiques et politiques des années nonante ont favorisé la naissance d'organisations paysannes d'envergure nationale. Il s'agit de :

- la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP), née de la dynamique de l'initiative de Dédougou
- la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPAB) qui rassemble deux grandes familles d'organisations paysannes : l'Union des Coopératives Agricoles et Maraîchères du Burkina (UCOBAM) et la Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN),
- La Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFERB) constituée des unions des groupements de femmes rurales
- La Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPAF) qui réuni les unions des groupements des jeunes agriculteurs
- La Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB) constituée des unions des groupements d'éleveurs
- l'Union Nationale des Producteurs du Coton du Burkina (UNPC -B) qui rassemblent les Groupements de Producteurs de Coton (GPC)
- la FEPAB, la FENAFERB, la FNJPAF, la FEB et l'UNPC-B ont crée en novembre 2002 la Confédération Paysanne du Faso (CPF)

L'Assemblée nationale a adopté en avril 1999, une nouvelle loi (014/99) portant réglementation des sociétés coopératives et des groupements. Ce nouveau cadre juridique vise la professionnalisation de acteurs du monde rural.

➤ Les organisations des personnes marginalisées

Trois principaux types d'organisations forment cette composante : les associations de réinsertion, de soins curatifs et de rééducation, d'éducation et de formation. Elles sont fortement soutenues par des organismes caritatifs. Une structure fédérative (la Fédération Burkinabè des Associations des personnes Handicapées FEBAH) constituée par deux cents associations a été crée et officiellement reconnue en Juin 2002. Elle mène des actions d'information et de sensibilisation sur les droits et statuts de la personne handicapée et lutte contre leur marginalisation.

➤ Les organisations de la presse privée

La composante est constituée de la Société des Editeurs de la Presse privée (SEP), d'associations et réseaux de journalistes, d'associations des radios communautaires, des structures de défense de la liberté de la presse, etc.

Il faut dire qu'à la faveur de la restauration de la démocratie et de la révision du code de l'information, on observe une relative efflorescence de la presse privée au Burkina. En 2000 par exemple, la presse privée comprenait cinq quotidiens, une dizaine d'hebdomadaires, de mensuels, une quarantaine de stations de radios commerciales, communautaires ou

religieuses émettant en modulation de fréquence (FM). Cet univers a été enrichi par l'installation de trois chaînes privées de télévision en 2003.

➤ **Les organisations religieuses**

La composante est constituée d'associations catholiques, musulmanes et protestantes. Elles sont actives dans l'éducation, la formation, la réalisation d'infrastructures socio-économiques, la promotion de la paix, la construction d'édifices religieux ou des œuvres caritatives en faveur des personnes déshéritées.

➤ **Les organisations syndicales**

Regroupant essentiellement les travailleurs salariés des secteurs public et privé, les organisations syndicales comptent 7 centrales syndicales et 86 syndicats autonomes.

Il existe trois types d'organisations syndicales :

- les syndicats autonomes regroupent les travailleurs d'un même corps ou d'une même branche d'activité,
- les fédérations professionnelles, constituées de regroupement de syndicats d'un même corps de métier,
- les centrales syndicales qui sont des coordinations des syndicats autonomes et des fédérations professionnelles.

Très actives, les organisations syndicales ont à travers de nombreuses luttes, remporté des victoires en matières d'amélioration des conditions économiques des travailleurs et des réformes politiques. (Cf. Chapitre II).

3.2. Appréciations critiques

L'analyse de la définition de la société civile burkinabè met en évidence la traditionnelle opposition société civile et société politique. Elle établit une distinction entre société politique, société économique et société civile. Sur cette base, nous pouvons donc exclure de la société civile burkinabè, l'Etat et ses institutions, les partis politiques les entreprises commerciales mais aussi la chefferie traditionnelle comme le révèle la liste des composantes.

Par ailleurs, cette définition insiste sur la fonction de contrepouvoir des organisations de la société civile au détriment de celle d'acteurs socio-économiques. A notre avis, cela traduit davantage la nouvelle ambition des OSC, celles-ci ayant particulièrement brillé par leur faible présence dans l'espace public. L'influence des nouveaux acteurs, plus portés sur l'action politique (ONG de droits de l'Homme, de lutte contre la corruption) et du PNUD (principal bailleur des ateliers des OSC) y a certainement contribué.

Malgré l'adoption de cette définition et des composantes, les interrogations sur l'appartenance de certains acteurs à la famille de la société civile restent d'actualité:

- une organisation religieuse constituée uniquement pour la réalisation d'objectifs religieux ou ayant un caractère sectaire, intégriste fait elle partie de la société civile ?
- une association regroupant des élus politiques mais oeuvrant pour une meilleure représentation et participation politique des femmes (l'Association des Femmes Elues du Burkina AFEB) ou créer pour soutenir une personnalité politique telle que l'Association des Amis de Blaise Compaoré (ABC) ou l'Association des Jeunes pour la Candidature de Blaise Compaoré (AJCB) peut-elle être considérée comme une organisation de la société civile ? Au titre de quelle composante?

- la chefferie traditionnelle a été considérée comme une organisation d'essence politique et de ce fait exclue de la famille de la société civile. Qu'en sera-t-il si des chefs traditionnels créaient un syndicat ou une association pour défendre les intérêts du corps ou la promotion des valeurs culturelles en voie de disparition ?

La classification des OSC en composante nous semble peu opérationnelle. En effet, la plupart des OSC peuvent être classées indifféremment dans au moins deux composantes. Nous pouvons illustrer cette affirmation à travers les exemples suivants :

- Dans le répertoire des OSC (2002), l'Office pour le Développement des Eglises évangéliques est classée au niveau de la composante ONG et associations de développement. Mais cette structure pouvait aussi être classée dans la composante organisations religieuses.
- La FNGN est classée dans la composante organisation paysanne. Elle pouvait être aussi dans la composante ONG /Association de développement ou celle des instituts de formation.

L'appellation Presse privée est gênante. En effet, dans cette composante, on retrouve très peu d'organisations ne rassemblant que des acteurs de la presse privée. En effet, la grande majorité des structures classées dans cette composante regroupe indifféremment des acteurs de la presse tant privée que publique. L'association des Journalistes du Burkina (AJB), l'Association Professionnelle des Africaines de la communication/Burkina (APAC/B), la Ligue pour la Défense de la Liberté de la Presse (LDLP), le Réseau des Journalistes traitant de l'Information Judiciaire (REJIJ) sont entre autres des organisations dont les membres se retrouvent aussi bien dans la presse privée que publique.

Des acteurs non moins importants comme les ordres (l'ordre des avocats, des médecins, etc.), les club service (Lion's Club, Rotary Club, etc.), les organisations du patronat (le Conseil National du Patronat Burkinabè constitué d'une quarantaine d'organisations) ne sont nulle part mentionnés.

Conscients des insuffisances de la définition de la société civile au Burkina, les participants de l'atelier de Bobo ont adopté une conception qu'ils admettent comme étant provisoire, c'est-à-dire susceptible d'être enrichie. C'est une option qui permet de satisfaire tout le monde sans résoudre les problèmes. En effet, au départ, l'objectif visé par les réflexions sur le concept était d'arriver à une définition qui éviterait que la société civile ne soit un « fourre-tout ». Mais face aux difficultés réelles de conceptualisation et par crainte de faire de l'exclusion, les participants ont opté pour une démarche itérative et inclusive.

3.3. Cadres législatifs et institutionnels

La plupart des OSC au Burkina sont régies par la législation associative, c'est à dire la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association. Elle s'applique principalement aux associations et organisations syndicales mais couvre en fait presque toutes les composantes des OSC : certaines organisations de femmes (les associations), les instituts de recherche, les organisations religieuses, les associations de défense des droits humains, les mouvements de jeunesse, les personnes marginalisées, les organisations syndicales, les ONG et associations bien sûr.

Aux termes de la loi 10 en son article 1^{er}, l'association est défini comme étant « tout groupe de personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, à vocation permanente,

à but non lucratif et ayant pour objet la réalisation d'objectifs communs, notamment dans les domaines culturel, sportif, social, religieux, scientifique ou socio-économique ».

Quant aux organisations syndicales, elles sont définies par l'article 25 de la même loi en ces termes : « ce sont des organisations ou groupes d'organisations de travailleurs ou d'employeurs ayant pour but de promouvoir et de défendre les intérêts moraux, matériels et professionnels de leurs membres ».

La reconnaissance officielle de ces organisations repose sur le principe de l'existence déclarative. En effet, pour qu'une association locale ou nationale ait une reconnaissance officielle, il suffit :

- d'avoir une instance constitutive (assemblée générale, congrès) qui approuve les projets de statuts et de règlement intérieur de la future association,
- d'élire les membres dirigeants de l'association
- d'établir un procès verbal de l'assemblée constitutive avec la mention obligatoire de la composition de l'organe dirigeant, l'indication de l'identité et l'adresse complète de ses membres. Ce procès verbal doit être signé par les membres du bureau de séance.

La déclaration d'existence doit être transmise dans les huit jours suivant sa constitution auprès de l'administration compétente soit la préfecture, le haut-commissariat, le gouvernorat lorsqu'il s'agit respectivement d'association départementale, provinciale ou régionale, soit au ministère chargé des libertés publiques s'il s'agit d'association d'envergure nationale.

Au Burkina, il n'existe pas de loi spécifique sur les ONG car elles sont considérées comme étant des associations et sont donc régies par la loi 10. Cependant, il existe un statut d'ONG que les associations peuvent acquérir. Pour une association nationale, il faut constituer un dossier comportant les pièces suivantes :

- une demande de reconnaissance adressée à la Direction du Suivi des ONG (DSONG),
- un récépissé de déclaration d'existence communément appelée récépissé de reconnaissance délivré par le ministère de l'administration du territoire,
- les statuts et règlement intérieur de l'association,
- le procès verbal de l'assemblée constitutive avec les noms et adresses des responsables
- un rapport d'activités des deux dernières années.

En ce qui concerne les associations étrangères, les documents ci-après sont exigés.

- une demande adressée au ministère en charge du développement sous couvert du ministère des affaires étrangères,
- une copie (en langue française) des statuts et règlement intérieur de l'association, certifiée par une autorité compétente,
- un extrait du journal officiel du pays d'origine publiant l'acte constitutif de l'association,
- le dernier procès-verbal de l'association avec les noms des premiers responsables et de leur adresse complète
- un rapport sur les activités de l'association
- un programme prévisionnel pour une période précise avec engagement financier.

L'accès au statut d'ONG est matérialisé à travers la signature d'une convention-établissement pour les associations étrangères et une convention d'agrément pour les associations nationales. Comme le résume si bien le (CES, 2000 :37) « au Burkina, on ne constitue pas ONG, mais on le devient par la grâce d'une convention d'établissement avec le

ministère en charge de la coopération pour les ONG étrangères ou d'agrément du ministère de l'économie et du développement pour les nationales. Dans ce contexte, le sigle ONG désigne plus une classification administrative qu'un type particulier d'association ».

Le statut d'ONG comporte de nombreux avantages dont en particulier l'admission en régime de franchise temporaire des droits et taxes pour les fournitures et équipements acquis par l'ONG aux fins des projets et programmes.

Si la jouissance de ce privilège est automatique au niveau des associations étrangères, il n'en est pas de même pour les associations nationales. « Cette singularité trouve son explication dans le fait qu'elles sont régies par une convention collective sous l'égide du Secrétariat Permanent des ONG (SPONG). Pour résumer le parcours de l'ONG nationale, l'on peut dire qu'il lui faut d'abord exercer pendant deux ans avant de prétendre être reconnue par les services compétents de l'administration du territoire (statut d'association), ensuite, mener des actions pendant deux ans pour pouvoir faire son accès au SPONG ». (A .Roamba, 2003 : 23). Ce « parcours de combattant » est bien illustré par L. M. Ibriga (1996 : 204) « en recourant à une métaphore religieuse, il est possible d'affirmer qu'une association nationale qui veut entrer dans l'ordre des ONG doit accomplir au minimum deux ans de postulat pour prétendre au label, deux ans de noviciat pour espérer la pleine consécration en tant que ONG ».

A travers ces dispositions, le législateur a certainement voulu décourager la création de « coquilles vides », d'ONG à existence « fantomatique ou épisodique » dont les créateurs n'auraient d'autres ambitions que de faire du commerce en profitant des facilités douanières accordées aux ONG. Cependant le privilège accordé au SPONG mérite d'être corrigé, celui-ci n'étant plus le seul collectif d'ONG. En effet, on dénombre actuellement plus d'une douzaine de collectifs d'ONG au Burkina.

Sous le plan institutionnel, il existe une structure servant d'interlocuteur entre le gouvernement et les ONG, la Direction de Suivi des ONG (DSONG). Créée en 1984 sous l'appellation de Bureau de Suivi des ONG (BSONG), elle a pour missions d'informer, de coordonner, d'orienter et de faciliter l'exécution des activités des ONG intervenant au Burkina-Faso.

La transformation de ce service en une direction centrale du ministère de l'économie et du développement en 2002 traduit à notre avis l'intérêt que le gouvernement accorde à la contribution des ONG dans le développement économique du pays. Cependant la DSONG est confrontée à des difficultés (insuffisance des ressources humaines, financières, logistiques) qui, si elles ne sont pas rapidement levées, conduiront à l'échec des nouvelles missions qui lui ont été attribuées.¹⁰

Les autres composantes qui ne sont pas concernées par la loi associative sont régies par :

- la législation coopérative 014/99. Celle-ci s'applique à tous les types d'organisations paysannes : coopérative, groupement, union de coopératives ou de groupements, fédération ou confédération d'union de coopératives ou de groupements.
- Le code de l'information, c'est-à-dire la loi n°56/93/ADP du 31 décembre 1993 portant code de l'information et qui s'applique à la presse écrite, audio-visuelle, publique ou privée.

3.4. Forces et faiblesses des OSC

¹⁰ . Cf. article 3 de l'Arrêté n° 2003/MEDEV/SG/DSONG portant attributions et organisation de la DSONG

Au cours de l'enquête terrain, nous avons analysé, avec les structures rencontrées (institutions étatiques, OSC, bailleurs de fonds) les forces et faiblesses des OSC au Burkina. Les résultats de cette analyse ont été confrontés aux études réalisées par le CES (2002), le PAPNBG (2002), le PNUD/CGD (2002) et le CGD (2004). Les résultats de ce travail sont présentés sous forme de synthèse dans les lignes qui suivent.

3.4.1. Forces

Les forces des organisations de la société civile reposent sur des potentialités et atouts parmi lesquels :

- l'existence d'une loi fondamentale et d'un environnement juridique garantissant les libertés publiques
- la relative stabilité et paix sociale du pays,
- un contexte national et international favorable à l'émergence des OSC,
- les acquis du processus de décentralisation
- une longue tradition de participation des populations aux actions de développement,
- l'engagement volontaire des populations,
- une grande expérience des luttes syndicales,
- l'existence d'une presse plurielle et indépendante,
- le soutien financier et technique de nombreux bailleurs de fonds
- l'action de proximité de certaines organisations,
- etc.

D'une manière générale, on peut résumer les principales forces des OSC au Burkina comme suit :

La densité et la richesse variée du tissu associatif : en effet, il existe dans le pays plusieurs milliers de groupements villageois, d'associations, d'ONG, d'organisations syndicales, etc. engagés dans les champs du développement économique et social, de la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance. L'expérience accumulée et les résultats acquis sur le terrain dans des domaines divers comme l'éducation, l'agriculture, l'environnement, la lutte contre la corruption, la promotion des droits humains, etc.) font de certaines OSC des acteurs incontournables des politiques de développement.

La forte capacité de mobilisation des populations : certaines organisations sont relativement bien implantées et enracinées dans le corps social burkinabè. Cela leur permet de mieux prendre en compte les préoccupations et les aspirations profondes des populations à la base, de les mobiliser et de les engager, à travers des démarches participatives, à la formulation et à l'exécution des actions de développement à la base.

La vitalité des associations de défense des droits humains et des organisations syndicales. Ces deux composantes de la société civile sont les plus actives dans le champ politique. Elles ont réussi à s'imposer, aux yeux de l'opinion, comme des acteurs incontournables de la démocratie et de la bonne gouvernance :

- les organisations syndicales à travers l'important rôle joué dans l'évolution politique du Burkina.
- les associations de défense des droits humains, à travers la dénonciation des violations des droits humains, les abus des pouvoirs publics, la mauvaise gestion des affaires publiques et la promotion des valeurs de démocratie et de bonne gouvernance.

3.4.2. Faiblesses

Bien que disposant d'atouts lui permettant de jouer son rôle d'acteur socio-politique, les organisations de la société civile burkinabè sont confrontées à un certain nombre de contraintes et faiblesses limitant l'efficacité de leurs actions. Parmi celles-ci figurent :

Le fonctionnement peu démocratique de certaines OSC. Il est en effet reproché à beaucoup d'OSC des pratiques peu démocratiques : pas de tenue régulière d'AG, concentration du pouvoir dans les mains du fondateur ou du groupe fondateur, faible participation des membres à la vie de l'organisation, absence d'alternance démocratique, faible circulation des informations, etc.

Des ressources ou biens matériels sont parfois détournés à des fins d'enrichissement personnel. D'une manière générale, beaucoup d'organisations font l'objet d'une gestion familiale ou patrimoniale par leurs dirigeants, se caractérisant par la confusion entre les ressources de l'organisation et celles des dirigeants. Lors qu'un financement est reçu, le mélange des genres s'installe. Certains responsables s'improvisent trésoriers et gestionnaires, tout en refusant de se soumettre aux exigences de transparence et d'imputabilité.

La forte dépendance des OSC. En dehors des grandes organisations d'envergure internationale qui sont relativement bien dotées en ressources, la plupart des OSC rencontrent des grandes difficultés pour faire face à leurs missions. Compte tenu de la situation globale du pays, le recours à des appuis financiers et matériels auprès des bailleurs de fonds est plus sûr que la mobilisation des ressources internes. Cette dépendance financière est parfois doublée d'une dépendance thématique. En effet, l'obtention de l'appui des bailleurs est parfois conditionnée à l'exécution d'actions jugées prioritaires par les donateurs.

L'insuffisance en ressources humaines. Au Burkina, beaucoup d'OSC fonctionnent sans ressources humaines qualifiées. Cette situation se traduit par une faible capacité d'élaboration de programmes, une faible capacité d'analyse des politiques, toute chose limitant leur pouvoir d'influence sur les politiques nationales. La bonne volonté des militants et sympathisants, bien souvent ne suffit pas. Il faut en plus disposer de moyens pour attirer les ressources humaines compétentes et les inciter à rester au sein de l'organisation. Ce qui n'est pas à la portée de nombre d'OSC.

L'émiettement des OSC. De nombreux responsables d'OSC n'arrivent pas souvent à transcender les clivages, les querelles personnelles ou les divergences d'intérêts. Cette situation entraîne une floraison d'organisations ayant parfois des objectifs similaires. Cet émiettement des OSC ne favorise pas une synergie d'action, les empêchant du coup, de se poser en interlocuteur crédible face à l'Etat.

Des structures collectives peu opérationnelles. Il existe dans le pays, une pléthore de structures faïtières: fédérations, collectifs, réseaux, regroupant des organisations paysannes, des ONG ou associations de développement, etc. Mais très souvent, la création de certaines de ces structures n'est pas une émanation de la base, ce qui pose la question de leur légitimité. On observe aussi une confusion des rôles et missions de ces structures avec les organisations de base. En effet, certaines faïtières mènent les mêmes activités que leurs organisations de base, se livrant ainsi à une concurrence inutile avec leurs membres.

Un manque de crédibilité : Certaines associations n'ont qu'une existence formelle, leur visibilité ou les actions concrètes sur le terrain étant quasi nulles. Elles semblent avoir été créées pour capter la manne financière accordée par les bailleurs de fonds dans le cadre de la promotion de la société civile. Elles apparaissent ainsi comme des instruments d'enrichissement personnel : le leader utilisant les fonds obtenus à un usage personnel, n'ayant aucun compte à rendre aux militants constitués essentiellement des membres de sa famille.

L'instrumentalisation politique. Compte tenu de leur poids sur la scène nationale, certaines OSC sont souvent très courtisées par les différentes formations politiques, qu'elles soient de la majorité présidentielle ou de l'opposition. Dans un tel contexte, il arrive que des partis ou hommes politiques travaillent à instrumentaliser des organisations ou associations de la société civile. Par ailleurs, certaines OSC ont été créées par des hommes politiques en vue d'asseoir ou de renforcer leur base sociale dans le cadre de leurs stratégies de conquête ou de conservation de pouvoir.

Il est souvent reproché à certaines OSC d'entretenir des relations partisans avec les formations politiques de l'opposition ou d'être des caisses de résonance du parti au pouvoir. Malgré ces faiblesses, on voit actuellement de nouvelles dynamiques se développer au sein des OSC.

3.5. Dynamiques actuelles

Lors de sa deuxième session ordinaire de novembre-décembre 2000 consacrée à la société civile, le CES s'est auto proclamé « cadre institutionnel de représentation » de la société civile au Burkina. Pour cela, il s'est appuyé sur l'argument que ses membres viennent des différentes catégories socioprofessionnelles et des organisations sociales du pays. L'idée a bien sûr été rejetée par les responsables des OSC qui considèrent le CES comme une institution de l'Etat, dont les membres sont nommés par le chef de l'Etat et de ce fait ne peut-être une OSC.

Cette « auto-proclamation », même si elle a suscité des débats parfois houleux, a au moins eu le mérite de susciter la réflexion sur le concept de société civile au Burkina.

A cet effet, une série d'études sur les OSC ainsi que des ateliers de validation de ces études ou de formation des responsables des OSC ont été organisés sous la houlette du Centre de Gouvernance Démocratique (CGD), de la Cellule Nationale de renforcement des capacités des OSC (Cellule Nationale des OSC) avec l'appui financier du PNUD.

La Cellule Nationale avait été mise en place en 1995 mais ses activités n'ont connu un démarrage effectif qu'en 2000 avec l'appui financier du PNUD. Elle s'est fixée les principales missions ci-après :

- être un cadre de concertation et de consultation de la société civile à travers la formation, l'information, la documentation, l'appui conseil en vue de favoriser sa participation effective au processus de développement,
- servir de cadre de concertation et de consultation entre les OSC d'une part et entre celles-ci, les pouvoirs publics et les partenaires au développement d'autre part.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'activités, la cellule a réalisé :

- une étude sur la société civile en 2001,
- un forum de validation de cette étude,
- un document cadre de référence pour le renforcement des capacités OSC au Burkina en 2002,
- un code de bonne conduite des OSC au Burkina en 2004,

- une étude sur le statut, le rôle et la place de la chefferie traditionnelle dans la société burkinabè en 2004
- la mise en place des caucus dans différentes régions du pays en 2004 et 2005
- etc.

La conduite du programme d'activités de la cellule nationale de renforcement des capacités des OSC a favorisé le développement d'une dynamique conceptuelle. En effet, les différentes rencontres des OSC autour des questions conceptuelles ont permis l'adoption du document cadre de référence des OSC. Ce document définit la société civile au Burkina et décrit sa composition.

L'effort de conceptualisation s'est poursuivi avec les réflexions sur le rôle et la place de la chefferie traditionnelle dans la société burkinabè. La question de la chefferie traditionnelle suscite la controverse au Burkina. Pour certains, comme le politologue burkinabè Basile L Guissou, (1994), le CES (2000), la chefferie traditionnelle fait partie intégrante de la société civile : elle a joué un rôle important dans l'évolution politique du pays ; elle jouit d'une forte légitimité ; elle constitue le meilleur relais entre l'administration et le monde rural ; elle est incontournable dans la résolution des tensions sociales ; elle est régulièrement consultée pour toutes les questions nationales.

Les OSC ne partagent pas ces arguments et n'ont pas admis la chefferie traditionnelle dans la « famille » de la société civile. La chefferie traditionnelle est plutôt considérée comme une organisation d'essence politique. En fait, les responsables des OSC se méfient des chefs coutumiers qu'ils trouvent trop proches du pouvoir. La révolution sankariste (1983-1987) avait combattu la chefferie traditionnelle et le coup d'Etat du Capitaine Compaoré a été vécu par les chefs comme une délivrance, surtout que le nouveau pouvoir n'a pas hésité à mener une opération de charme en direction des rois et chefs traditionnels. En signe de reconnaissance, les autorités traditionnelles ont massivement adhéré au parti du Président Compaoré et jouent depuis la restauration de la démocratie, le rôle de grands électeurs. C'est ce qui justifie la méfiance des OSC vis-à-vis de la chefferie traditionnelle.

Dans les faits, cette exclusion est presque sans effet. En effet, le pouvoir continue de considérer la chefferie traditionnelle comme faisant partie de la société civile. C'est ainsi que les autorités coutumières sont régulièrement invitées à toutes les grandes rencontres nationales. C'était par exemple le cas lors des assises nationales sur le CSLP en 2003.

L'engagement des autorités traditionnelles dans les partis politiques est diversement apprécié par la population, suscitant parfois de vives polémiques. Pour alimenter la réflexion sur ce sujet, le CGD, avec l'appui financier du PNUD a lancé une étude portant sur « la place et le rôle de la chefferie traditionnelle dans la gouvernance démocratique ». Malheureusement, les résultats de la dite étude n'ont pas été validés, bien qu'un atelier regroupant les différents acteurs ait été organisé. Après la cérémonie d'ouverture, tous les acteurs de la chefferie se sont retirés de l'atelier. Par cet acte, ils ont voulu manifester leur refus d'apporter une caution à une étude à laquelle ils n'ont pas été associés. Par ailleurs, ils seraient eux-mêmes entrain d'élaborer une proposition de textes régissant la chefferie et ne voudraient pas être influencés par cette étude.

A la suite de ces réflexions conceptuelles, la cellule nationale de renforcement des capacités des OSC, appuyée par le CGD (appui technique) et le PNUD (appui financier) a réalisé une série d'activités qui a abouti à l'élaboration d'un code de bonne conduite et une structuration des OSC sous la forme de caucus.

Pour la cellule nationale et ses partenaires, il fallait d'abord mettre de l'ordre au sein de la « famille » des OSC avant d'être fondé à demander des comptes aux pouvoirs publics. L'élaboration d'un code des OSC vise donc à promouvoir les principes de démocratie et de bonne gouvernance au sein des OSC en vue d'accroître leur crédibilité.

En vue de concrétiser l'idée, le CGD a engagé deux consultants¹¹ qui ont été chargés d'élaborer un projet de code de conduite des OSC. Soumis à l'appréciation des OSC, le dit projet a été adopté au cours de l'Assemblée générale des OSC du 14 avril 2004.

Il s'articule autour des principes d'éthique en matière d'organisation et de fonctionnement, de gestion des ressources financières et humaines, de communication et de relations avec les parties prenantes. (Cf. code de bonne conduite en annexe n° 2)

Pour l'application du présent code, il a été mis en place un observatoire sous la forme d'un Comité National de Suivi (CNS). Il est composé des coordonnateurs régionaux des caucus et trois personnalités élues en AG des OSC.

Les OSC respectueuses du code de bonne conduite reçoivent le « label de société civile éthique » et la liste des OSC ainsi « labellisées » sera publiée annuellement par le CNS. En cas de manquement au code de bonne conduite, l'organisation fautive est rappelée à l'ordre dans un premier temps, puis exclue temporairement ou définitivement du « tableau des OSC éthiques ».

Lors de notre enquête terrain, le CGD organisait des missions terrains pour installer les caucus dans les régions du Burkina. Ces missions constituaient aussi des opportunités pour recueillir l'engagement des OSC. Environ deux cents organisations ont actuellement signé le code de bonne conduite.

Le processus de labellisation de la société civile burkinabè pourra-il permettre d'assainir le milieu ? Vise-t-il seulement le renforcement de la crédibilité des OSC comme le laisse croire les objectifs déclarés ?

Il nous semble que l'établissement d'un tableau d'OSC éthiques cache une volonté d'accroître le contrôle de l'Etat et des IFI sur la vie des OSC. L'idée en fait n'est pas nouvelle. Déjà, en 2000, le CES avait, lors des conclusions des travaux de sa deuxième session, recommandé l'élaboration d'une charte de la société civile. Les membres du CES estimaient que l'existence d'une telle charte permettrait de corriger certains maux qui minent les OSC au Burkina (gestion patrimoniale, absence d'alternance démocratique et de transparence dans la gestion, position partisane, etc.). Puis l'idée a été reprise en 2002 par le PNUD : « Il convient par ailleurs d'envisager l'élaboration, avec la société civile, d'une loi générale portant reconnaissance de la société civile, description des critères pertinents permettant de reconnaître les organisations de la société civile et de définition des modes de relation, de concertation et de partenariat avec les pouvoirs publics et d'encourager la société civile elle-même à instaurer une forme d'autorégulation en son sein ». PAPNBG/PNUD (2002 : 23).

Le PNUD et certains partenaires au développement voulaient en fait mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des OSC. Mais ils hésitent à mettre des ressources à la disposition des OSC dont ils ne sont pas sûrs qu'elles soient respectueuses des critères de transparence et d'imputabilité. Il se peut que ce besoin de critères d'identification des OSC « dignes de confiance » soit la véritable raison de l'élaboration d'un code de conduite.

Il est utile de rappeler ici que la cellule nationale des OSC et le CGD sont financés par le PNUD. Et comme l'affirme ». PAPNBG/PNUD (2002 : 23) « ...appuyer les OSC qui respectent les critères de transparence et d'imputabilité dans le gestion, ou de bonne gouvernance contenus dans leurs textes constitutifs peut constituer un excellent stimulant et produire des effets d'entraînement au sein de la société civile ».

Contrairement à certains pays comme le Mali, il n'existe pas un conseil national de la société civile au Burkina. Comment les OSC peuvent-elles parler d'une même voix si elles

¹¹ .A. LOADA, professeur de droit et Directeur du CGD et K.KAMBOU, magistrat.

n'ont pas de cadre d'échanges et de représentation ? Comment favoriser une participation efficace des OSC aux processus décisionnels et d'élaboration des politiques ? A qui les pouvoirs publics ou les partenaires au développement doivent-ils s'adresser lorsqu'ils veulent rencontrer les OSC ?

Les questionnements ci-dessous ajoutés à l'état d'émiettement et aux faiblesses des OSC ont rendu nécessaire les actions visant une meilleure structuration des OSC.

Ces actions, appuyées par le PNUD ont été réalisées par la cellule nationale des OSC et le CGD. La structuration proposée et adoptée par les OSC repose sur la mise en place de caucus.

Ces caucus sont des groupes thématiques ou des groupes d'intérêt qui épousent les onze composantes de la société civile burkinabè décrites antérieurement.

Les caucus rassemblent donc des membres d'une composante de la société civile. Ils constituent des cadres facilitant le partage des informations, de coordination des activités, de renforcement des capacités des structures membres à travers l'organisation d'ateliers, de conférences, etc.

Dans chacune des treize régions que compte le Burkina, il est mis en place onze caucus, constitués selon les composantes de la société civile. Chaque composante désigne un responsable.

Ce sont les onze responsables des caucus qui constituent le comité directeur au niveau de la région. Le comité directeur des caucus désigne un coordonnateur régional selon un mandat d'un an non renouvelable.

Les treize coordonnateurs régionaux constituent à leur tour le collège des coordonnateurs qui a compétence sur le plan national.

Lors de notre enquête, le CGD organisait des missions pour la mise en place des caucus dans les sept autres régions non encore touchées : les régions de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Tenkodogo, Banfora et Kaya ayant déjà mis en place leurs caucus et choisi leur coordonnateur régional.

La démarche adoptée est participative et va permettre à terme de mieux structurer les OSC au Burkina.

Mais ne va-t-elle pas manquer d'ancrage social ? N'est-elle pas plus impulsée par le CGD qu'une émanation de la base ? La constitution des caucus sur la base des composantes est-elle pertinente lorsqu'on sait qu'elle repose sur une typologie peu opérationnelle ?

A côté de cette dynamique impulsée par la cellule nationale des OSC et le CGD, il est intéressant de noter la redynamisation de l'action syndicale, les dynamiques de renforcement des capacités des OSC et de regroupement des forces au sein de certaines composantes de la société civile.

Le mouvement syndical est sorti très affaibli des périodes d'exception militaire, particulièrement sous la Révolution et la Rectification.

Idéologiquement et stratégiquement divisées durant toute cette période, les organisations syndicales ont connu des dissensions internes dont la principale conséquence est l'émiettement du mouvement syndical. Au cours des dix dernières années, dans l'enseignement de base par exemple, il y a eu la création de quatre nouveaux syndicats qui sont venus s'ajouter à l'unique syndicat qui mobilisait les enseignants depuis 1949.

Les organisations syndicales n'ont pas eu une lecture commune des nouveaux défis auxquels ils faisaient face dans le cadre des réformes structurelles et démocratiques. C'est donc en rang dispersé que les luttes ont été menées sans d'ailleurs de grands succès.

A partir de 2002, diverses rencontres entre organisations syndicales sont organisées, tendant vers une unité d'action. Ces démarches aboutissent à l'organisation du meeting

unitaire de mars 2002, suivi des grèves unitaires en avril et mai, de la journée nationale de protestation du 18 juillet 2002.

Le 1^{er} mai 2003, l'ensemble des centrales syndicales et les syndicats autonomes ont commémoré la fête du travail dans l'unité retrouvée. Depuis, on observe un regain de l'activité syndicale. En 2005 par exemple, les syndicats ont constitué un front commun pour lutter contre « la vie chère » et la mauvaise gestion des biens publics. Des actions communes ont été menées dans ce cadre dont les grèves générales d'avril et d'octobre 2005, largement suivies par l'ensemble des militants.

Au delà des revendications corporatistes, les syndicats réclament une meilleure gestion des biens publics.

Les luttes engagées dans le cadre de l'unité d'action va-t-elle aboutir à une meilleure gouvernance au Burkina ?

Nous avons déjà souligné que jusqu'à la fin des années quatre vingt, les ONG/associations de développement et les organisations paysannes ont été peu actives dans le champ politique. Nous avons également relevé leurs faibles capacités d'analyse des politiques de développement et de formulation de propositions alternatives. Pour corriger cette situation, ces organisations sont actuellement entrain d'entreprendre un certain nombre d'actions dont principalement :

- l'organisation de sessions d'appropriation des politiques de développement (CSLP, SDR, etc.) au profit de leurs membres,
- l'initiation aux techniques d'analyse des politiques de développement,
- des formations en techniques de plaidoyer/lobbying,

Des organisations paysannes comme la CPF et la FEPAB ont renforcé leurs compétences internes en recrutant du personnel qualifié (ingénieur agronome, socio-économiste) pour les appuyer. Pour certaines questions plus complexes, elles n'hésitent pas à recourir à des bureaux d'études spécialisés. Appuyée par des personnes ressources, la CPF a élaboré un document adressé au chef de l'Etat, lui demandant de ne pas signer les Accords de Partenariats Economiques (APE), arguments à l'appui.

Par ailleurs certaines ONG internationales acceptent parfois de mettre leurs compétences à la disposition de ces organisations pour certaines actions précises. Cette année par exemple, OXFAM international a travaillé avec des organisations comme la CPF pour la promotion du commerce équitable. Ce genre d'action favorise le renforcement mutuel des capacités.

Cette dynamique va-t-elle favoriser une plus grande influence des ONG/associations de développement et des organisations paysannes dans les politiques de développement ?

Conscientes que sans une plus grande concertation et une meilleure conjugaison de leurs stratégies d'actions, l'influence de la société civile sur les politiques de développement restera faible, les OSC tendent de plus en plus vers la mise en place de coalitions. C'est ainsi par exemple qu'une douzaine de structures ont décidé en 2002, de créer la Coalition des Organisations de la société civile pour un Développement Durable et Equitable (CODDE). Ses membres fondateurs sont issus des ONG/associations de développement, des organisations paysannes, d'associations de défense des droits humains et de syndicats. La CODDE s'est fixée comme but de « contribuer à l'éradication de la pauvreté et à la promotion d'une justice sociale par le renforcement des capacités d'analyse, d'organisation et de gestion des citoyens ainsi qu'à l'exercice de leurs droits et obligations »¹². Les axes d'actions prioritaires retenues par la coalition sont :

¹² Charte de la coalition des organisations de la société civile pour le développement durable et équitable

- la participation de la société civile aux actions de développement,
- la promotion de la bonne gouvernance,
- l'influence des programmes nationaux de développement,
- l'influence des politiques des institutions internationales.

Sur le plan organisationnel, la CODDE a mis en place un dispositif très léger de fonctionnement : le forum, instance suprême de l'organisation et le comité d'animation, chargé de la gestion administrative et financière de la coalition.

Ce type d'organisation sera-t-il plus opérationnel que les nombreux collectifs ou réseaux qui existent déjà ?

En guise de conclusion à ce chapitre, rappelons que les acteurs de la société civile au Burkina ont défini la société civile en l'opposant à la société politique et aux entreprises commerciales. Onze composantes, constituant la société civile au Burkina ont été identifiées et la fonction de contre-pouvoir a été fortement soulignée dans cette définition.

Malgré la densité et la richesse variée du tissu associatif, les OSC au Burkina souffrent de certaines faiblesses. Elles disposent toutefois d'un cadre institutionnel favorable et d'importants atouts.

Depuis la fin des années nonante, les OSC au Burkina ne cessent de développer de nouvelles dynamiques tant au niveau conceptuel qu'organisationnel.

Tous ces changements vont-ils favoriser une plus grande influence des OSC dans la définition des politiques nationales de développement ? Nous nous proposons de traiter cette question dans le prochain chapitre.

CHAPITRE IV. Politiques de développement au Burkina : le CSLP et la SDR

Nous avons choisi d'étudier l'influence des OSC dans la définition des politiques de développement en analysant l'implication de celles-ci dans l'élaboration des politiques de développement au Burkina. Après la description des OSC dans le précédent chapitre, nous allons à présent faire la description des politiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de développement rural (SDR). A cet effet, nous allons décrire les axes stratégiques et programmes d'action prioritaire, le financement et les stratégies de suivi/évaluation de chacune de ces politiques.

De l'indépendance à nos jours, l'Etat burkinabè a mis en œuvre de nombreuses politiques de développement visant à établir les fondements de la croissance économique et sociale du pays. Diverses stratégies ont été expérimentées : approches productivistes des premières années d'indépendance, approches dites de développement rural intégré dans les années septante, approche gestion des terroirs dans les années quatre vingt, approche de développement local et approche de développement rural décentralisé à la fin des années nonante.

Malgré l'importance des financements investis, les résultats des politiques de développement mises en œuvre n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes, comme l'atteste le rang occupé par le pays dans le classement sur l'indice du développement humain. En ce début du troisième millénaire, le Burkina, à l'instar de nombreux pays subsahariens, est entrain d'expérimenter de nouvelles politiques de développement. Avant de présenter ces nouvelles politiques, il importe de définir ce qu'est une politique de développement.

Dans le cadre de cette étude, les politiques nationales de développement sont entendues comme des politiques publiques axées sur le développement économique et social.

Parmi les nombreuses définitions de la politique publique, nous empruntons celle de Y. Mény et J.C. Thoenig (1989), présentée par Pierre Muller (1990 : 21) « une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique...

Yves Mény et Jean-Claude Thoenig retiennent cinq éléments qui peuvent fonder l'existence d'une politique publique :

- « Une politique est constituée d'un ensemble de mesures concrètes, qui forment la "substance" d'une politique.
- Elle comprend des décisions de nature plus ou moins autoritaire. Qu'elle soit explicite ou seulement latente, la coercition est toujours présente.
- Une politique s'inscrit dans un "cadre général d'action", ce qui permet de distinguer (en principe) une action publique de simples mesures isolées....
- Une politique publique a un public (ou plutôt des publics), c'est-à-dire des individus, groupes ou organisations dont la situation est affectée par la politique publique....
- Enfin une politique définit obligatoirement des buts ou des objectifs à atteindre. ... ».

D'une manière simplifiée, on pourrait définir les politiques nationales de développement, comme étant l'ensemble des actions ou des programmes de développement d'envergure nationale, initiés et pilotés par le gouvernement et son administration au profit des populations dans la perspective d'améliorer leurs conditions de condition de vie.

En rappel, c'est dans le milieu de l'année 1991 que le Burkina s'est engagé dans des réformes économiques et politiques à travers la mise en œuvre du PAS et la restauration de la démocratie.

D'importants changements sont intervenus au cours de ce processus dont en particulier l'élaboration de nouvelles politiques et stratégies de développement.

De nouvelles orientations ont été impulsées par le gouvernement avec l'appui des bailleurs de fonds. C'est ainsi qu'en 1995, le gouvernement burkinabè a élaboré un document synthèse des principales orientations du développement national pour la période 1995-2005, qu'il a présenté à ses partenaires. A travers ce document, intitulé Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD), le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre une stratégie de développement à moyen et long terme, visant la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Cet engagement s'est

traduit par l'élaboration de politiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de développement rural (SDR).

De prime abord, il semble se dégager une convergence entre ces politiques gouvernementales de développement et les actions des OSC. Il se trouve en effet que la plupart des OSC au Burkina interviennent dans le champ du développement socio-économique. Elles travaillent principalement à la satisfaction des besoins pratiques des populations à travers des actions visant l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement rural : construction d'infrastructures socio-économiques, micro-finance, environnement, appui à la production agricole, hydraulique villageoise, organisation et renforcement des capacités des acteurs à la base, etc.

C'est cette apparente convergence qui justifie notre choix d'appliquer cette étude sur ces deux politiques de développement.

4.1. Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP) révisé.

Le bilan mitigé des PAS fait par la Banque mondiale elle-même et le FMI, et la prise de conscience de la profondeur des problèmes des pays pauvres ont conduit ces institutions à initier de nouveaux instruments d'aide au développement.

C'est ainsi qu'en 1996 elles lancèrent l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PTE). Ce nouvel instrument qui vise à renforcer le lien entre remise de dette et réduction de la pauvreté a été renforcé en 1999. A cet effet, le Document pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (DRPC) a remplacé le Document Cadre de Politique Economique. La Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) a cédé la place à la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Désormais, chaque pays doit, pour bénéficier du gain de l'allègement de la dette, élaborer un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

C'est dans ce contexte que le Burkina a élaboré son premier CSLP (2000-2002). Celui-ci a été révisé en 2003 et une nouvelle version dite CSLP révisé a été élaborée. Elle couvre la période 2004-2006.

4.1.1. Axes stratégiques et programme d'action prioritaire

Le CSLP (Burkina-Faso : 2004) constitue le cadre de référence de l'ensemble des interventions publiques en matière de développement. Il repose sur les quatre axes stratégiques formulés comme suit :

Axe 1 : accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

Pour la période 2004-2006, le gouvernement vise un taux moyen de croissance du PIB réel de 7% l'an, une inflation inférieure à 3% et une croissance du PIB par habitant d'au moins 4% l'an. La stratégie adoptée par le gouvernement vise à faire du secteur privé le moteur de la croissance.

Pour réaliser ces objectifs, le gouvernement entend :

- maintenir un cadre macro-économique stable,
- améliorer la compétitivité et réduire les coûts des facteurs,
- appuyer les secteurs productifs et accélérer le développement du monde rural (agriculture, élevage, le secteur minier, l'industrie, le commerce, le tourisme)

Axe 2 : garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale.

Il s'agira à travers cet axe, d'entreprendre des actions vigoureuses pour :

- promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation,
- promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et aux programmes de nutrition,
- promouvoir l'accès des pauvres à l'eau,
- garantir une protection sociale aux pauvres,

Axe 3 : élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité.

A cet effet, l'accent sera mis sur les objectifs suivants :

- développer une agriculture pourvoyeuse d'emploi et de revenus,
- réduire la vulnérabilité de l'activité agricole,
- améliorer et sécuriser l'accès à la terre,
- intensifier et moderniser l'activité agricole,
- accroître et diversifier les revenus des populations rurales,
- accélérer le désenclavement en milieu rural,
- soutenir les organisations de producteurs,
- améliorer les conditions de vie et de travail des femmes rurales,
- promouvoir l'emploi et la formation professionnelle,

Axe 4 : promouvoir la bonne gouvernance.

Cet axe couvre la gouvernance politique, administrative, économique et la gouvernance locale. Il s'agira précisément:

- de renforcer la gouvernance démocratique, l'efficacité de l'administration publique et judiciaire, la défense et la sécurité publique,
- d'améliorer les capacités de formulation et de gestion,
- d'assurer une meilleure coordination de l'aide,
- de lutter contre la corruption,
- de renforcer la gouvernance locale.

Pour la période 2004-2006, il a été élaboré un programme d'action prioritaire couvrant les principaux domaines suivants :

L'éducation de base. L'option du gouvernement pour les années à venir est de réaliser un développement quantitatif et qualitatif de l'éducation de base et de l'alphabétisation. De manière spécifique, il s'agit :

- d'accroître, à un coût raisonnable, le taux brut de scolarisation au primaire pour atteindre le taux de 70% en 2010.
- développer et diversifier les actions et les formules d'alphabétisation pour amener le taux d'alphabétisation à 40% en 2010,
- améliorer le taux et l'encadrement au niveau de l'enseignement pré-scolaire comme cadre d'éveil et de préparation à l'enseignement primaire,
- améliorer la qualité des apprentissages et de l'enseignement afin de réduire les gaspillages dus aux taux élevés de redoublement et d'abandon,
- renforcer la capacité de gestion des écoles, des inspections et des régions ainsi que la capacité de pilotage du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) compatible avec le volume d'activité en très forte croissance qui sera généré par le programme et la politique de décentralisation et de déconcentration du pays.

Parallèlement au processus de renforcement de l'éducation de base, un programme cohérent de développement des autres ordres d'enseignement (technique, supérieur) sera élaboré et mis en œuvre.

Santé. Le gouvernement s'est déjà doté d'un plan national de développement sanitaire 2001-2010. Les objectifs intermédiaires sont les suivants :

- accroître la couverture sanitaire nationale,
- améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé,
- renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles,
- développer les ressources humaines en santé,
- améliorer l'accessibilité financière des populations aux services de santé

Eau potable. Le principal objectif est d'assurer l'approvisionnement en eau potable des centres urbains, semi urbains et des zones rurales.

Développement rural. L'objectif global est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable. Les objectifs spécifiques sont :

- accroître les productions agro-sylvo-pastorales et fauniques,
- contribuer à la croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs de manière à améliorer leur niveau de vie et à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural par la diversification des activités,
- créer des conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée,
- généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales,
- améliorer la situation économique et le statut des femmes et des jeunes en milieu rural,
- responsabiliser et renforcer les capacités des populations rurales en tant qu'acteurs du développement

Lutte contre le VIH/SIDA. L'expansion du VIH/SIDA constitue une des graves menaces qui pèsent sur le processus de développement du Burkina-Faso. La lutte contre cette pandémie repose sur les objectifs suivants :

- renforcer les mesures de prévention de la transmission des infections sexuellement transmissibles et du VIH,
- améliorer la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées,
- élargir la réponse et promouvoir le partenariat national, international et de la coordination multisectorielle.

Environnement et cadre de vie. Les objectifs suivants ont été retenus :

- intensifier la lutte contre la désertification impliquant la mise au point et l'exécution de programmes locaux de développement,
- améliorer le cadre de vie des populations urbaines et rurales par la mise au point d'un plan d'action relatif à l'assainissement et aux aménagements paysagers.

Sécurité publique. Il s'agira de travailler à :

- accroître la couverture sécuritaire nationale en ramenant le nombre d'habitants par agent de sécurité de 2000 à 1000.
- améliorer les capacités opérationnelles des forces de sécurité,

- organiser la participation des populations à la gestion de leur sécurité.

Petite et Moyenne Industrie (PMI), Petite et Moyenne Entreprise (PME) et petite mine. Il a été prévu :

- d'élaborer un programme d'appui au développement des PMI/PME,
- d'organiser l'exploitation minière,
- de sécuriser les sites d'orpaillage,
- d'encadrer les orpailleurs,
- d'améliorer la productivité des différents sites,
- de restaurer l'environnement.

Renforcement des capacités et promotion des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC). Les objectifs prioritaires sont de :

- déterminer au niveau des administrations, les domaines dans lesquels les capacités revêtent une importance cruciale pour la stratégie de réduction de la pauvreté,
- mettre en place une masse critique de cadres nationaux pour la gestion économique,
- Elaborer un plan national d'action en matière de renforcement des capacités,
- mettre en oeuvre la stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication.

4.1.2. Financement du CSLP révisé.

Les ressources requises pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté couvrant la période 2004-2006 s'élèvent à 2059,4 milliards de francs CFA.

Le coût global de financement de la stratégie au titre des investissements publics est évalué 1039,4 milliards de francs CFA. Le financement extérieur représente 561,8 milliards de francs CFA soit 54, 1% du financement global et le financement sur ressources propres (Etat, appuis budgétaires, fonds PPTE) s'élève à 477,6 milliards de francs CFA (45, 9%).

	2004	2005	2006	Total
Coût du programme hors dette y compris prêts nets et Gap additionnel	585,0	700,2	774,2	2059,4
Dépenses de fonctionnement	285,7	317,9	338,9	942,5
Dépenses d'investissement	300,9	350,8	387,7	1039,4
Sur ressources propres	126,1	158,8	192,7	477,6
Sur ressources extérieures	174,8	192,0	195,0	561,8

Financement du programme	585,0	700,2	774,3	2059,5
Ressources propres de l'Etat	347,3	398,2	447,2	1192,6
Besoin de financement extérieur	236,3	268,5	277,5	782,4
Appui budgétaire	39,6	40,0	40,0	119,6
Dons-projets	84,8	100,0	105,0	289,8
Prêts-projets	111,9	128,5	132,5	372,9
Gap additionnel	1,4	33,5	49,6	84,5
Besoin global de financement extérieur	237,7	302,0	327,1	866,8

Tableau n° 2 : financement prévisionnel du programme d'actions 2004-2006 CSLP (2004, p. 111).

Source : (MEDEV/DGEP, IAP, JUILLET 2004).

4.1.3. Stratégie de suivi/évaluation

Dans le cadre de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du CSLP, il a été institué un dispositif institutionnel comprenant trois organes et quatre instances.

Les organes sont constitués du comité ministériel d'orientation et de suivi, des commissions sectorielles et thématiques et du secrétariat exécutif de suivi du CSLP.

Présidé par le premier ministre assisté du ministre de l'économie et du développement et du ministre des finances et du budget, le comité ministériel comprend, en plus de ces personnalités, les présidents et vice-présidents des commissions sectorielles et thématiques.

Le comité ministériel a pour mission, l'analyse des rapports d'exécution des plans d'actions, l'approbation des propositions de réajustement de la stratégie et la recherche des solutions aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre.

Les commissions sectorielles et thématiques sont placées sous la direction des membres du gouvernement, elles ont pour mission :

- d'apprécier les politiques sectorielles en cohérence avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté,
- d'apprécier les réformes institutionnelles,
- d'établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques dans la perspective de lutte contre la pauvreté,
- d'apprécier le système de monitoring et d'évaluation au niveau sectoriel.

Les commissions sectorielles sont au nombre de six :

- commission sectorielle chargée du développement rural et de la sécurité alimentaire,
- commission sectorielle chargée des secteurs sociaux,
- commission sectorielle chargée de la gouvernance, des réformes institutionnelles et de la décentralisation,
- commission sectorielle chargée des infrastructures économiques,
- commission sectorielle chargée de la promotion du secteur privé et de la compétitivité,
- commission sectorielle chargée des finances publiques et de l'allocation des ressources.

Le secrétariat exécutif du dispositif de suivi du CSLP est assuré par le Secrétariat Technique pour la Coordination des Programmes de Développement Economique et Social (STC/PDES). Il assiste les différents échelons et organise la convocation et la diffusion de leurs réunions respectives.

Outre les organes ci-dessus, le dispositif institutionnel comprend les instances ci-après :

- Les instances régionales : constituées des Conseils Consultatifs Régionaux de Développement (CCRD), elles tiennent lieu d'instances régionales du dispositif de suivi du CSLP.
- Les assises nationales : Placées sous la présidence du Premier ministre, assisté du Ministre de l'économie et du développement et du Ministre des finances et du budget, elles sont organisées pour :
 - valider les différents rapports nationaux et régionaux de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté,
 - apprécier la pertinence des propositions de réajustement de la stratégie nationale

Les assises nationales se tiennent une fois par an et regroupent les membres des commissions sectorielles et thématiques, des conseillers du CCRD ainsi que des partenaires au développement.

- Le cadre de concertation avec les partenaires au développement. C'est un mécanisme ad hoc institué pour favoriser le dialogue de politique entre le gouvernement et ses partenaires. Coprésidé par le Ministre de l'économie et du développement et du Ministre des finances et du budget, il regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers ainsi que les représentants de la société civile et du secteur privé.

Au terme de la présentation du CSLP révisé, relevons que les quatre axes stratégiques sont, les mêmes que ceux adoptés lors du premier CSLP. Ont-ils été imposés par les institutions de Brettons Wood ou le gouvernement a-t-il jugé pertinent de les garder pour renforcer les acquis du premier CSLP ?

L'implication des organisations de la société civile dans l'élaboration de ce 2^{ème} CSLP n'a pas produit de modification dans ces orientations. Cela suffit-il à prouver la pertinence de ces axes stratégiques ? La reprise des mêmes axes stratégiques ne traduit-elle pas plutôt les faibles capacités des OSC à pouvoir influencer les orientations nationales en matière de politiques de développement ?

A part les actions de sécurité publique et de promotion des PME/PMI, tous les autres domaines d'action prioritaire retenus coïncident fort heureusement avec les différents champs d'intervention des OSC. Certaines composantes de la société civile, les ONG et associations en particulier ont une solide expérience dans les domaines de l'éducation de base, de la santé, de l'hydraulique villageoise, du développement rural, de la lutte contre le SIDA et des NTIC. Mais jusqu'à présent, c'est seulement dans les domaines de l'alphabétisation et de la lutte contre le SIDA qu'il s'est développé un partenariat actif entre les pouvoirs publics, les OSC et les acteurs du secteur privé. Pourtant, si ce partenariat touchait tous les autres domaines, les chances de réussite du programme d'action prioritaire n'en seraient que renforcées.

Soulignons pour terminer que le dispositif national de suivi de la mise en œuvre du CSLP est un mécanisme à caractère décisionnel. Il traduit le leadership effectif du gouvernement avec malheureusement comme conséquence l'absence de représentation des OSC au niveau des organes de pilotage du CSLP.

4.2. Stratégie de Développement Rural (SDR).

Dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel du secteur Agricole (PASA) et de celui de l'adoption des conventions issues du sommet de RIO, les départements ministériels en charge du développement rural avaient élaboré divers documents de politiques et stratégies sectorielles entre 1995 et 2003. Ces documents sont principalement :

- le Document d’Orientation Stratégique (DOS) pour une croissance durable des secteurs de l’agriculture et de l’élevage,
- le Plan Stratégique Opérationnel (PSO) pour une croissance durable du secteur de l’agriculture,
- le Plan d’Action et Programme d’Investissement du Secteur Elevage (PAPISE),
- la Politique Forestière Nationale (PFN),
- la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire,
- le Document de Politiques et Stratégies en matière d’eau,
- le Plan d’Action sur la diversité biologique,
- le Programme d’Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LD),
- la Stratégie Nationale d’Education Environnementale,
- etc.

Après plusieurs années de mise en œuvre, il s’est avéré nécessaire de procéder à la mise en cohérence de ces différentes politiques et stratégies sectorielles entre elles, d’une part et avec le CSLP d’autre part.

C’est dans ce cadre que la SDR a été élaborée.

4.2.1. Axes stratégiques et Programme d’action prioritaire.

La SDR (Burkina-Faso : 2004) est basée sur la vision du développement rural formulée par le gouvernement comme suit : « un monde rural moins pauvre, jouissant d’une sécurité alimentaire durable grâce à :

- l’accroissement des productions agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et fauniques, basé sur l’amélioration de la productivité,
- une augmentation des revenus due à une plus grande intégration de l’économie de marché et à une diversification des activités économiques en milieu rural,
- la modernisation de l’agriculture familiale paysanne,
- la diversification et à la spécialisation régionale des productions ;
- une gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes ». (SDR : 2004, p. 58).

L’objectif global de la SDR est d’assurer une croissance du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d’un développement durable.

Dans la SDR, il a été défini sept axes stratégiques qui constituent avec les actions prioritaires, les fondements des programmes opérationnels et d’investissement. Ces axes stratégiques sont :

Axe-1. Il couvre les secteurs productifs et sa mise en œuvre repose sur les actions prioritaires suivantes :

Axe	Actions prioritaires
-----	----------------------

<p>Accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques.</p>	<p>Production Agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'appui-conseil aux producteurs et la recherche / développement ; ▪ l'hydraulique agricole et le développement des aménagements hydro-agricoles avec une priorité à l'aménagement des bas-fonds ; ▪ la promotion des filières porteuses (céréales, fruits et légumes, coton et d'autres filières émergentes telles que le niébé, les oléagineux et les tubercules ; ▪ le développement de la transformation agro-industrielle et la promotion de la commercialisation des produits agricoles ; ▪ le développement de la mécanisation agricole ; ▪ l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la terre ; ▪ la gestion intégrée de la fertilité des sols ; ▪ l'amélioration des conditions d'accès aux crédits auprès des banques et des institutions de la micro-finance ; <p>Production animale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ appui au développement de l'élevage traditionnel et à la valorisation des zones pastorales, ▪ appui au développement de l'aviculture villageoise ; ▪ lutte contre les trypanosomoses animales ; ▪ lutte contre les épizooties et la surveillance sanitaire ; ▪ appui à l'exercice des professions des vétérinaires et des zootechniciens ; ▪ amélioration de la productivité animale ; ▪ appui à la professionnalisation de l'élevage et soutien au secteur privé ; ▪ appui à l'alimentation et à l'hydraulique pastorale, <p>Ressources forestières et fauniques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ développement des filières bois-énergie, ▪ valorisation des produits forestiers ; ▪ réduction des superficies brûlées par les feux sauvages ; ▪ accroissement du cheptel de la population faunique ; <p>Ressources halieutiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ accroissement durable de la pêche de capture ; ▪ promotion de l'apiculture et diversification des productions halieutiques.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Axe-2. L'objectif visé est d'amener les populations rurales à s'investir dans des productions plus tournées vers le marché. A cet effet, les actions suivantes ont été priorisées :

Axe	Actions prioritaires
Renforcer la liaison	<ul style="list-style-type: none"> ▪ désenclavement des zones de production ;

production/marché	<ul style="list-style-type: none"> ▪ réalisation d'infrastructures de mise en marché ; ▪ transformation et conservation des produits agricoles ; ▪ mise en place d'un système d'information efficace sur les marchés ; ▪ développement des infrastructures de communication ▪ amélioration de la compétitivité des produits destinés à l'exportation ; ▪ installation d'unités industrielles ou semi-industrielles de transformation des produits ; ▪ renforcement des capacités d'amélioration des prestations en matière de conditionnement de la qualité des produits ; ▪ développement des productions à vocation commerciale
--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Axe-3. Un certain nombre d'actions prioritaires ont été retenues dans la perspective d'accroître et de diversifier les sources de revenus des populations rurales. Ce sont :

Axe	Actions prioritaires
Accroître et diversifier les sources de revenus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ amélioration de l'accès au micro-crédit ; ▪ accélération de la monétarisation du monde rural ; ▪ amélioration de la compétitivité des productions marchandes ; ▪ promotion des activités génératrices de revenus et d'auto-emploi

Axe-4. Cet axe se traduira par la mise en œuvre des actions ci-après :

Axe	Actions prioritaires
Améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcement de la couverture en eau potable ; ▪ réhabilitation des points d'eau et équipement des centres secondaires en système d'adduction d'eau potable simplifiés ; ▪ appui à la mise en place de comités de gestion des infrastructures ;

Axe-5. Il couvre l'ensemble des actions en matière de gestion des ressources naturelles à travers les priorités ci-après :

Axe	Actions prioritaires
Assurer une gestion durable des ressources	Gestion des ressources des terres : <ul style="list-style-type: none"> ▪ promotion de systèmes de production durable des

<p>naturelles</p>	<p>écosystèmes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcement de la sécurité foncière ; ▪ restauration de la fertilité des sols ; ▪ généralisation des mesures anti-érosives ; ▪ renforcement des capacités des acteurs ; <p>Gestion des ressources en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable de l’agriculture irriguée ; ▪ mise en œuvre des actions de protection des bassins versants et des berges des cours d’eau ; ▪ promotion de la recherche/développement ; ▪ mise en place d’un système d’information sur l’eau ; ▪ mise en place d’un cadre institutionnel adapté à la gestion intégrée des ressources en eau. ; ▪ renforcement des ressources humaines ; <p>Gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion d’un développement forestier durable ; ▪ Conservation de la diversité biologique et écosystémique ; ▪ Gestion des peuplements semenciers et amélioration génétique des espèces forestières ; ▪ Promotion des évaluations environnementales et de l’éducation environnementale ; ▪ Protection des massifs forestiers classés ; ▪ Responsabilisation des populations dans la gestion des actions ; ▪ Promotion des actions de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques ;
--------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Axe-6. Les actions prioritaires identifiées visent le renforcement des capacités des structures de l’Etat et de ses démembrements à travers :

Axe	Actions prioritaires
<p>Renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel</p>	<p>Renforcement des capacités des structures de l’Etat et de ses démembrements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l’amélioration du dispositif institutionnel ;

favorable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures publiques ; ▪ l'accès des structures publiques aux nouvelles technologies de communication. <p>Renforcement des capacités des organisations professionnelles à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la structuration et le renforcement institutionnel des organisations professionnelles (organisations des producteurs, coopératives, chambres d'agriculture) ; ▪ la formation professionnelle en vue de renforcer les compétences des producteurs ; ▪ l'alphabétisation fonctionnelle ; ▪ le renforcement des capacités des opérateurs privés ; ▪ la création d'un cadre institutionnel favorable aux différents acteurs impliqués
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Axe-7. Il s'agit de conduire des actions en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes selon les priorités suivantes :

Axe	Actions prioritaires
Promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcement des capacités à travers l'alphabétisation et la formation aux techniques agricole ; ▪ réduction de la charge de travail des femmes ; ▪ appui à la recherche des filières exploitées par les femmes (produits de cueillette de karité, néré, maraîchage ; ▪ sensibilisation sur l'accès des femmes à la terre et dans les aménagements hydro- agricoles ; ▪ renforcement des capacités de structures de financement des femmes ; ▪ renforcement de l'implication des femmes dans les instances de décision des organisations professionnelles (producteurs, transformateurs, de commerçants, ...)

4.2.2. Financement de la SDR

Contrairement au CSLP, les ressources requises pour la mise en œuvre de la SDR ne sont pas encore chiffrées. Toutefois, il est admis que la mise en œuvre de la SDR nécessitera des moyens très substantiels. Aussi est-il prévu que des efforts importants en matière de financement soient consentis par l'Etat, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les bénéficiaires.

4.2.3. Stratégie de suivi-évaluation

Bien avant l'élaboration de la SDR, le gouvernement avait déjà créé en 2001, un dispositif institutionnel de coordination des politiques sectorielles agricoles. Il comprend deux organes :

- le Comité de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (CCPSA),
- le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA).

En pratique, c'est le SP/CPSA qui a piloté le processus d'élaboration de la SDR et est chargé de sa mise en œuvre.

Sur le terrain, l'opérationnalisation de la SDR se traduit par :

- l'élaboration et/ou la mise à jour des stratégies sous-sectorielles,
- l'élaboration des programmes opérationnels et programmes d'investissement ;
- la mise en cohérence des programmes et projets existants avec les politiques et stratégies de développement rural ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication ;

Quant au dispositif de suivi-évaluation, il reste à être défini. Il est toutefois prévu qu'il prenne en compte celui du CSLP et les autres dispositifs mis en place par certaines structures et les Directions des Etudes et Planification (DEP) des différents ministères intervenant dans le développement rural.

L'Etat et ses démembrements, les collectivités locales et les communautés de base, les organisations professionnelles agricoles et les opérateurs privés, les partenaires financiers et techniques sont les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement rural. Les responsabilités et missions de chacun des acteurs sont clairement décrites dans la SDR.

La SDR n'est pas une nouvelle politique de développement rural. Il s'est plutôt agi d'une réactualisation et d'une mise en cohérence des programmes des différents ministères en charge du développement rural, élaborés dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel du secteur Agricole (PASA). C'est pourquoi on retrouve pratiquement toutes les actions de l'axe 3 du CSLP dans la SDR.

Bien que les actions prioritaires de la SDR (intensification de la production agrosylvo-pastorale, augmentation des revenus des producteurs, gestion des ressources naturelles, hydraulique villageoise, renforcement des capacités des acteurs, promotion de l'approche genre) soient sensiblement les mêmes que celles menées par certaines OSC (ONG, Associations de développement, organisations de femmes, etc.), on observe une faible collaboration entre les pouvoirs publics et les OSC. En fait, la mise en œuvre des actions prioritaires de la SDR est exécutée par des projets gouvernementaux appuyés par les coopérations bilatérales ou multilatérales. A titre illustratif, on peut citer l'exemple du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) financé par la Banque mondiale et le PNUD, le Plan d'Actions pour l'Organisation du Secteur Agricole (PAOSA) financé par la Communauté Européenne, le Danemark, les Pays-Bas, le PNUD et la FAO, etc.

Elaborée de manière peu participative, la SDR est peu connue des acteurs de développement.

Comme nous venons de le démontrer, le CSLP et la SDR sont deux politiques gouvernementales qui mettent en œuvre des actions qui sont au cœur des préoccupations des organisations de la société civile : éducation, santé, hydraulique villageoise, lutte contre le

SIDA, développement rural, organisation et renforcement des capacités des acteurs à la base, etc.

Malgré le discours des pouvoirs publics sur leur volonté d'impliquer les OSC, nous constatons une absence de celles-ci dans les dispositifs institutionnels du CSLP et de la SDR. Mais quelle a été la contribution de celles-ci dans l'élaboration de ces deux politiques ? Quelles ont été les influences des OSC sur les orientations retenues dans ces politiques ? C'est ce que nous nous proposons d'analyser dans le prochain chapitre.

Chapitre V. Analyse de l'influence des OSC

Cette partie est consacrée à l'analyse de l'influence des OSC dans l'élaboration des politiques de développement. Dans un premier temps, nous allons décrire les raisons et les processus d'implication des OSC dans la définition des politiques de lutte contre la pauvreté

et de développement rural. Nous montrerons en suite en quoi les capacités d'influence des OSC sont faibles. Pour terminer, nous expliquerons les raisons de ces faibles capacités d'influence des OSC.

5.1. Pourquoi une implication des OSC ?

En combinant les informations recueillies lors des entretiens à celles contenues dans les différents documents consultés, nous avons identifié et regroupé les raisons de l'implication de OSC dans la définition des politiques de développement comme suit :

Au niveau de la communauté de bailleurs de fonds :

Depuis quelques années déjà, l'implication des OSC dans la définition des politiques est devenue une exigence des bailleurs de fonds. Pour ces derniers, les OSC, en particulier les OP, les ONG et associations de développement ainsi que les organisations des femmes sont d'authentiques organisations représentatives des populations. Les différentes coopérations rencontrées, notamment les coopérations belge, hollandaise, danoise expérimentent des démarches participatives, impliquant les acteurs à la base à travers de nombreux projets de développement. Les résultats encourageants de ces projets les incitent à vouloir reproduire ces expériences au plan national.

Ayant épousé les théories sur les avantages comparatifs accordés aux ONG, ces bailleurs de fonds considèrent que celles-ci connaissent mieux les préoccupations des populations que les services publics et sont à même de mieux les identifier et d'en proposer les solutions les plus idoines.

Les chefs des coopérations rencontrées misent sur une réelle appropriation des politiques de développement par les acteurs à la base. Et la meilleure façon d'amener ces acteurs à s'approprier les politiques consiste justement à favoriser leur participation à l'élaboration desdites politiques. Cette participation va non seulement favoriser une adhésion des bénéficiaires mais elle peut aussi permettre une meilleure exécution des actions programmées.

Selon certains bailleurs rencontrés au cours de cette enquête, l'implication des OSC dans l'élaboration des politiques vise également à les permettre d'être bien informées afin qu'elles puissent assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des programmes. Ils espèrent ainsi que les populations bien informées n'hésiteront pas à demander des comptes aux pouvoirs publics.

Une dernière raison avancée est liée aux exigences de plus en plus fortes des donateurs du Nord. En effet, ceux-ci veulent désormais avoir des preuves que leurs dons ont été réellement utilisés pour la réalisation d'actions de développement. Il s'avère donc impérieux de prendre toutes les dispositions pour l'atteinte des objectifs fixés.

Bien qu'alliés sur ce sujet, les OSC rencontrées reprochent cependant aux bailleurs de ne pas aller jusqu'au bout de leur logique. A ce propos, un responsable d'une ONG affirme que « les bailleurs veulent que nous soyons impliqués dans l'élaboration des politiques mais pourtant ils ne veulent plus financer le volet institutionnel de nos organisations. Ce qui les intéresse, c'est de financer des activités susceptibles d'aboutir rapidement à des résultats quantifiables : tant de personnes alphabétisées, tant de crédits octroyés aux femmes, augmentation par X de la production agricole, etc. Comment dans ces conditions, pourrions nous influencer les politiques si nous n'avons pas les compétences nécessaires et qu'aucun bailleur n'est disposé à assurer la prise en charge de cadres de haut niveau ? Nous souhaitons que les bailleurs acceptent nous accompagner dans cette nouvelle action à travers le recrutement de nouvelles compétences et le renforcement des capacités de notre personnel ».

Ces propos, bien que reflétant d'une manière globale, l'opinion de nombreux responsables des OSC sont toute fois à relativiser. En effet tous les bailleurs n'ont pas adopté la même démarche en matière de financement des OSC. Certains bailleurs (Coopération Suisse, Danoise, Suédoise, etc.) sont disposés à accompagner les OSC dans le cadre d'une stratégie cohérente d'influence des politiques.

Au niveau des pouvoirs publics

Selon les responsables des administrations publiques rencontrées, l'implication des OSC dans les réflexions sur les grandes questions concernant l'avenir du pays n'obéit pas à une quelconque injonction des bailleurs de fonds. Cette pratique, affirment-ils, est une tradition puisque déjà dans les années quatre vingt, l'Etat a adopté des approches participatives dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une dizaine de projets de développement.

Par ailleurs, avant l'entrée du Burkina dans le PAS en mars 1991, les différentes composantes de la société burkinabè (communautés religieuses et coutumières, associations et ONG de développement, organisations de jeunes, de femmes, mouvement syndical, l'administration publique, etc.) ont été presque systématiquement impliquées dans les réflexions sur les grandes questions d'ordre national. Et en exemple, ils citent les rencontres nationales suivantes :

- du 8 au 10 janvier 1988 : bilan de quatre années de révolution du CNR,
- du 26 au 28 janvier 1989 : bilan d'un an de rectification du Front Populaire du Capitaine Blaise Compaoré
- mai 1990 : forum national sur le PAS
- 14 et 15 décembre 1990 : assises nationales sur l'avant projet de constitution. Ces assises ont par exemple rassemblé près de 2200 délégués représentant l'ensemble des couches socio-professionnelles du Burkina. De telles rencontres ont été de moments forts de concertation entre toutes les différentes sensibilités de la société burkinabè et ont toujours permis de dégager des consensus sur les sujets d'intérêt national.

L'implication des OSC dans l'élaboration du CSLP et de la SDR constitue donc selon les responsables des pouvoirs publics rencontrés, une continuité des stratégies amorcées par le pouvoir public depuis les années quatre vingt.

Les responsables des institutions publiques reconnaissent que certains responsables des OSC ont des contributions très pertinentes. Ils affirment qu'au Burkina, il existe des OSC qui ont une réelle maîtrise des problématiques de développement et qui ont accumulé une forte expérience sur le terrain. En les associant à la validation des politiques de développement, nous ne faisons que profiter de leur expérience et cela contribue à enrichir les documents de base grâce à leur contribution constructive.

Sans remettre en cause les propos des responsables publics, il nous semble difficile de nier l'influence des bailleurs de fonds dans la décision du gouvernement d'impliquer les OSC dans la définition des politiques de développement. En ce qui concerne le CSLP par exemple, la Banque mondiale a produit un document guide pour l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté. Ce document insiste particulièrement sur la nécessaire implication de la société civile qui constitue d'ailleurs l'un des critères d'appréciation des documents gouvernementaux. C'est sur cette base qu'on peut déduire que la publication intégrale de la déclaration des OSC dans le CSLP (Burkina-Faso., CSLP, 2004 : 10), ainsi que la description du processus d'élaboration qualifié de participatif obéit aux besoins de fournir aux bailleurs les preuves que la stratégie a été élaborée de manière participative.

Au niveau des OSC :

Les raisons ayant conduit les pouvoirs publics à associer les OSC dans la définition des politiques sont analysées différemment au sein même des OSC.

Dans une première analyse qui nous semble très optimiste, les OSC considèrent avoir conquis cette place dans l'élaboration des politiques à travers leurs luttes de tous les jours contre les réflexes bureaucratiques des pouvoirs publics. Les OSC estiment avoir largement contribué au développement socio-économique de ce pays, et concluent qu'il devenait inconcevable de continuer à les maintenir à l'écart des cadres de définition des politiques. Le fameux « désormais plus rien pour nous, sans nous »¹³ a été entendu par le gouvernement et la situation actuelle est donc vécue comme une victoire, un aboutissement heureux d'une de leurs revendications. Selon Nombré, un des responsables de la CPF « nous ne sommes pas les adversaires mais plutôt des partenaires de l'Etat. Nos actions se complètent et il est normal que l'Etat accepte nous associer à l'élaboration des politiques de développement ». L'implication des OSC constitue donc une reconnaissance officielle de leur statut de partenaires incontournables en matière de développement socio-économique.

La seconde analyse est beaucoup plus critique. L'implication des OSC dans la définition des politiques est plutôt perçue comme une participation alibi. C'est une implication qui obéit aux « injonctions » des bailleurs de fonds. Elle sert de faire-valoir et est utilisée comme telle par les pouvoirs publics pour convaincre les bailleurs de fonds en vue d'obtenir des financements. Il s'agit donc d'une participation instrumentale. Selon un responsable d'une OSC qui a requis l'anonymat, « ce qui intéresse les pouvoirs publics, ce ne sont pas nos contributions. Ces « grandes messes » regroupant parfois plus de six cents participants ne sont pas organisées pour recueillir nos contributions. Ce qu'ils veulent, c'est fournir aux bailleurs de fonds les preuves de l'implication des OSC aux différents ateliers de validation des politiques qu'ils organisent. Cela se remarque à travers l'empressement des organisateurs à établir rapidement la liste de présence, à faire l'estimation de la représentation des OSC, etc. ».

Si la participation des OSC à ces grandes rencontres est instrumentalisée par les pouvoirs publics, nos analyses et observations nous autorisent à affirmer que ces rencontres sont également instrumentalisées par certains responsables des OSC. En effet, des stratégies soigneusement élaborées permettent à certains participants de profiter de ces « espaces publics » pour faire la promotion de leur structure et/ou enrichir leur portefeuille relationnel. Par ailleurs, dans certaines OSC (associations de développement, organisations paysannes, féminines, etc.) où le salaire du personnel est bas ou irrégulier, le choix du représentant de l'OSC à ces grandes rencontres fait l'objet de multiples tractations. Les prises en charge et autres « per diem » offerts lors de ces rencontres étant souvent élevés, y être peut-être une opportunité d'améliorer son quotidien.

5.2. Comment et à quoi les OSC sont-elles impliquées ?

Au niveau de La SDR

C'est le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA), animé par des cadres des ministères en charge du développement rural (agriculture, élevage, environnement) qui a piloté le processus d'élaboration de la SDR : choix des méthodes et outils d'animation du processus d'élaboration de cette politique, élaboration de la première version du document, désignation et invitation des participants aux ateliers, etc. Les OSC n'ont été impliquées dans le processus qu'à travers une participation à un premier atelier de restitution et à un autre atelier de validation du document final comme le montre le tableau ci-après :

¹³ . Affirmation lancée lors du forum de la société civile en juillet 2003

Etapes	Période	Méthodes utilisées	Acteurs responsables	Acteurs impliqués
-Elaboration de la démarche méthodologique, -Planification du processus, -Désignation et invitation des participants aux ateliers	Septembre/ octobre 2002	Réunions de travail	SP/CPSA	
Mise en cohérence des politiques sectorielles	Novembre/ décembre 2002	Exploitation des documents de politiques agricoles, réunions de travail	SP/CPSA	Cadres des ministères de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, cadres du STC/PDES
Elaboration de la 1 ^{ère} Version de la SDR.	Mai 2003	Ecriture, amendements et adoption d'une 1 ^{ère} version du document	SP/CPSA	Equipe interministérielle.
Restitution de la 1 ^{ère} version de la SDR	Septembre 2003	- Ateliers sectoriels (3) - Ateliers régionaux (4)	SP/CPSA	- cadres des ministères en charge du développement rural. - OP, ONG, - Administration publique, - Secteur privé
Rédaction d'une nouvelle version	Octobre 2003	Elaboration d'une nouvelle version prenant en compte certains amendements/enrichissements des ateliers de restitutions SDR	SP/CPSA	Equipe de rédaction du SP/CPSA
Validation de la SDR	Novembre 2003	Tenue d'un atelier national	SP/CPSA	Administration publique, OP, ONG, Secteur privé
Adoption de la SDR	Décembre 2003	Réunion du Conseil de ministres	Ministre de l'agriculture	Membres du gouvernement

Tableau-3. Elaboration de la SDR : étapes, période, méthodes, acteurs.

Comme on peut le constater, les espaces impliquant les OSC dans ce processus n'ont été ni nombreux (2/7) ni les plus importants.

En matière d'élaboration des politiques, les étapes les plus importantes sont les phases préparatoires (choix des méthodes, d'outils, etc.) et celles de conception des premières versions des grandes orientations et stratégies. Or dans ce cas précis, les OSC ont été complètement ignorées dans ces étapes stratégiques. C'est ce qui fait dire à certaines OSC qu'il n'y a pas de réelle volonté des pouvoirs publics à les impliquer dans la définition des politiques. On peut tout de même rétorquer que si les OSC venaient aux ateliers avec un argumentaire technique très solide et des stratégies d'influence bien élaborées, elles pourraient tout de même exploiter ces espaces et amener d'autres participants à épouser leurs positions. Ce qui n'est pas le cas souvent.

Commencé en septembre 2002, le processus d'élaboration de la SDR a abouti à son adoption par le conseil de ministres en sa séance du 30 décembre 2003. La durée totale du processus a été donc de quinze mois. Ce temps était-il suffisant pour mettre en œuvre des démarches participatives, impliquant toutes les composantes de la société burkinabè ? Les OSC, en particulier les OP, les ONG et associations de développement, les organisations

féminines affirment n'avoir pas eu le temps nécessaire pour préparer leur participation à ce processus. Cette affirmation ne traduit-elle le manque d'anticipation, l'absence d'une vision pro-active des OSC ?

Au niveau du CSLP

En ce qui concerne cette politique, c'est le STC/PDES qui a piloté tout le processus de révision du CSLP.

Signalons que cette révision a été précédée d'études sur la pauvreté au Burkina (INSD : 2003) et du bilan des trois années de mise en œuvre du CSLP (2000-2003) réalisé par le ministère de l'Economie.

Il faut rappeler que parallèlement à ce processus officiel, les OSC ont organisé sur leur propre initiative, un forum sur le CSLP du 28 au 30 juillet 2003.

Par ailleurs le gouvernement a tenu les bailleurs régulièrement informés de l'évolution du processus à travers l'organisation de rencontres d'information et d'échanges.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les OSC ont été impliquées dans le processus de révision du CSLP au cours des étapes et selon les méthodes suivantes :

Étapes	Périodes	Méthodes utilisées	Responsables	Acteurs impliqués
-Elaboration de la démarche méthodologique, -Planification du processus, -Désignation et invitation des participants aux ateliers	Avril 2003	Réunions de travail	STC/PDES	
Consultations régionales	8/05 au 7/06/2003	Ateliers dans les chefs-lieux de régions	STC/PDES	Administration publique OSC Bailleurs de fonds
Mise en cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP.	1er au 17/07/2003	Réunions de travail.	STC/PDES	Chefs des départements ministériels
Elaboration du CSLP révisé.	4 au 17/08/2003 25 – 26/08/ 2003	- atelier de synthèse - atelier de synthèse	- STC/PDES - STC/PDES	- DR de l'économie et du plan, DEP de 5 ministères. - Administration publique, Université de Ouaga, -Secteur privé, OSC : CEDRES, IPD/AOS SPONG, RECIF-ONG, REN-LAC.
Validation du CSLP révisé.	2 au 4 octobre 2003.	Atelier national : travaux en six commissions.	STC/PDES avec la participation des membres du gouvernement, des cadres de l'administration publique.	- Membres du gouvernement, administration publique, - OSC : OP, ONG et associations, organisations de femmes, etc....

				- Secteur privé
Consultation des institutions républicaines.	CES : Mars 2004. Assemblée nationale : Juin 2004	-Travaux en session. -Communication	- Gouvernement. - Ministre de l'Economie et du développement.	- Membres du CES - Députés de l'Assemblée Nationale.
Adoption du CSLP révisé.	10 novembre 2004.	Réunion du Conseil de ministres.	Ministre de l'Economie et du développement.	Membres du gouvernement.

Tableau-4. Elaboration du CSLP : étapes, périodes, méthodes et acteurs.

Par rapport au processus d'élaboration de la SDR, celui du CSLP a été plus long (avril 2003 à novembre 2004) et des espaces plus nombreux et plus importants ont été réservés aux OSC. C'est ainsi par exemple que nous relevons l'implication deux collectifs d'ONG (SPONG, RECIF-ONG) et deux instituts de recherche (CEDRES, l'IPD/AOS) dans l'une des étapes les plus déterminantes dans la formulation du CSLP révisé : l'atelier de synthèse des 25 et 26 août 2003. Cet atelier a regroupé une soixantaine de participants provenant de l'administration publique, de l'université, du secteur privé et des OSC, avec pour mission :

- «- d'apprécier la pertinence des options stratégiques suggérées dans la version révisée du CSLP sur la base des conclusions d'études et d'enquêtes réalisées dans le cadre de la révision du CSLP ;
- de finaliser les stratégies et politiques à mettre en œuvre dans le cadre du CSLP révisé en complétant et en affinant les propositions issues de la lecture critique du CSLP ;
- d'apprécier la pertinence de la matrice d'indicateurs de suivi du CSLP ». (CSLP, 2004 : 8).

Cet atelier qui s'est tenu juste un mois après le forum de la société civile sur le CSLP offrait une réelle opportunité de défendre la position des OSC. Mais comme le reconnaît les représentants des OSC à l'atelier de synthèse, le forum a accouché d'une simple déclaration sans argumentaires techniques. Par ailleurs, Ils affirment avoir participé à cet atelier au nom de leur structure plutôt qu'en tant que représentants de la société civile. Selon le responsable de l'IPD/AOS, « nous n'étions pas mandatés pour parler au nom des OSC car aucune réunion de concertation entre OSC n'a été organisée avant la tenue de cet atelier ».

Cet atelier constituait une opportunité pour les OSC de peser les orientations et stratégies du CSLP révisé ; une opportunité qu'elles n'ont pas suffisamment exploité.

5.3. OSC et politiques de développement : de faibles capacités d'influence

En affirmant que les OSC ont de faibles capacités d'influence sur les politiques nationales de développement, nous voulons dire qu'elles ont des capacités très limitées à pouvoir amener le gouvernement à voir les choses du même « œil » qu'elles. En observant les faits, on constate qu'elles n'ont pas souvent réussi à convaincre le gouvernement à épouser les positions qu'elles défendent. Cette affirmation repose sur les principaux éléments suivants :

- Les OSC sont porteuses des préoccupations qui n'ont pas été prises en compte ni dans le CSLP, ni dans la SDR.

Les responsables des OSC rencontrés au cours de cette enquête disent apprécier les efforts déployés par le gouvernement pour les consulter ou les associer au processus d'élaboration des politiques de développement. Ils ont souvent été invités à participer aux grandes rencontres de concertation organisées par les pouvoirs publics. Malgré cette disposition favorable du pouvoir, ils relèvent qu'ils ont été ignorés dans les mécanismes institutionnels de pilotage du CSLP et de la SDR mais aussi et surtout que leurs

préoccupations ne sont pas prises en compte dans les politiques gouvernementales. Ces principales préoccupations sont résumées dans le tableau ci-après :

- Les difficultés d'accès des petits producteurs aux crédits, aux équipements agricoles et aux intrants ;
- La promotion de l'agro-business avec comme conséquence la spoliation des meilleures terres des paysans voués à devenir, dans le meilleur des cas et dans un proche avenir des ouvriers agricoles sans avenir
- L'engagement récent du Burkina-Faso dans l'expérimentation des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) dans la production du coton....
- L'absence de stratégie visant à s'attaquer au problème de la détérioration des termes de l'échange dans le commerce international.
- L'absence d'une stratégie pour l'annulation de la dette.
- La libéralisation tous azimuts de toutes les filières agricoles. L'exemple de la filière du riz a été cité pour illustrer cette préoccupation. Malgré une demande nationale très forte, les riziculteurs locaux n'arrivent plus à commercialiser leur production sur le marché national envahi par la production asiatique moins chère.
- La marginalisation de l'exploitation familiale dont les politiques actuelles menacent même les fondements et les conditions d'existence.
- Le trop d'attention porté à la culture du coton au détriment des cultures vivrières.
- Le choix du gouvernement de faire du secteur privé, le moteur de la croissance accélérée en vue de lutter contre la pauvreté
- L'impunité, notamment des crimes économiques. Beaucoup d'actes de délinquance économique restent impunis et les dirigeants ne donnent pas l'exemple en matière de gestion des ressources publiques.
- L'absence d'une politique genre dans les différentes approches de développement en vue de lutter contre les discriminations dont sont victimes certaines catégories sociales.
- La gestion opaque des fonds PPTE, d'où l'exigence d'un meilleur accès aux informations relatives aux fonds collectés et aux dépenses réalisées.
- L'arrêt du désengagement de l'Etat des secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé.
- La non privatisation des entreprises publiques gérant les secteurs stratégiques comme l'électricité et l'eau.
- L'arrêt du pillage des ressources de l'Etat organisé par l'actuel pouvoir : 3 millions de FCFA octroyés aux 111 députés et 15 millions octroyés aux présidents d'institution, aux membres du gouvernement, aux députés non siégeant (arrêté n°2003-37/MFB/DGTP du ministère des finances et du budget).

Mis à part les revendications liées aux questions des OGM, du pillage des ressources de l'Etat et de la gestion des fonds PPTE, toutes les autres préoccupations datent d'une dizaine d'années. Elles sont portées par les OP, les ONG, les organisations de femmes, les syndicats, mais sans succès.

- Le CSLP 2000-2002 et le CSLP révisé, c'est « blanc bonnet, bonnet blanc ».

A l'élaboration du CSLP 2000-2002, l'implication des OSC a été faible : il n'y a pas eu tous ces ateliers régionaux, ni des assises nationales. L'approche participative adoptée par le gouvernement pour la révision du CSLP avait fait croire à certaines OSC que les orientations stratégiques allaient être modifiées. Mais en définitive, on n'observe presque aucune différence entre les orientations stratégiques du CSLP 2000-2002 élaboré sans une réelle implication des OSC à celles du CSLP révisé de manière participative. C'est ce que montre le tableau ci-après :

	CSLP 2000-2002	CSLP révisé (2004-2006)
Axes stratégiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. accélérer la croissance et la fonder sur l'équité. 2. Garantir l'accès des pauvres aux services de base. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité. 2. Garantir l'accès des pauvres aux services de base et à la protection

	<p>3. Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres.</p> <p>4. Promouvoir la bonne gouvernance</p>	<p>sociale.</p> <p>3. Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices pour les pauvres dans l'équité.</p> <p>4. Promouvoir la bonne gouvernance.</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tableau n° 5. Axes stratégiques du CSLP (2000-2002) et du CSLP révisé (2004-2006).

Au-delà de ces faits, les OSC reconnaissent n'avoir pas adopté une attitude pro-active. A part le forum de la société civile, il n'a pas été organisé de rencontres entre les membres d'une composante (ONG/ONG) ou les membres de diverses composantes (ONG, OP, etc.) pour bâtir des stratégies d'influence. La CODDE a conduit une étude sur la pauvreté mais très peu d'actions engageant l'ensemble de ses membres ont été menées en vue d'influencer les politiques.

Au Mali, en Ouganda, etc. les OSC ont mené de nombreux ateliers de réflexions en vue de proposer des stratégies alternatives aux politiques gouvernementales. Tel n'a pas été le cas au Burkina. En ce qui concerne le CSLP par exemple, la contribution des OSC s'est réduite à la publication d'une déclaration et à quelques amendements portés sur le document officiel du gouvernement.

5.4. Faibles capacités d'influence des OSC : éléments d'explication

Les propositions d'explication des faibles capacités d'influence des OSC sur les politiques de développement sont construites sur la base de l'analyse du discours officiel confronté aux pratiques des acteurs et décideurs.

Au niveau de l'administration publique.

La volonté politique affichée par le gouvernement contraste avec les méthodes que celui-ci utilise pour impliquer les OSC dans la définition des politiques de développement. En effet, dans la pratique, l'implication des OSC se traduit principalement par la consultation à travers la participation de celles-ci aux ateliers de validation des documents élaborés par les cadres de l'administration, parfois appuyés par des experts des institutions internationales. Cette méthode a été héritée des pratiques de l'Etat d'exception (Révolution, Rectification) qui consistaient à animer la vie politique nationale à travers la tenue d'assises ou d'ateliers nationaux. C'est ainsi que les structures « populaires » (Comités de Défense de la Révolution, Comités Révolutionnaires) se retrouvaient régulièrement en assises nationales pour débattre des préoccupations du moment. L'organisation de ce type de rencontre a été poursuivie, voir renforcée, même après la restauration de la démocratie comme en témoigne entre autre l'organisation :

- des journées nationales du paysan, tenues annuellement depuis 1993 et regroupant l'ensemble des délégués d'organisations d'agriculteurs et d'éleveurs des quarante cinq provinces du Burkina autour du Président du Faso et de ses ministres,
- des assises nationales sur l'économie en mai 1994,
- des états généraux sur l'éducation en 1994,
- les assises sur les rôles et missions de l'Etat en 1997,
- le forum national sur la justice en 1998.
- Etc.

Ce sont donc ces méthodes « populaires » qui sont actuellement « réchauffées » avec le prétexte qu'elles valorisent la « palabre africaine ».

Malgré quelques progrès, l'administration burkinabè reste fortement centralisée. Les politiques de développement rural et de lutte contre la pauvreté ont été élaborées en privilégiant la démarche verticale. C'est dans des cadres restreints du STC/PDES et du SP/CPSA que le processus d'élaboration de ces politiques a été pensé : choix de la démarche méthodologique, planification des activités, choix des acteurs à impliquer, etc.

Il en a été de même pour la conception des documents de base qui d'ailleurs ont été transmis tardivement au niveau de la quasi-totalité des OSC rencontrées au cours de cette enquête (Soixante douze heures seulement avant l'ouverture des travaux).

Les OSC sont donc exclues des mécanismes institutionnels d'élaboration des politiques, des espaces de décision sur le choix des méthodes et outils, ainsi qu'au niveau de la conception des documents de base. Comment expliquer cette situation?

Le processus d'implication d'acteurs de la société civile dans la définition des politiques à travers un processus participatif est nouveau dans l'administration publique. Si les démarches de diagnostic conjoint, les méthodes de planification participative, la recherche-action, etc. sont expérimentées dans les projets para-étatiques, celles-ci demeurent globalement inconnues dans l'administration centrale.

L'administration publique, du fait de la non maîtrise de ces approches reste prudente et préfère recourir aux méthodes plus classiques : études réalisées par des experts sélectionnés à partir d'offre technique et financière, conception des documents de base par les cadres qualifiés des ministères concernés, etc.

Lors de nos différents entretiens, nous avons eu cette impression que les cadres de l'administration avaient peu confiance aux capacités des OSC. Dans leur conception, l'élaboration des politiques nationales de développement suppose une connaissance approfondie des cadres macro-économiques, de grandes capacités d'analyse, c'est-à-dire un ensemble de compétences que l'on ne retrouve pas au niveau des OSC.

Tous les cadres de l'administration publique rencontrés font référence aux missions régaliennes de l'Etat pour justifier l'option de la démarche verticale utilisée dans les processus d'élaboration des politiques. Les questions d'orientation et d'impulsion des politiques nationales du développement, dit-on, relèvent des prérogatives de l'Etat. A ce titre, seuls les pouvoirs publics sont habilités à proposer les orientations et stratégies nationales de développement. L'implication des OSC n'est pas une obligation. Elle doit se faire que si la nécessité se fait sentir.

Derrière cet argumentaire se cachent mal des réflexes bureaucratiques dont l'objectif est de protéger le pouvoir des cadres de l'administration, fortement ébranlé par les réformes de l'Etat. Un pouvoir partagé est un pouvoir à moitié perdu, croit-on dans l'administration publique. Compte tenu de la nature de l'Etat en Afrique, les cadres de l'administration publique travaillent plus à répondre aux attentes de leurs hiérarchies plutôt qu'à celles des populations. Une forte implication des OSC dans la définition des politiques peut amener les pouvoirs publics à perdre la direction des « choses ». C'est un risque à ne pas prendre, si on ne veut pas perdre son poste et tous les avantages y afférents.

Pour terminer avec les raisons liées à l'administration publique, soulignons les diverses contraintes invoquées pour justifier les méthodes employées par le gouvernement dans le cadre de la définition des politiques.

Il s'agit principalement des contraintes exprimées en termes de ressources temps et financières. En effet, l'élaboration des politiques selon un processus participatif est coûteuse en temps, en ressources financières et matérielles. Pour impliquer les acteurs de base, il est nécessaire de multiplier les rencontres au niveau de la base selon une planification temporelle tenant compte de la disponibilité des populations. Il faut également mobiliser plusieurs

personnes ressources pour l'animation du processus et y consacrer plus de temps que dans les démarches classiques. Tout cela exige une durée plus longue et des fonds importants. Or, il se trouve que le gouvernement est souvent soumis à des délais fixés par les IFI pour le dépôt des programmes. Toutes ces contraintes amènent le gouvernement à privilégier les démarches classiques, plus rapides et plus sûres en terme de maîtrise du processus.

Au niveau des OSC

La plupart des OSC au Burkina se réfère rarement au CSLP ou à la SDR dans l'élaboration et l'exécution de leurs programmes d'activités. C'est ce qui ressort des entretiens avec les ONG et associations rencontrées (AFVP, BLONGA, COAFEB, IF/B, OCADES, ODE, RECIF-ONG, SPONG, etc.). Elles préfèrent plutôt concentrer leur énergie dans l'exécution des programmes pour lesquels elles ont obtenu des financements auprès des différents bailleurs de fonds. Face à la difficulté de mobilisation des fonds, il a été mis en place une stratégie de diversification des sources de financement. Ainsi, chaque ONG/association soumet plusieurs projets de financement aux ONG partenaires du Nord (allemandes, belges, canadiennes, danoises, françaises, etc.). Cette stratégie a comme contrainte la conduite de nombreux programmes avec un personnel le plus souvent réduit mais tenu à l'obligation de résultats pour maintenir la confiance des bailleurs. C'est ce qui « oblige » les ONG/associations à concentrer leurs interventions dans les actions de développement (alphabétisation, appui à la gestion des ressources naturelles, promotion d'activités génératrices de revenus, agriculture, élevage, etc.) au détriment de l'action politique.

Quant aux organisations paysannes, elles se sont positionnées comme l'affirme D. Thiéba (1998 : 5) « comme des institutions devant mobiliser des ressources internes et externes pour faire face aux différents défis auxquels sont confrontés leurs membres ». Elles ont cherché à faire du « développement » en se positionnant sur tous les secteurs d'activités susceptibles de répondre à l'ensemble des besoins de leurs membres, d'où le faible intérêt pour l'analyse des politiques de développement rural. A cela s'ajoute le déficit en ressources humaines. En effet, à part les membres des bureaux, les organisations paysannes disposent de très peu de compétences. Ce déficit peut être illustré par l'exemple de la CPF (la plus grosse organisation paysanne burkinabè) qui ne dispose que d'une équipe légère constituée d'un secrétariat administratif (secrétaire, comptable) et d'un cadre mis à leur disposition par le ministère de l'agriculture. Cette situation de déficit en ressources humaines est observable au niveau des autres organisations paysannes comme la FEPA/B : un secrétariat administratif et un socio-économiste. Quant à la FNJPA/F, elle ne dispose pas encore d'employés permanents.

En conséquence les fonctions de représentation politique avec ses implications n'ont pas été assumées.

Dans la plupart des OSC rencontrées, nous avons constaté un manque d'intérêt pour le CSLP et la SDR, considérés plutôt comme des programmes du gouvernement.

A part DIAKONIA, aucune des OSC visitées au cours de l'enquête terrain n'a responsabilisé un de ses membres pour le suivi du CSLP. Quant à la SDR, à part les organisations paysannes, elle est complètement ignorée des autres composantes de la société civile. Cette méconnaissance de la SDR s'explique par son processus d'élaboration qui a été peu participatif et l'absence d'une stratégie de communication autour de cette politique.

Le peu d'intérêt que les ONG et associations manifestent à l'égard du CSLP et de la SDR est également observable au niveau de la presse. Sur certains thèmes d'intérêt national, les journalistes ont mis en place des réseaux : Réseau Burkinabè des Communicateurs pour l'Environnement (RBCE), Réseau de Journalistes de Lutte contre le Sida (RJLS), Réseau des

Journalistes Traitant de l'Information Judiciaire (RJTIJ), etc.) qui produisent régulièrement des articles sur les thèmes en question. Jusqu'à présent, il n'existe pas un tel réseau pour la diffusion du CSLP ou de la SDR. Les rares articles de la presse nationale traitant de ces deux politiques sont essentiellement constitués de comptes-rendus de réunion ou de reportages sur des cérémonies d'ouverture de séminaires relatifs à la lutte contre la pauvreté et au développement rural.

L'analyse de la participation des OSC aux grandes rencontres révèle aussi une insuffisante préparation de celles à l'influence des orientations qui seront adoptées. Les participations aux grandes rencontres sont rarement planifiées. C'est au moment de la réception d'une invitation que le responsable de la structure désigne celui qui représentera la structure. Cette désignation se fait en général sur la base de critères de profil adapté aux enjeux de la rencontre. Mais comme les invitations arrivent tardivement et que la plupart des structures ont leur siège à Ouagadougou avec de nombreux déplacements en province, il arrive que le seul critère de désignation d'un représentant soit celui de la disponibilité d'un employé de la structure. Dans pareille situation (situation très fréquente dans l'ensemble des structures enquêtées), il n'est pas rare que le représentant de la structure n'ait pas le profil requis. Par ailleurs, il est rarement organisé une réunion interne pour dégager des orientations précises à défendre ou pour faire des propositions alternatives. Le représentant de la structure arrive donc à ces rencontres sans avoir profité des réflexions et contributions de ses autres collègues. Les comptes-rendus de participation à ces rencontres ne sont pas systématiques et à la prochaine rencontre c'est une autre personne qui représentera l'OSC.

Cette situation est connue des partenaires financiers et techniques comme la SNV, le PNUD, la GTZ et les structures publiques (SP/CPSA, STC/PDES) qui n'hésitent à dire que la contribution des certaines OSC aux ateliers se réduit à une participation physique. Elle peut être quantitative mais rarement qualitative.

Cette analyse est toutefois nuancée lorsqu'il s'agit d'apprécier la contribution des organisations de défense de droits humains ou à revendications spécifiques (MBDHP, REN-LAC) qui arrivent le plus souvent aux ateliers avec des dossiers solides.

L'insuffisante préparation des OSC aux grandes rencontres nationales n'est pas propre à chaque structure considérée individuellement. La même situation est vécue au plan collectif. C'est ce que nous allons décrire à travers l'analyse de la participation des OSC au processus de révision du CSLP.

En 2000, le gouvernement avait adopté le principe de révision périodique du CSLP tous les trois ans. C'est ainsi qu'il a officiellement lancé le processus de révision du CSLP le 18 avril 2003. Mais c'est seulement en fin Juillet, à la veille des congés annuels que les OSC ont organisé le forum de la société civile sur le CSLP. Celui-ci a regroupé près de 200 participants représentant une centaine d'organisations de la société civile burkinabè. A la fin de leurs travaux, les participants devaient produire :

- un document d'orientation et de recommandations de la société civile sur le CSLP qui sera proposé aux assises nationales sur la révision du CSLP ;
- une stratégie commune pour la participation de la société civile aux assises nationales et de suivi de l'exécution du CSLP.

En définitive c'est une déclaration et deux recommandations qui ont été produites. Aucune stratégie pour une participation commune aux assises nationales n'a été élaborée. Certainement que la période n'a pas été favorable : presque toutes les OSC sont en vacances pendant les mois d'Août et/ou de septembre alors que les assises étaient prévues pour septembre. Malgré le report en début octobre, c'est en rang dispersé que les OSC ont participé aux assises nationales. Comparé aux stratégies d'influence mises en oeuvre par la société civile au Mali, on peut comprendre les résultats décevants des OSC du Burkina sur

l'influence des orientations stratégiques du CSLP. Au Mali par exemple (Diarra : 2005), la société civile a procédé dès la phase préparatoire, à une large consultation de ses membres tant au niveau national, régional que local. Les OSC ont-elles même organisé des ateliers régionaux et nationaux. Ce processus a été couronné par la production d'un document intitulé « contribution de la société civile au processus du CSLP ». Ce travail effectué par les OSC du Mali a permis à celles-ci de mieux influencer les orientations stratégiques du CSLP.

A toutes ces raisons, il faudra sans doute ajouter les faiblesses des OSC que nous avons décrit dans le chapitre II.

Dans ce chapitre, nous avons décrit le processus d'implication des OSC dans l'élaboration des politiques et avons analysé les capacités d'influence de celles-ci.

Malgré les discours favorables aux OSC, l'implication de ces dernières dans l'élaboration des politiques n'a guère dépassé le stade de consultation. Cette situation s'explique par des facteurs externes mais aussi et surtout par des facteurs internes aux OSC. En effet, peu d'OSC ont réussi à sortir de leurs rôles traditionnels. Elles sont peu actives dans l'analyse des politiques de développement et éprouvent des difficultés pour construire des actions collectives et pour être une force de proposition.

Conclusions et perspectives

Nous voici au terme de cette étude sur l'influence des OSC sur les politiques de développement au Burkina-Faso. Nos objectifs principaux étaient d'abord de faire la description des OSC au Burkina puis d'analyser leurs capacités d'influence sur les politiques

de développement, particulièrement celles de la lutte contre la pauvreté et du développement rural.

La question de départ qui a guidé cette recherche portait sur comment expliquer les faibles capacités d'influence des OSC dans la définition des politiques de développement au Burkina-Faso. Pour expliquer cette situation nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- les capacités des pouvoirs publics à savoir associer les OSC dans l'élaboration des politiques de développement de manière participative sont limitées.
- L'influence des politiques est un exercice long, lourd, complexe et coûteux et ne correspond pas aux méthodes d'interventions des OSC (stratégies d'action, logiques institutionnelles et rôles traditionnels des OSC).

Nous avons effectué l'enquête terrain en combinant plusieurs outils : exploitation des données documentaires, entretiens, observation participante, étude de cas.

Durant le séjour terrain, nous avons rencontré une quarantaine de personnes provenant des principales composantes de la société civile burkinabè, des institutions étatiques et des bailleurs de fonds.

Confrontée à l'épreuve des faits, la recherche a confirmé nos hypothèses tout en y apportant des éléments nouveaux. Au niveau des pouvoirs publics, l'explication ne se situe pas seulement à la non maîtrise des démarches participatives. Les contraintes de temps et de ressources financières y constituent également des obstacles. Il s'avère en effet que l'application des démarches participatives nécessite une très large déconcentration et une multiplication des rencontres avec les acteurs à la base. Tout cela exige plus du temps et la mobilisation d'importantes ressources humaines.

Concernant les OSC, l'étude, tout en confirmant que leurs méthodes d'intervention ne sont pas adaptées à l'influence des politiques, introduit d'autres facteurs comme le manque d'intérêt des OSC pour le CSLP et la SDR ainsi que leur insuffisante préparation pour l'influence des politiques.

Les OSC rencontrées au cours de cette enquête-terrain ont conscience de leurs faiblesses et ont entrepris certaines actions pour y remédier : recrutement de personnes-ressources au niveau des OP, formation du personnel des ONG en techniques de plaidoyer/lobbying, etc....

Même si les institutions de Brettons Wood imposent certaines politiques aux Etats « faibles », il existe des marges de manoeuvre que la société civile burkinabè n'a pas toujours su exploiter. La politique de renforcement des compétences suffira-t-elle à corriger les faiblesses des OSC au Burkina et permettre à celles-ci d'être des forces de proposition ?

Il est désormais établi que le « tout-Etat » est révolu et que le « tout à la société civile » ne semble plus de mise. Les illusions sur une société civile vertueuse, capable à elle seule de construire le développement, la démocratie et la bonne gouvernance s'estompent progressivement. L'idée qui mériterait d'être approfondie à la suite de cette étude pourrait être une réflexion sur l'analyse de la participation des OSC dans la mise en œuvre du CSLP et de la SDR. La nécessaire complémentarité entre un « Etat solidaire » et une « société solidaire » a-t-elle été mise en pratique ? Sinon, comment améliorer les mécanismes de participation et de médiation entre la société civile, l'Etat et la communauté des bailleurs de fonds pour une définition négociée et une mise en oeuvre des politiques publiques porteuses d'intérêt public ?

Tout au long de cette étude, nous avons essayé d'observer du recul et de présenter les choses de manière « objective ». Cela n'a pas toujours été possible compte tenu de notre profession d'acteur de développement et de notre engagement comme « militant » de la société civile. Des biais ont certainement été involontairement introduits et nous espérons que d'autres études viendront corriger ces imperfections.

Bibliographie

Articles

1. ATLANI-DUAULT L., Les ONG à l'heure de la « bonne gouvernance », Autrepart, n° 35, 2005, pp. 3-18.
2. EDGERTON, J & al., Rôle des processus participatifs dans la stratégie de réduction de la pauvreté, Publication de la Banque Mondiale, Mai 2001
3. GHILS, P., Le concept et les notions de société civile, Transnational Association, n° 47, 1993, pp.136-155
4. HOUTART, F., La société civile : enjeux des luttes sociales pour l'hégémonie, Alternatives Sud, n° 1, 1998, pp 5-19
 - Les ONG : instruments du projet néo-libéral ou bases solidaires des alternatives populaires, Alternatives Sud, Vol. IV, N° 4, 1997, pp. 5-33
5. HUGON S., « Le consensus de Washington en question », Revue Tiers-Monde, t.XL, n° 157, 1999, pp 11-36
6. KHILNANI S., La « société civile ». Une résurgence, Critique Internationale, n° 10, 2001, pp. 38-50.
7. OLIVIER De SARDAN J.-P., L'espace public introuvable. Chefs et projets dans les villages nigériens, Revue Tiers-Monde, t.XL, n° 157, janvier-mars 1999, pp.139-167
8. PIROTTE G et PONCELET M., Les ONG et l'éveil des sociétés civiles en Afrique subsaharienne. Echos d'une recherche portant sur les ONG en milieu urbain à Cotonou et à Lubumbashi, Autrepart, N° 23, 2002

Ouvrages généraux

1. BADIE B., L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, Fayard, 1992
2. BANQUE MONDIALE., L'Afrique subsaharienne : de la crise à la croissance durable, Washington, DC, 1989
3. BAYART J.F., L'Etat en Afrique. La politique du ventre, Paris, Fayard, 1989, Col. « L'espace du politique »
4. BIERSCHENK T, CHAUVEAU J.-P et De SARDAN Olivier., Courtiers en développement : les villages africains en quête de projet, Paris, APAD-Kharthala, 2000
5. CHABAL P. & DALOZ J.P., L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique, Paris, Economica, 1999, Col. « Analyse politique »
6. CHEVALIER J., La société civile, Paris, PUF, 1992

7. COLAS D., *Le Glaive et le Fléau. Généalogie du fanatisme et de la société civile*, Paris, Grasset, 1992
8. De BRYNE P., *La gouvernance nationale et locale en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2001
9. DEFOURNY J. DEVELETER P & FONTENEAU B., *L'Economie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck, 1999, Col. « Ouvertures économiques »
10. DELER J.-P, FAURE Y.-A, PIVEAUTEAU A & ROCA, P.-J., *ONG et développement : Société, économie, politique*, Paris, Karthala, 1998
11. GIDRON B., KRAMER R.M., SALAMON L.M., *Government and the third sector emerging relationships in welfare states*, San-Francisco, Jossey-Bass, 1992
12. HELMUT K.A., WOLFGANG S., *The third sector comparative studies of non-profit organization*, Berlin, Walter de Gruyter & Co, 1990
13. JACOB J.-P et LAVIGNE DELVILLE (sous la dir.), *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala, IUED, 1994
14. LEIMDORFER F & MARIE A., *L'Afrique des citoyens : Sociétés civiles en chantier (Abidjan, Dakar)*, Paris, Karthala, 2003
15. LEENER, P. De & al., *Pauvreté, décentralisation et changement social*, ENDA GRAF Sahel, Dakar, 1998
16. LEENER P. De, NDIONE, S.E, MBAYE, M., RAYMOND, C & MATHJS, Y., *Changement politique et social : Eléments pour la pensée et l'action*, Dakar, ENDA GRAF Sahel, 2005
17. LEVY M., *Comment réduire pauvreté et inégalité : pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, IRD-Karthala, 2002
18. MARIE. A., *La société des individus*, Paris, Karthala, 1999
19. MONGA C., *Anthropologie de la colère : société civile et démocratie en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 1994
20. MULLER P., *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2004, Col. Que sais je ?
21. OCDE., *Le sahel face au futur. Dépendance croissante ou transformation structurelle. Etude prospective des pays sahéliers 1985-2000*, Paris, 1998
22. PECH, T et PADIS M.O., *les multinationales du cœur*, Edition du Seuil, Paris, 2004
23. PEEMANS J.P., *Le développement des peuples face à la modernisation du monde : les théories du développement face aux histoires du développement « réel » dans la seconde moitié du XXème siècle*, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia –Bruylant/L'Harmattan

24. RYFMAN P., Les ONG, Paris, La Découverte, 2004, Col. Repère

25. QUIVY R & CAMPENHOUDT L. C., Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod, 1995.

Thèse

PIROTTE G. L'invention des sociétés civiles en Europe de l'Est (Roumanie) et en Afrique subsaharienne, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Liège, 2002.

Documents (Etudes, Rapports, articles de presse) sur le Burkina-Faso

1. BAMA P., Quand notre société civile s'implique, L'Observateur Paalga n° 5954 du mardi 12 août 2003, p. 2.
2. BURKINA-FASO. , *Document de Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015*, Ouagadougou, janvier 2004.
 - *Rapport 2002 de la Coopération au Développement : procédure de l'aide et capacité d'absorption au Burkina-Faso*, Ouagadougou, mai 2005.
3. BURKINA-FASO, Ministère de l'Economie et du Développement., *Programme d'action prioritaire de mise en œuvre du CSLP 2004-2006*, Ouagadougou, décembre 2004.
 - *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté*, Ouagadougou, juillet 2004.
 - *CSLP : rapport de mise en œuvre 2003*, Ouagadougou, décembre 2003.
4. BURKINA-FASO, Ministère de la Fonction Publique et des Reformes Institutionnelles., *Plan National de Bonne Gouvernance 1998-2003*, Ouagadougou, 1998.
5. Centre pour la Gouvernance Démocratique., *Burkina-Faso : une étude des structures et relations sociales de pouvoir politique, social et économique*, Stockholm, ASDI, 2004.
6. Centre pour la Gouvernance Démocratique/PNUD., *Etude sur les compétences et potentialités des organisations de la société civile au Burkina-Faso*, Ouagadougou, 2002.
7. Confédération Générale du Travail du Burkina (CGTB)., 29 octobre 1988-29 octobre 2003 : la CGTB a quinze ans. Ouagadougou, Les Editions Le Travail, 2003.
8. Société civile, bonne gouvernance et développement, Actes de la deuxième session ordinaire de l'année 2000 du Conseil Economique et Social du Burkina-Faso., 20 novembre au 15 décembre 2000, Ouagadougou, janvier 2001.

9. DIAKONIA, BUCO, IDASSA., Rapport de la seconde conférence sous-régionale sur le thème « Partenariat société civile-Gouvernement dans le cadre des politiques économiques : défis et opportunités » Ouagadougou 25-30 avril 2005.
10. DIARRA.B.S., « Contribution de la société civile dans la conception et la mise en œuvre du CSLP au Mali », Communication présentée à la seconde conférence sous-régionale sur le thème « Partenariat société civile-Gouvernement dans le cadre des politiques économiques : défis et opportunités » Ouagadougou 25-30 avril 2005.
11. DIAWARA M., Mouvement associatif et transformation du champ politique in OTAYEK, R., SAWADAGO, F., GUIGANE, J.-P (Dir.), *Le Burkina-Faso entre révolution et démocratie (1983-1993). Ordre politique et changement politique en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1996, pp. 229-246.
12. GUISSOU L.B., Réflexions sur le contenu et la qualité du processus de démocratisation au Burkina-Faso (1960-1995), *Cahiers Africains*, n° 23-24, pp 63-73, 1996
13. GUISSOU L B., *Burkina-Faso. Un espoir en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1995.
14. IDEA., *La démocratie au Burkina-Faso*, International IDEA, Stockholm, 1998.
15. INADES-Formation/Burkina., *Analyse de la pauvreté*, Ouagadougou, avril 2003
 - Rapport de l'atelier « Société civile face aux défis de la mondialisation et de la décentralisation, Ouagadougou, juillet 2001.
 - Actes du colloque sur « Démocratie et organisations paysannes » 25-27 janvier 1995, Ouagadougou, 1995.
9. INSD., *Profil de la pauvreté au Burkina-Faso*, Ouagadougou, 2000.
10. *Le Pays.*, Salif Diallo et l'affaire des 30 millions. N° 3438 du mardi 16 août, pp 3-6. 2005
11. LOADA A., *Burkina-Faso : les rentes de la légitimation démocratique*, L'Afrique Politique, n° H.S., 1995, pp 217-233.
12. LOADA A et KAMBOU K., *Code de conduite pour les organisations de la société civile au Burkina-Faso*, Ouagadougou, PNUD/CGD, 2004.
13. MBDHP., *Rapport sur l'état des droits humains au Burkina-Faso (1996-2002)*, Ouagadougou, 2003.
14. OUEDRAOGO A & COLGO B., *Etude sur la place et le rôle de la chefferie dans la gouvernance démocratique au Burkina*, Ouagadougou, PNUD/CGD, 2004.
15. OTAYEK, R., SAWADAGO, F., GUIGANE, J.-P (Dir.), *Le Burkina-Faso entre révolution et démocratie (1983-1993). Ordre politique et changement politique en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1996.

16. PNUD., Rapport sur le développement humain durable au Burkina-Faso, Ouagadougou, 2001.
 - Rapport sur le développement humain durable au Burkina-Faso, Ouagadougou, 2002.
 - Rapport sur le développement humain durable au Burkina-Faso, Ouagadougou, 2003.
17. Programme d'Appui au programme National de Bonne Gouvernance/PNUD., Document cadre de référence pour le renforcement des capacités des organisations e la société civile, Ouagadougou, janvier 2002.
18. SANDIWIDI K., « Syndicalisme et pouvoir politique. De la répression à la renaissance », in OTAYEK, R., SAWADAGO, F., GUIGANE, J.-P (Dir.), Le Burkina-Faso entre révolution et démocratie (1983-1993). Ordre politique et changement politique en Afrique subsaharienne, Paris, Karthala, 1996, pp 325-352.
19. *SIDWAYA*., Fonds Monétaire International : le Burkina félicité, n° 5396 du jeudi 15 septembre 2005, p.3.
20. SIGUE C.B., Lutte contre la pauvreté : les bonnes intentions du gouvernement remises en cause, *Le Pays* du mercredi 6 août 2003, n° 2933.
21. SPONG., Rapport du forum de la société civile sur le CSLP tenu à Bobo-Dioulasso du 28 au 30 juillet 2003, Ouagadougou, 2003.
22. TCHA-KOURA S., Formation d'une élite paysanne au Burkina-Faso, Paris, L'Harmattan, 1995.
23. THIEBA D., Le développement agricole au Sahel : acquis, limites et jalons pour le futur, Ouagadougou, GREFCO, 1998.
24. YE B.A., Burkina-Faso : les fondements politiques de la IVème République, Ouagadougou, Presses Universitaires de Ouagadougou, 1995.
25. ZAGRE P., Les politiques économiques du Burkina-Faso : une tradition d'ajustement structurel, Paris, Karthala, 1994.
26. ZOUGMORE C., Place et rôle d'une ONG dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratie : le cas du MBDHP, Salsjöbaden, Partnership Africa, 1997.

Sites Internet consultés :

1. PNUD
www.undp.org
www.pnud.bf
2. Banque Mondiale
www.worldbank.org
www.worldbank.org/participation/PRSP/technotes/tn2.htm
www.worldbank.org/poverty/srtaegies/events/june/plenary/ugprsp.pdf
3. Gouvernement du Burkina-Faso
www.primature-gov.bf

4. Presse du Burkina
www.lefaso.net
www.izf.net

**Annexe N° I. Déclaration du forum de la société civile sur la relecture
du Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP).
Préambule.**

- Considérant que la pauvreté au Burkina est une pauvreté de masse touchant la majorité de la population,
 - Considérant l'ampleur d'un tel phénomène qui est rappelée chaque année dans le classement de notre pays en queue des nations par l'Indice du développement Humain,
 - Nous, représentants des organisations de la société civile réunis à Ouagadougou les 28, 29 et 30 juillet 2003 pour la révision du CSLP, faisons la déclaration suivante :
1. Prenons acte de l'initiative du CSLP comme catalyseur des efforts des différents acteurs dans la lutte contre la pauvreté. Toutefois nous dénonçons les conditionnalités par la Banque Mondiale et le FMI. Nous demandons leurs suppressions car elles sont contradictoires avec les stratégies de réduction de la pauvreté.
 2. Déplorons les conditions de son élaboration, de sa mise en œuvre et de son évaluation qui n'ont pas permis une large concertation avec tous les acteurs en général et avec la société civile en particulier, ainsi que la faible implication des communautés de base.
 3. Reconnaissons le bien fondé de donner la priorité à l'éducation de base, mais demandons de poursuivre la réflexion prospective pour donner aux pauvres des compétences et des capacités pour sortir effectivement de leur pauvreté et pour permettre au Burkina de compétir efficacement sur la scène internationale. Nous pensons que l'éducation de base seule ne peut pas permettre au Burkina d'atteindre l'objectif du CSLP d'accélérer la croissance dans l'équité, dans la mesure où la croissance économique dépend, de nos jours, de la maîtrise des sciences et des techniques au niveau le plus élevé.
 4. Décidons de conjuguer nos forces pour intensifier la lutte que nous menons quotidiennement contre la pauvreté sous toutes ses formes.
 5. Souhaitons voir le gouvernement affirmer davantage sa volonté de lutter contre la pauvreté et faire de cette lutte une priorité nationale mobilisatrice de toutes les énergies et de plus grandes ressources nationales. Cette volonté doit se traduire aussi bien dans les discours que dans les actes.
 6. Relevons la nécessité d'élaborer et d'adopter une politique nationale genre indispensable à l'opérationnalisation des programmes de lutte contre certaines discriminations dont sont victimes certaines catégories sociales.
 7. Emettons certains doutes sur la pertinence de la stratégie, consistant à faire du secteur privé, le moteur d'une croissance accélérée permettant de lutter contre la pauvreté. Nous pensons que l'Etat doit jouer un rôle fondamental dans les actions de développement visant la réduction significative de la pauvreté.
 8. Exprimons nos vives inquiétudes sur la pertinence de certaines options politiques dans le domaine agricole. Il s'agit notamment de la promotion de l'agro-business avec comme conséquence la spoliation des meilleures terres de paysans voués à devenir, dans le meilleur cas et dans un proche avenir des ouvriers agricoles sans avenir. Il s'agit également de l'engagement récent de notre pays dans l'expérimentation des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) dans la production du coton. Celle-ci suscite d'autant plus d'inquiétudes que même les pays Européens hésitent à se lancer dans cette aventure du transgénique dans un contexte de connaissance insuffisante des effets de ces organismes transgéniques sur l'environnement et sur la santé humaine et animale. La précarité de notre écosystème et de nos ressources techniques, scientifiques et matérielles devaient nous rendre encore plus prudents, voire méfiants. Par ailleurs doit être prise en compte une dépendance totale de nos pays par rapport aux semences commercialisées par les multinationales de l'agro-business plus

préoccupées par le profit que par la résolution des problèmes de production et de pauvreté.

9. Nous prenons bonne note des mesures législatives et institutionnelles prises pour assurer la bonne gouvernance comme participation à la vie démocratique, nationale et locale, gestion transparente des ressources publiques. Cependant, nous constatons que ces mesures restent théoriques, que les acteurs politiques ne jouent pas leur rôle d'éducation des populations, que la gestion des ressources publiques se fait en contradiction avec le principe de lutte contre la pauvreté exigeant sobriété de tous et exemplarité des dirigeants. Nous constatons que beaucoup d'actes de délinquance économique restent impunis faisant ainsi douter de la volonté réelle du Gouvernement à lutter contre la pauvreté et démobilisant les autres acteurs de la vie socio-économique nationale.

Aussi en ce qui concerne les fonds Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE), fonds spécialement destinés aux pauvres, nous exigeons une gestion transparente. En particulier, nous voulons avoir accès aux informations relatives aux ressources collectées et aux dépenses effectuées.

10. Demandons que la dette contractée par notre pays ne soit plus l'affaire du seul gouvernement mais de l'ensemble de la population à travers un mécanisme de contrôle en dehors de l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, considérant que la dette constitue un frein énorme au développement des pays pauvres et qu'elle a déjà été remboursée plusieurs fois, nous exigeons son annulation pure et simple.
11. Promettons de renforcer nos capacités techniques et organisationnelles afin de contribuer efficacement à la défense des intérêts stratégiques des communautés de base. Nous nous engageons aussi à renforcer nos capacités de lobbying et de plaider pour un impact réel des résultats du CSLP sur les populations.
12. Concluons que la société civile est heureuse de son implication dans le processus de révision du CSLP. Cependant, cela ne suffit pas car l'avenir d'un pays se construit et il se construit avec tous les acteurs. C'est pourquoi elle insiste pour que la lutte contre la pauvreté s'intègre dans une vision commune du futur, de celui de toutes les composantes de notre société. La société civile voudrait donc que l'Etat l'implique désormais de façon durable dans l'élaboration, la mise en œuvre et la défense des politiques de développement au bénéfice de la population. Cependant au-delà de notre engagement aux côtés des autres acteurs, nous, organisations de la société civile avec les populations à la base affirmons que « désormais plus rien pour nous, sans nous ! »

Fait à Ouagadougou le 30 juillet 2003.

Le Forum.

ANNEXE N° 2 : Code de bonne conduite des OSC.

PREAMBULE

Considérant que les OSC au Burkina-Faso ont joué et jouent un rôle de plus en plus important dans tous les domaines du développement,
Considérant que les OSC sont confrontées à un certain nombre de faiblesses qui entravent l'efficacité de leurs actions ;
Considérant la nécessité de garantir la crédibilité des OSC et d'assurer que les conditions dans lesquelles elles entreprennent leurs activités soient démocratiques et respectent les principes éthiques qui régissent leur fonctionnement ;
Nous, OSC du Burkina-Faso (OSC-BF) établissons le présent code de bonne conduite en vue de maintenir l'intégrité de nos représentants et garder la confiance de nos membres et partenaires ;
Par conséquent, prenons l'engagement de respecter les normes énoncées dans le présent code.

Titre 1 : DEFINITIONS

Article 1^{er}

Le terme « société civile » désigne toute forme d'organisation autonome en dehors de la famille et de l'Etat, ou toute autre forme d'organisation entre la sphère domestique et de la sphère politique, qui joue un rôle d'interface entre l'Etat et le reste de la société, et de contrepouvoir face aux velléités hégémoniques des pouvoirs étatiques.

Article 2

Le code de bonne conduite est un ensemble de normes, de principes, de valeurs morales et de conduite destinés à harmoniser et à crédibiliser l'action et le comportement des OSC.

Titre 2 : LES PRINCIPES

Article 3

L'OSC-BF a une mission et un programme bien défini. Elle est créée pour le bien des populations et fonctionne dans le but de réaliser un objectif défini à travers un programme spécifique d'activités.

Article 4

L'OSC-BF a un organe dirigeant démocratiquement constitué. Elle est dirigée par un organe qui regroupe des personnes déterminées à poursuivre la mission de l'organisation.

Article 5

L'OSC-BF a une gestion efficace et équitable des ressources humaines et matérielles.

Article 6

L'OSC-BF a des pratiques de gestion financière et juridique saines conformément aux exigences juridiques et réglementaires en vigueur.

Article 7

L'OSC-BF élabore des politiques pertinentes de gestion des conflits d'intérêts.
L'intérêt commun doit prévaloir sur les intérêts particuliers des dirigeants et des membres.

Article 8

L'OSC-BF cultive la transparence et l'imputabilité. Elle a le devoir d'informer la communauté sur ses buts, ses activités, ses résultats, ses ressources.

Article 9

Dans la mobilisation des fonds, l'OSC-BF fait preuve d'intégrité, de probité et de transparence.

Article 10

L'OSC-BF a une plate-forme par laquelle les membres s'organisent et oeuvrent ensemble pour l'amélioration des conditions de vie des communautés, en conformité avec la loi et les bonnes mœurs.

Elle défend les intérêts des populations qu'elle sert et encourage le civisme.

Article 11

Le refus de la corruption est la règle. L'organisation s'engage à ne pas offrir à des tiers, et/ou ne pas solliciter, accepter ou se faire promettre pour elle-même, pour ses dirigeants, pour ses membres ou pour autrui, directement ou indirectement, des dons ou autres avantages considérés ou pouvant être considérés comme une pratique illégale ou de corruption.

Article 12

Toute OSC s'engage à respecter les lois et règlements de l'Etat de droit ainsi que ses propres statuts et règlements intérieurs.

Titre 3 : LA GOUVERNANCE**Article 13**

L'OSC-BF a un organe dirigeant indépendant et actif.

Les membres de l'organe dirigeant sont régulièrement renouvelés et exercent si possible, un nombre de mandats limités.

L'organe dirigeant rend compte de ses activités, de manière périodique, aux membres de l'organisation et reçoit quitus.

Article 14

L'adhésion à l'organisation est ouverte à tous sans aucune discrimination en raison de la race, la nationalité ou l'origine ethnique, la couleur, la religion, le sexe, le handicap physique ou mental.

Cette disposition n'exclut pas la catégorisation d'une organisation si elle est en conformité avec la loi.

Article 15

L'OSC-BF s'engage à fournir des informations crédibles concernant ses objectifs, programmes, finances et gouvernance.

Article 17

Toute allégation de mauvaise conduite par un dirigeant membre ou un employé de l'organisation, toute irrégularité, mauvaise gestion financière dans l'exécution des activités doit entraîner la prise de mesures idoines et correctives.

Article 18

L'OSC-BF gère ses finances de façon à assurer l'usage adéquat des fonds et la transparence vis-à-vis des donateurs, des membres et du public.

Article 19

L'OSC-BF a un bilan financier annuel vérifié conformément à ses statuts et règlements intérieurs, ou les cas échéant par un comptable compétent et indépendant. Le bilan financier vérifié doit être conforme aux principes de comptabilité généralement acceptés.

Article 20

L'OSC-BF fonctionne et réalise ses activités selon un budget approuvé par son instance compétente.

Des contrôles internes adéquats sur les déboursements des fonds sont faits afin d'éviter des paiements autorisés.

L'organisation ne doit pas posséder des fonds non justifiés et s'interdit toute transaction non vérifiée ou justifiée.

Article 21

L'OSC-BF gère ses ressources humaines conformément à la bonne gouvernance et à ses missions.

Elle a une politique et des procédures claires, bien définies à l'égard de ses membres et employés.

Elle promeut l'égalité du genre dans les processus de recrutement, de formation, de développement et d'évolution de l'association, en prenant en compte les critères objectifs de compétence, d'intégrité et d'engagement à la mission de l'organisation.

Article 22

L'OSC-BF définit clairement les incompatibilités entre les responsabilités à la tête de l'organisation et celles à la tête des partis politiques ou avec certaines fonctions électives, administratives afin de garantir les principes de neutralité et d'impartialité.

Titre 4. L'APPLICATION DU CODE**Article 23**

Pour l'application et le respect du présent code, il est mis en place un Observatoire sous la forme d'un Comité National de Suivi (CNS).

Il est composé des coordonnateurs régionaux des caucus membres de droit, et de trois personnalités élues en Assemblée générale des OSC.

Les membres du Comité exercent un mandat de deux ans renouvelables une fois. Ils élisent en leur sein un président, un vice-président et un rapporteur.

Le CNS adopte un règlement intérieur pour le fonctionnement et des mécanismes de fonctionnement à sa première réunion.

Article 24

Les membres du CNS se réunissent deux fois par an.

Article 25

L'adhésion des OSC au présent code se fait à travers les coordinations régionales des caucus, lesquelles informent le CNS.

Article 26

Le CNS prend appui sur les coordinations régionales des caucus qui lui servent d'organes d'application du code de bonne conduite et de relais dans les régions et provinces.

Il examine les rapports périodiques des coordinations régionales des caucus et constitue un organe d'appel de leurs décisions.

Article 27

Les coordinations régionales des caucus adressent deux fois par an au CNS des rapports sur l'Etat de l'application du code et sur les sanctions éventuelles prises.

Article 28

La liste des OSC respectueuses du code de bonne conduite est publiée chaque année par le CNS avec l'omission des OSC qui ne respectent pas le dit code.

Article 29

Toute OSC peut porter plainte ou faire une pétition à la coordination régionale des caucus dont elle relève contre une autre OSC en cas de manquement constaté au code.

L'OSC incriminée est ampliatrice de la plainte ou de la pétition adressée à la coordination régionale des caucus, et est appelée à présenter sa défense.

Elle doit comprendre les éléments suivants :

- a- le nom et l'adresse du pétitionnaire ou du plaignant ;
- b- le nom et l'adresse de l'OSC ou de l'employé de l'OSC contre qui la plainte a été déposée.
- c- les faits et circonstances dans lesquelles la violation du code aurait eu lieu.
- d- les recommandations, propositions ou solutions.

Article 30

En cas de manquement au code par une organisation membre, les sanctions suivantes peuvent être prises par les coordinations régionales des caucus :

- a- le rappel à l'ordre avec prise de mesures correctives, à la majorité simple,
- b- l'exclusion temporaire du « tableau des OSC éthiques » à la majorité absolue,
- c- l'exclusion définitive du « tableau des OSC éthiques » à la majorité absolue.

Article 31

L'organisation sanctionnée est informée dans un délai de quinze jours et a un délai de trente jours, à compter de la date de notification, pour faire opposition à la décision devant le CNS.

Le CNS peut, après avoir analysé les arguments de l'organisation mise en cause, confirmer, modifier ou annuler la décision prise.

Toute organisation exclue peut-être réintégrée à sa demande.

Article 32

Le présent code peut-être révisé par l'Assemblée générale des OSC adhérentes audit code, à la majorité des 2/3 des membres.

Article 33

Pour l'application du présent code, une Assemblée générale sera convoquée dans les meilleurs délais.

Ouagadougou, le 14 Avril 2004

L'Assemblée générale des OSC-BF

ANNEXE N° 3. Liste des structures et personnes rencontrées :

I. Associations de défense des droits humains :

1. **Mariam Liehoun, Chargée de programme au GERDDES : Groupe d'Etudes, de Recherche sur la Démocratie et le Développement Economique et Social**
2. **Kassoum Kambou, Secrétaire aux relations extérieures du MBDHP : Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples**

II. Institutions Etatiques :

3. **Patrice Syan, Directeur Général de la DSONG : Direction du Suivi des Organisations Non Gouvernementales**
4. **Salif Guigma, Chef de division au SP-CPSA : Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles**
5. **Mme Malgoubri Chargée du programme de suivi des politiques sectorielles du STC-PDES : Secrétariat Technique de Coordination des Politiques Economiques et Sociales**

III. Instituts de recherche et de formation :

6. **Sanon Victor, Chargé de communication au CAPES : Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales**
7. **Claude Wetta, Responsable à la publication du CEDRES : Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherches Economiques et Sociales**
8. **Anatole Thierry Zongo, Chargé de programme au CGD : Centre pour la Gouvernance Démocratique**
9. **Cyril Michel Bandeira, Conseiller en formation à IPD/AOS : Institut Panafricain pour le Développement Afrique de l'Ouest/Sahel**

IV. ONG et Associations de développement :

10. **Eugène K. Somé. Délégué National de l'AFVP : Association Française des Volontaires du Progrès**
11. **Florent Ouédraogo, Président du BLONGA/B : Bureau de Liaison des ONG et Associations /Burkina**
12. **Hien Jonas, Président de la CNRCSC : Cellule Nationale de Renforcement des Capacités de la Société Civile**
13. **Jean-Marie Somda, Président, Alain Sanou, Secrétaire Général de la CODDE : Coalition des Organisations de la société civile pour le Développement Durable et Equitable**
14. **Tidiani Ouédraogo, Chargé de programme à DIAKONIA : Bureau Régional Afrique de l'Ouest et Centrale de l'ONG Suédoise**
15. **Honoré Dè Millogo, Directeur de INADES-Formation/Burkina : Institut Africain pour le Développement Economique et Social- centre africain de Formation**
16. **Jean de Matha Ouédraogo, Directeur National, SNV/Burkina : Organisation Néerlandaise de Développement**
17. **Jean-Marie Gyengani, Coordonnateur du SPONG : Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales**

V. Organisations féminines :

- 18. **Marie Louise Nignan, Présidente de la COAFEB** : Coordination des Organisations et Associations Femmes au Burkina
- 19. **Eléonore Couldjati, Coordinatrice nationale du RECIF-ONG** : Réseau de Communication, d'Information et de Formation des Femmes des ONG

VI. Organisations paysannes :

- 20. **Nombré Eloi Jean Prosper, Responsable à l'information de la CPF** : Confédération Paysanne du Faso
- 21. **Bassiaka Dao, Président, Marc Gansoré, Secrétaire Général, Athanase Birba, Coordonnateur de programmes, FEPA-B** : Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina
- 22. **Jean-Marie Ouédraogo, Président, Eric Ouédraogo, Trésorier, Sawadago Moumouni, Responsable aux relations extérieurs, FNJPAF** : Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso

VII. Organisations de la presse :

- 23. **Pierre Dabiré, Secrétaire Général de l'AJB** : Association des Journalistes du Burkina

VIII. Organisations religieuses :

- 24. **Cheick Oumar Boni, Vice-Président, chargé de l'administration du CERFI** : Cercle d'Etudes, de Recherche et de Formation Islamique
- 25. **Mme Yaméogo, Secrétaire Générale adjointe de l'OCADES** : Organisation Catholique pour le Développement Economique et Social
- 26. **Gustave Dendéré, Coordonnateur de programme, ODE** : Organisation pour le Développement des Eglises Evangéliques

IX. Organisations syndicales :

- 27. **Richard Tientrebeogo, Secrétaire Général Adjoint de la CGTB** : Confédération Générale du Travail du Burkina
- 28. **Abdoulaye Yra, Secrétaire Général de l'ONSL** : Organisation Nationale des Syndicats Libres

XI. Partenaires techniques et financiers :

- 29 : **Flemming West, Premier Conseiller, Ambassade du Danemark** :
- 30 : **Reinette Van Der Waals, Premier Conseiller, chef de coopération, Ambassade des Pays-Bas** :
- 31 : **Jean-Marie V. Dabiré, Chargé de programmes BUCO** : Bureau de la Coopération Suisse au Burkina
- 32. **Hugues Legros, Représentant résident, CTB** : Coopération Technique Belge
- 33. **Alessandra Cucchi, Chargée de société civile- décentralisation Délégation de la Commission Européenne au Burkina-Faso**

- 34. Mamadou Sanfo, Consultant, PDA/GTZ : Programme de Développement de l'Agriculture/ Coopération Technique Allemande**
- 35. Ouandaogo Delphine, Point Focal société civile, PNUD/OUAGA : Programme des Nations Unies pour le Développement, Bureau de Ouagadougou**

XII. Personnes Ressources :

- 36. Dr. Basile Laetare GUISSOU, Sociologue, Directeur Général du CNRST**
- 37. André Eugène ILBOUDO, ancien Président de la cellule Nationale de Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile**
- 38. Edouard OUEDRAOGO, Fondateur de l'Observateur Paalga, Président du GERDES/BURKINA**
- 39. Prof. Fernand SANOU, Président du Forum Social,**
- 40. Dr Daniel THIEBA, socio-économiste, Directeur de GREFCO**